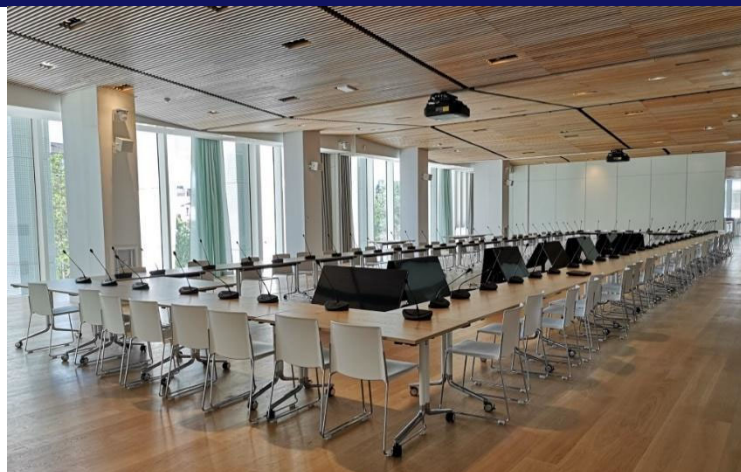


Commission permanente du 15 novembre 2024

Procès-verbal



Conseil régional

8 bd Victor Hugo– 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

SOMMAIRE

Vote de l'urgence.....	10
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CARVALHINHO – Jeunesse, promesse républicaine et vie associative	11
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PORTELLI – Culture, patrimoine et création	15
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM – Sports, héritage olympique et paralympique, citoyenneté et loisirs	19
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme DUBLANCHE – Relance, attractivité, développement économique et innovation	25
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme MARTIN-CHAM – Oriane.....	299
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. WEHRLING – Transition écologique, climat et biodiversité	31
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Solidarités, santé et famille	34
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DE LASTEYRIE – Transports	37
44SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. PÉCHENARD – Sécurité et aide aux victimes	44
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme N. GARNIER – Recherche et enseignement supérieur.....	48
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ROYER – Administration générale, efficacité administrative et dialogue social.....	56
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Action internationale, coopérations décentralisées, développement solidaire et de l'aide humanitaire – PRÉSENTÉ PAR Mme MESADIEU – Relations diplomatiques.....	60
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme LACROUTE – Agriculture et alimentation	63
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHÉRON – Lycées.....	69
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CAMARA – Emploi et formation professionnelle.....	77
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DENIZIOT – Handicap et accessibilité.....	78
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme REZEG – Tourisme.....	80
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme DESCHIENS – Région circulaire et amie des animaux.....	81
Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du vendredi 27 septembre 2024	81
ANNEXES	83

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CARVALHINHO – Jeunesse, promesse républicaine et vie associative

1. **CP 2024-319** : Jeunesse et promesse républicaine - 5^{ème} rapport pour 2024 – **PROCEDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PORTELLI - Culture, patrimoine et création

2. **CP 2024-313** : Politique régionale pour le patrimoine en Île-de-France - Affectations pour l'aménagement culturel et la valorisation du patrimoine - 5^{ème} rapport 2024
3. **CP 2024-318** : Attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle dans le cadre du spectacle vivant (3^{ème} affectation pour 2024)
4. **CP 2024-331** : Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la création et de la diffusion cinématographique et audiovisuelle - cinquième affectation – **PROCEDURE D'URGENCE**
5. **CP 2024-332** : Attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (4^{ème} affectation 2024)
6. **CP 2024-333** : Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la création et de la diffusion éditoriale, plastique et numérique, et de l'aménagement culturel - cinquième affectation
7. **CP 2024-334** : Éducation artistique et culturelle et résidences - 4^{ème} affectation

SECTEUR DE M. KARAM – Sports, héritage olympique et paralympique, citoyenneté et loisirs - PRÉSENTÉ PAR Mme PORTELLI

8. **CP 2024-326** : Politique régionale du sport en Île-de-France - Investissement - 5^{ème} rapport 2024 – **PROCEDURE D'URGENCE**
9. **CP 2024-336** : Politique sportive régionale du sport en Île-de-France - fonctionnement - 5^{ème} rapport pour 2024
10. **CP 2024-356** : Affectations d'autorisations de programme au profit des îles de loisirs - 5^{ème} rapport pour l'année 2024

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme DUBLANCHE – Relance, attractivité, développement économique et innovation

11. **CP 2024-340** : Filières et Innovation – **PROCEDURE D'URGENCE**
12. **CP 2024-341** : Paris région UP : Aides PM'up, TP'up et autres dispositifs mobilisés pour les entreprises franciliennes - 5^{ème} rapport pour 2024
13. **CP 2024-366** : Entrepreneuriat et autres affaires économiques

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme MARTIN-CHAM - ORIANE

14. **CP 2024-321** : ORIANE - Déploiement des actions d'insertion et d'orientation – 5^{ème} rapport

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Solidarités, santé et famille

15. **CP 2024-327** : Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles – 5^{ème} rapport pour 2024
16. **CP 2024-307** : La politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France - 6^{ème} affectation pour 2024 – **PROCEDURE D'URGENCE**
17. **CP 2024-309** : Formations sanitaires et sociales : équipement et investissement - sécurisation - complément de subvention CRF - soutien aux étudiants de l'IFMK Danhier
18. **CP 2024-310** : Formations sanitaires et sociales : formation continue PQFC : janvier 2025 et convention - conventions d'objectifs et de moyens - écoles de sage-femmes
19. **CP 2024-324** : Formations sanitaires et sociales - Soutien régional à l'investissement dans les centres de formation sanitaires - affectation 2024 et convention type modifiée

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. WEHLING – Transition écologique, climat et biodiversité

- 20. CP 2024-322 : Politiques régionales biodiversité - eau - îlots de fraîcheur - Forêt-bois - 5^{ème} affectation 2024
- 21. CP 2024-338 : Politiques régionales climat, air, énergie - 5^{ème} rapport 2024

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. de LASTEYRIE – Transports

- 22. CP 2024-294 : Poursuite des investissements en faveur de la route - quatrième rapport 2024
- 23. CP 2024-295 : Soutien à des opérations de transport en commun et de pôles
- 24. CP 2024-296 : Subventions et contributions IDFM (PAM, tarification sociale, Imagine R)
- 25. CP 2024-299 : Soutien au réseau vélo Île-de-France (VIF) et plan vélo régional - 4^{ème} rapport 2024
- 26. CP 2024-306 : Modernisation du réseau ferroviaire francilien
- 27. CP 2024-312 : Développement des liaisons ferroviaires franciliennes et interrégionales
- 28. CP 2024-301 : Acte 2 de la stratégie régionale fret et logistique : opérations ferroviaires, fluviales et logistiques – **PROCEDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme MARIAUD – Économie sociale et solidaire et achats responsables

- 29. CP 2024-342 : Mesure en faveur de l'ESS : Poursuite de la politique des fonds d'investissement ESS

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. PÉCHENARD – Sécurité et aide aux victimes

- 30. CP 2024-335 : Bouclier de sécurité : 5^{ème} affectation pour l'année 2024 et mise en œuvre de la politique régionale "mieux protéger les victimes"

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme GARNIER – Recherche et enseignement supérieur

- 31. CP 2024-305 : CPER 2021-2027 : Quatrième affectation - Campus des métiers Paris Gobelins - Petites Écuries Versailles - IUT Vélizy Hall Bastié - Première Pierre Serris - BU de Villetaneuse- Campus Condorcet Humathèque
- 32. CP 2024-314 : Subventions 2024 pour le soutien aux équipements scientifiques (SESAME, SESAME Filières, CPER) et aux investissements Genopole
- 33. CP 2024-325 : Attribution des subventions 2024 dans le cadre de la science pour tous projets pluriannuels, Questions d'Intérêt Majeur (QIM) 2024 et soutien en faveur de l'entrepreneuriat étudiant
- 34. CP 2024-343 : Formations supérieures et vie étudiante
- 35. CP 2024-370 : Charte républicaine régionale pour les établissements d'enseignement du supérieur – **PROCEDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ROYER – Administration générale, efficacité administrative et dialogue social

- 36. CP 2024-323 : Cinquième rapport d'affectation PTNUM 2024 – **PROCEDURE D'URGENCE**
- 37. CP 2024-353 : Diverses dispositions RH
- 38. CP 2024-360 : Information sur l'usage par la présidente de la délégation pour signer les marchés et leurs avenants en application de l'article L. 4231- 8 du CGCT - Novembre 2024
- 39. CP 2024-371 : Attribution de la protection fonctionnelle à des conseillers régionaux – **PROCEDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Action internationale, coopérations décentralisées, développement solidaire et l'aide humanitaire

- 40. CP 2024-349 : 5^{ème} rapport international 2024
- 41. CP 2024-320 : Affaires européennes - 3^{ème} rapport pour 2024

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme LACROUTE – Agriculture et alimentation

- 42. CP 2024-303 : Agriculture - 5^{ème} affectation 2024
- 43. CP 2024-316 : Politique régionale en faveur des territoires ruraux - Commerces de proximité - contrats ruraux - Petites Villes de Demain - Aides aux communes inondées - 5^{ème} affectation 2024

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DUGOIN-CLÉMENT – Aménagement durable du territoire et SDRIFE

- 44. CP 2024-330 : Divers dispositifs d'aménagement : 100 quartiers innovants et écologiques - Réhabiliter plutôt que construire - Urbanisme transitoire - Contribution en faveur de l'EPL Paris la Défense - Avenant au CAR de Nemours - CPIER Vallée de la Seine

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DUGOIN-CLÉMENT – Logement

- 45. CP 2024-346 : Action régionale en faveur du développement urbain - Quatrième affectation pour 2024
- 46. CP 2024-347 : Aide au Parc Privé - Soutien au bail réel solidaire - Quatrième affectation 2024 - Attribution de 5 labels CDSR
- 47. CP 2024-351 : Subventions pour les logements intermédiaires et les logements sociaux familiaux, jeunes et étudiants - 4^{ème} affectation pour 2024
- 48. CP 2024-352 : Aide à la rénovation thermique - 3^{ème} affectation pour 2024

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHÉRON – Lycées

- 49. CP 2024-290 : Subventions aux lycées privés - 3^{ème} rapport 2024
- 50. CP 2024-328 : Soutien aux actions éducatives - 4^{ème} affectation 2024
- 51. CP 2024-350 : Attribution des logements de fonction – 2^{ème} rapport 2024
- 52. CP 2024-354 : Gestion foncière et conventions des EPLE – **PROCEDURE D'URGENCE**
- 53. CP 2024-355 : Ajustement des dotations de contrôles techniques et contrats d'entretien obligatoires des lycées et affectation des autorisations d'engagement correspondantes - 2^{ème} rapport pour 2024, redéploiement de crédits au titre du fonds commun de fonctionnement 2024
- 54. CP 2024-357 : Conventions d'utilisation d'équipements sportifs pour les EPLE - Deuxième rapport 2024
- 55. CP 2024-358 : Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027 - 8^{ème} année de mise en œuvre - 5^{ème} rapport
- 56. CP 2024-361 : Politique de tarification de la restauration scolaire des lycées publics franciliens - soldes de compensation 2023-2024 - Modernisation calculatrice QF - Avenant n° 3 du contrat de concession de service public restauration. SPL PARSEF Recapitalisation. Missions accompagnement restauration durable – **PROCEDURE D'URGENCE**
- 57. CP 2024-362 : Travaux dans les EPLE - 5^{ème} rapport de l'année 2024 - budget 2024
- 58. CP 2024-363 : Travaux dans les Cités Mixtes Régionales - 5^{ème} rapport de l'année 2024 - budget 2024
- 59. CP 2024-364 : Maintenance Immobilière - Fourniture et acheminement de gaz dans les EPLE et CMR d'Île-de-France - 5^{ème} rapport de l'année 2024 - budget 2024 – **PROCEDURE D'URGENCE**
- 60. CP 2024-365 : Travaux de sécurisation dans les lycées - 5^{ème} rapport de l'année 2024 - budget 2024
- 61. CP 2024-367 : Équipements pédagogiques et fonctionnels dans les EPLE - cinquième rapport de l'année 2024

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CAMARA– Emploi et formation professionnelle

- 62. CP 2024-345 : Appel à projets "Une Chance Pour tous", Écoles de production et avenant modificatif Écoles de la Deuxième Chance
- 63. CP 2024-315 : Soutien à l'investissement des organismes de formation dispensant des formations par apprentissage : subventions d'investissement et diverses mesures – **PROCEDURE D'URGENCE**
- 64. CP 2024-344 : Diverses mesures pour la formation et l'emploi – **PROCEDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DENIZIOT – Handicap et Accessibilité

- 65. CP 2024-300 : Politique régionale sociale handicap et budget participatif handicap

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme REZEG – Tourisme

- 66. CP 2024-308** : Politique régionale en faveur du tourisme en Île-de France (cinquième affectation 2024)

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme DESCHIENS – Région circulaire et amie des animaux

- 67. CP 2024-311** : Politique régionale économie circulaire et déchets - 5^{ème} affectation 2024

N. B. : Les rapports apparaissant en marron dans le P.-V. de séance s'inscrivent dans le cadre de la procédure de vote global prévue en fin de commission permanente (article 31, 4 du règlement intérieur du conseil régional).

La séance est ouverte par Mme Valérie PÉCRESSE, présidente du Conseil régional d'Île-de-France, le 15 novembre 2024 à 9h07.

Mme la Présidente – Bonjour à tous. Avant de commencer notre séance, je voudrais saluer – la salle est presque un peu petite – la délégation de Casablanca-Settat qui est parmi nous. Bonjour à tous, bienvenue à la Région Île-de-France. Elle est conduite par son directeur des Affaires administratives et financières, Monsieur RAKHA. Bonjour Monsieur. Je voudrais dire que tous les échanges entre nos administrations sont très précieux. Et je voudrais que vous saluiez de ma part le Président MAÂZOUZ, que vous lui disiez qu'on est vraiment très heureux de recevoir Casablanca et que ce n'est qu'une avant-première avant que nous venions vous rendre visite, le plus rapidement possible. Je rappelle que nous avons reçu le Président MAÂZOUZ dans le cadre des Assises de la francophonie qui avaient été organisées ici, avec les régions francophones, par Anne-Louise MESADIEU. Merci à vous et bon séjour à la Région Île-de-France.

Avant de commencer cette séance, je souhaiterais en introduction vous dire quelques mots sur la situation du monde agricole. Le monde agricole, dont la colère va à nouveau s'exprimer aux yeux de tous les Français à partir de la semaine prochaine. Le « ras-le-bol » des agriculteurs face à des conditions qui deviennent intenable est vif, et pour cause. Vous le savez, les coûts de production explosent. Pour les intrants agricoles, les prix ont grimpé de 40 %. Les marges se réduisent jour après jour, menaçant la viabilité même des exploitations. Les promesses de soutien du gouvernement tardent à se concrétiser. La Loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture a été reportée à maintes reprises, frustrant les espoirs de ceux qui avaient placé leur confiance dans une véritable politique de soutien. Elle était initialement prévue pour l'été 2023, c'était une promesse de campagne présidentielle ; elle va enfin pouvoir être débattue par les sénateurs le 14 janvier. Que de temps perdu. Les récentes annonces gouvernementales sur le contrôle unique, ainsi que le fonds d'urgence pour la fièvre catarrhale ovine ou les prêts bonifiés répondent en partie aux problématiques agricoles. Mais ce sont des mesures ponctuelles qui ne règlent pas les défis structurels de l'agriculture française. La menace de l'accord de libre-échange avec le MERCOSUR, qui ferait entrer des produits à bas coût dans notre marché agricole, ajoute une pression insupportable sur les éleveurs et les producteurs français. Comment nos agriculteurs, qui respectent des normes environnementales beaucoup plus strictes, qui investissent sans cesse pour les atteindre, pourraient-ils rivaliser avec des produits importés de régions où ces règles sont souvent bien moins contraignantes ? Vous le savez, en Île-de-France, les aléas climatiques ont, en plus, durement frappé cette année. Des précipitations record ont provoqué un effondrement inédit des récoltes de céréales et de protéagineux. Les apiculteurs n'ont pas été épargnés non plus, avec des pertes de récolte estimées à 30 %, et même 50 % pour les exploitations bio. Nos exploitations agricoles traversent une crise économique et climatique sans précédent. Vous le savez, devant ces épreuves, la région Île-de-France reste comme toujours aux côtés de ses agriculteurs. Je rappelle notre enveloppe d'urgence de 5,5 millions, que nous avons débloquée pour soutenir les exploitations les plus touchées ; elle sera sanctuarisée dans notre budget 2025 et nous permettra d'apporter une aide directe aux agriculteurs franciliens. Sachez que nous avons besoin de nos agriculteurs, qu'ils nourrissent notre métropole et que nous continuerons d'être un allié fidèle, prêt à défendre à la fois la pérennité de nos exploitations, l'installation des jeunes agriculteurs et la souveraineté alimentaire de notre territoire, quelles que soient les épreuves à venir. Je vous remercie.

Je vous donne un peu l'ordre du jour de cette Commission permanente (CP). Nous allons affecter 880 millions d'euros, l'essentiel en investissement.

Cette CP va confirmer notre engagement en faveur des transports, avec 400 millions d'euros. Modernisation du réseau ferroviaire, nous allons signer enfin la cinquième convention de travaux NExTEO B et D pour le RER, nous lançons les études pour la nouvelle gare de Villiers-Champigny-Brie, les acquisitions foncières et les études pour la création d'un centre unique de commandement pour les lignes des RER B et D qui permettra d'améliorer le passage dans le tunnel souterrain Châtelet-Gare du Nord, les premiers travaux de l'électrification de la ligne P sur la branche La Ferté Millon en Seine-et-Marne, les travaux d'électrification de Paris 3 phase 2, le solde du T12 Express, les études de prolongement de la ligne 1 du métro à Val-de-Fontenay, le solde de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier, l'adaptation de la gare des Grésillons à Gennevilliers, la phase 2 du T10 à Fort d'Issy-Vanves-Clamart, les travaux de la gare routière de Massy Atlantis, le pôle de Corbeil-Essonnes et les études pour le TZen 4 dans l'Essonne. Nous lançons aussi les opérations sur route pour le Contrat de plan État-Région (CPER). Des routes absolument indispensables à la desserte du port de Bonneuil, indispensables évidemment pour la logistique francilienne. La requalification de la RN1, le ring des Ullis et les voies réservées sur l'A104 qui montrent bien que routes et transports en commun convergent puisque ces voies réservées sont dédiées à la circulation des bus. Nous poursuivons à marche forcée notre Plan Vélo avec trente subventions pour des portions du Réseau vélo Île-de-France : à Pierrefitte-sur-Seine, à Pontoise, à Saint-Ouen-l'Aumône et à Rosny-sous-Bois. Nous réaménageons les terminaux de fret ferroviaire du Marché d'intérêt national (MIN) de Rungis ; c'est très important le fret ferroviaire à Rungis à un moment où beaucoup d'inquiétudes pèsent sur le fret ferroviaire. Nous continuons d'affecter des ressources sur le PAM. Et je rappelle que nous avons mis en demeure en novembre l'opérateur Kisio, filiale de Keolis, pour qu'il mette en place un plan d'urgence sous un mois pour la fiabilisation du PAM ; je recevrai moi-même Marie-Ange DEBON, la présidente de Keolis, sur ce sujet.

Cette CP traduit l'engagement de la Région en faveur des jeunes et de l'éducation. Nous poursuivons notre Plan pluriannuel d'investissement avec des projets majeurs. On vote les crédits pour la construction d'un lycée neuf à Saint-Pierre-du-Perray ; la rénovation globale du lycée Voillaume à Aulnay-sous-Bois – c'est la troisième tranche de travaux ; l'individualisation des études

pour la construction du lycée neuf de Montreuil ; la rénovation du lycée fusionné à Coulommiers – deuxième tranche de travaux ; la rénovation énergétique du lycée Blaise-Pascal à Orsay ; l'extension du lycée Pierre-Mendès-France à Villiers-le-Bel ; la rénovation globale du lycée La Fayette à Champagne-sur-Seine ; la rénovation énergétique du lycée Camille-Claudel à Vauréal. Nous faisons l'acquisition d'un deuxième Bus de l'orientation pour ORIANE qui fonctionne vraiment très bien pour l'orientation de nos jeunes. Dans le cadre du devoir de mémoire, nous allons voter une subvention – je vais signer la convention ce matin – pour l'association Les Témoins des témoins ; on la connaît sous le nom « Les Derniers des témoins ». Les Témoins des témoins va nous faire un site de géolocalisation mettant en lumière tous les témoignages des victimes de la Shoah. En matière d'enseignement supérieur, nous allons lancer la construction du bâtiment « Première Pierre » à Serris et nous allons rénover la bibliothèque universitaire du campus de Villeteuse pour créer une Maison des étudiants. Nous créons une nouvelle école de production à Montereau. Et nous votons 42 millions d'euros pour la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Cette Commission permanente confirme que la Région est le premier partenaire des communes et des départements. Nous votons 2 millions en investissement d'aides pour la création de Maisons de santé à Boissy-Saint-Léger, Carrières-sous-bois, Villejuif, Provins, Meudon, Saint-Witz. À Meudon il s'agit d'aider la commune à assurer – vous le savez, c'était un gros sujet social des mois d'avant l'été – à assurer la continuité d'un centre de santé de la Croix-Rouge qui devait fermer. La Croix-Rouge a pris la décision de fermer six centres franciliens cet été, en raison de graves difficultés financières. Nous allons pouvoir sauver celui de Meudon. Nous allons voter de nombreuses subventions pour aider les communes à lutter contre les déchets sauvages, les dépôts sauvages ; ou encore 100 000 euros pour le syndicat des déchets de Seine-et-Marne, pour enlever les déchets suite aux inondations qui ont durement frappé ce département. Nous votons dix nouveaux contrats ruraux, principalement en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise. Nous votons aussi de nouvelles aides en soutien aux communes et aux commerçants victimes d'inondations ; notamment à seize communes de Seine-et-Marne appartenant à la Communauté de communes des 2 Morin : La-Ferté-Gaucher, Villeneuve-sur-Belleau, Saint-Cyr-sur-Morin. Mais nous allons mettre en place un règlement d'intervention plus pérenne parce que, malheureusement, les inondations sont récurrentes et nous allons devoir avoir un dispositif qui sera calqué sur celui que nous avons mis en place, de type fonds d'urgence, comme pour les émeutes urbaines. Nous votons de nombreux dispositifs d'équipements sportifs de proximité – 8 millions d'euros ; ce qui porte le nombre d'équipements à plus de 2 700 financés par la Région depuis neuf ans. Nous poursuivons le bouclier de sécurité : encore 36 dossiers de soutien à la vidéoprotection. Et pour les départements, nous poursuivons notre aide au Grand plan environnemental du département du Val-de-Marne, avec 1,5 million pour des projets de biodiversité, leur plan « 50 000 arbres », et 1,5 million pour le Plan vélo, et au Plan anti-bouchons de la Seine-et-Marne avec 32 millions pour le projet de liaison Meaux-Roissy.

Notre Région est toujours plus solidaire avec 21 000 logements financés, dont 530 pour les jeunes. Le soutien aux projets de renouvellement urbain d'Alfortville, de Pierrefitte, de Sartrouville, de Plaisir, de Stains, de Viry-Châtillon et de Montereau. Nous finançons 130 projets lauréats de la première édition du Budget participatif handicap. C'est un immense succès ce Budget participatif handicap. Nous avons 1 000 à 10 000 euros par projet lauréat, 130 projets. Des exemples de projets soutenus : l'achat de matériel adapté par le club handisport de l'Essonne, l'achat de tablettes numériques avec licences pour enfants autistes par une association de parents à Gagny, et cætera. Nous présenterons tous les projets et leurs porteurs dans les mois qui viennent ; en février 2025 à la Région, nous mettrons à l'honneur les projets lauréats. Nous votons des soutiens aux femmes victimes. Comme promis, 10 000 euros à l'association The Sorority, qui avait permis de retrouver le corps de cette jeune fille qui avait été malheureusement assassinée dans le Bois de Boulogne. Un soutien de 100 000 euros à la fédération nationale Solidarité femmes pour un projet de regroupement de ses effectifs sur un même site à Pantin. Un soutien exceptionnel au Centre d'information des droits des femmes et des familles qui ne parvenait plus à boucler les financements pour un projet de van itinérant pour créer des permanences pour les femmes victimes. Une subvention de 100 000 euros au planning familial d'Île-de-France pour des actions d'éducation à la sexualité et d'accès à la contraception et à l'IVG. Un million pour l'Institut de parasport connecté des Mureaux. Un soutien à de grands partenaires caritatifs en cette veille d'hiver : le renouvellement de nos conventions avec l'Ordre de Malte et les Restos du cœur ; les aides en investissement à notre grand partenaire, le Secours populaire français, pour le réaménagement du siège du Secours populaire français à Nanterre et du libre-service solidaire pour la distribution alimentaire à Paris 18^e. Nous poursuivons la rénovation et l'extension des bâtiments des Instituts formation en soins infirmiers (IFSI), avec un soutien de huit millions à dix projets, dont la restructuration des IFSI de la Pitié Salpêtrière, de Rueil et de l'hôpital d'Estampes. Trois millions de souscriptions à notre fonds d'investissement dans l'économie sociale et solidaire. Nous allons créer un fonds d'investissement dans l'économie sociale et solidaire pour la faire grandir ; il s'appelle InvESS Île-de-France développement et doit lever 30 millions d'euros. Et nous faisons monter en puissance notre dispositif de lutte contre les rixes de bandes, avec treize nouvelles associations de prévention qui vont être financées pour faire de la prévention des rixes auprès des jeunes. Pour nos agents de la Région, nous créons un droit de réservation de quinze berceaux pour leur permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et pouvoir avoir de meilleurs accès aux crèches.

La Région agit pour la transition écologique. C'est un grand moment : nous allons acheter le Bois du Piple. Par amendement de l'exécutif, nous venons de conclure avec la famille propriétaire. Il est situé sur les communes de Sucy-en-Brie et Boissy-Saint-Léger ; c'est un espace naturel de 110 hectares, l'équivalent de 160 terrains de football pour vous donner un ordre de grandeur. C'est stratégique pour la préservation de la biodiversité, pour le renforcement des continuités écologiques régionales. C'est l'une des dernières grandes forêts privées du Val-de-Marne ; fermée au public jusque-là, le bois va devenir dès 2026 un nouvel espace de nature et de loisirs accessible aux Franciliens. Il est situé à 400 mètres à peine de la gare du RER A de Boissy-Saint-Léger, à

proximité direct du lycée. Le Bois du Piple va profiter aux 300 000 habitants des communes voisines, carencées en espaces verts, qui en auront un désormais, accessible et gratuit. Je pense à Bonneuil-sur-Marne, Chennevières, Champigny, Saint-Maur, Créteil. Cette acquisition permettra d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé de 1 000 hectares ouverts au public d'ici 2025. Nous lançons la rénovation énergétique de 1 428 logements. Nous attribuons le Prix des initiatives étudiantes pour le climat. Nous poursuivons des opérations d'énergie renouvelable et de lutte contre la pollution lumineuse. Nous votons un million d'euros pour l'extension du réseau de chaleur de Morsang, Savigny, Viry et Saint-Michel. Nous réalisons un nouveau forage de géothermie profonde à Viry. Nous donnons un million d'euros pour la création d'un réseau de chaleur dans le quartier des Quatre routes à La Courneuve et 1,7 million pour les îlots de fraîcheur chers à Yann WEHRLING, notamment pour désimperméabiliser 21 000 m², planter 411 arbres, 1 825 mètres linéaires de haies. Nous renouvelons notre soutien au Parc de la Poudrerie de Sevran et au département de la Seine-Saint-Denis. 271 000 euros à Saint-Maur-des-Fossés pour la dés-imperméabilisation et la végétalisation d'espaces publics. Et 250 000 euros à Noisy-le-Sec pour l'aménagement d'une cour végétalisée à l'école élémentaire Paul Langevin.

Nous poursuivons aussi notre volonté de créer de l'emploi et d'innover. Nous soutenons trois grands lieux d'innovation. Nous donnons trois millions d'euros à la société Eclairion pour le projet « Open AI Infrastructure Factory », situé à Bruyères-le-Châtel. Ce sera un lieu inédit en Europe, hautement stratégique, qui accompagnera les entreprises de toutes tailles à entraîner leur modèle d'IA, à utiliser la puissance de calculs de haute performance. Et c'est grâce à ce projet que nous avons gardé Mistral AI en France. Deux millions d'euros pour le grand lieu d'innovation Malic, porté par l'hôpital Marie-Lannelongue et la Fondation Saint-Joseph, afin d'accompagner les entreprises et les start-ups dans la conception, le développement et l'évaluation préclinique et clinique de nouveaux dispositifs médicaux. Nous finançons la deuxième édition de « Choose science », le « Paris-Saclay Summit » de février 2025. Nous poursuivons le financement des équipements scientifiques universitaires et de recherche avec Sésame. Nous allons voter deux nouvelles questions d'intérêt majeur de recherche : une sur l'écologie et la deuxième sur la sécurité routière, en lien avec la fondation de Yannick ALLÉNO. Vous savez que le fils de Yannick ALLÉNO était mort tragiquement dans un accident de circulation routière. Nous avons 500 emplois créés ou maintenus en Île-de-France grâce au dispositif TPE-PME, dévolu à 18 entreprises. Nous refondons le dispositif « Entrepreneur #Leader » en mettant en place le pass « Entrepreneur #Leader », qui consiste en une aide forfaitaire destinée à financer des accompagnements, mobilisée directement par les porteurs de projets franciliens pour accroître auprès d'eux la visibilité de la Région sur les trois phases de l'accompagnement de l'entrepreneuriat – la création, le financement et le pilotage – pendant trois ans. Et nous avons aussi 78 subventions d'investissement pour des centres de formation par apprentissage (CFA). Et nous voterons aussi – pardon, j'ai oublié de vous le dire – la Charte d'engagement républicain des universités. Est-ce que je la présente maintenant ? Je la présenterai tout à l'heure, quand Nelly GARNIER sera là, parce qu'elle est retenue pour l'instant. Elle est là ? Nelly est là, nous allons pouvoir présenter la charte.

M. CHIBANE (ECO) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Pardon ? Oui, Monsieur CHIBANE ?

M. CHIBANE (Eco) – Merci Madame la Présidente. Je voulais faire un rappel au règlement sur la base de l'article 16 du règlement intérieur, relatif à l'ouverture de la séance. Comme prévu par le Code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal (PV) de chaque séance est arrêté au commencement de la suivante. Toutefois, je vous rappelle un principe simple : pour la bonne organisation des débats, il convient que nous puissions étudier sérieusement les délibérations qui nous sont présentées et pour cela nous avons besoin de suffisamment de temps. Nous avons reçu le PV de la dernière Commission permanente, qui date d'il y a sept semaines, du 27 septembre dernier, à 00h48. Je ne sais pas si les gens sont insomniaques ; je ne sais pas s'il est normal que le secrétaire général travaille à cette heure-là, mais je m'inquiète même pour lui, je m'inquiète pour sa santé. Plus sérieusement, j'en profite pour rappeler ici que l'examen serein de nombre de délibérations n'est pas assuré, de manière récurrente ; et que cela doit faire office d'exception en termes de dérogation au délai de transmission des rapports qui est de sept jours, vous le savez. Nous avons reçu sept rapports, soit la veille des commissions, soit après les commissions, sans aucune raison valable ni justification. J'ai interrogé les vice-présidents et le secrétaire général pendant la Commission des Finances et je n'ai eu aucun retour. Et je trouve que la situation s'aggrave plutôt donc je vous alerte vraiment, Madame la Présidente. Je vous demande de bien vouloir cesser de faire de la rétention d'information et à l'avenir de faire en sorte que les conditions matérielles pour la bonne prise en connaissance des délibérations soient assurées réellement par vos vice-présidents et par le secrétariat général. Très franchement, on a besoin de travailler dans de meilleures conditions, pour l'ensemble des conseillers du Conseil régional.

Mme la Présidente – Je suis vraiment désolée. Sur le procès-verbal, si vous le souhaitez, on peut le voter à la fin.

M. CHIBANE (Eco) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Non, ce n'est pas un fonctionnement normal ; je l'entends et je ne veux pas que le secrétaire général devienne insomniaque. C'est vrai que le Conseil régional a un peu tendance à fonctionner par à-coups. Qu'est-ce qu'on fait ? On le vote à la fin de la séance ? Bien, on le votera en fin de séance.

Vote de l'urgence

Mme la Présidente – Je vais vous proposer de voter l'urgence sur le 301, le 307, le 315, le 319, le 323, le 326, le 331, le 340, le 344, le 354, le 361, le 364, le 370, le 371. C'est vrai qu'il y a pas mal de dossiers qui ont été déposés en urgence, Monsieur CHIBANE vous avez raison. Mais il ne vous a pas échappé qu'on était en période d'arbitrage budgétaire. Chaque euro compte ; on a 100 millions de TVA de moins cette année et on a été obligé de prendre des décisions très politiques sur ce qui était très urgent et devait passer absolument à cette séance. Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

Vote de l'urgence

POUR : IDFR, UDI

CONTRE : LFIA, GCEC

ABSTENTION : Eco, RN-IDF

NPPV : SER, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

MM. Pierre LISCIA et Patrick KARAM (IDFR) : NPPV (déport sur le rapport CP 2024-371)

M. Jean-Didier BERGER (IDFR) : NPPV (déport sur le rapport CP 2024-307)

M. Frédéric PECHENARD (IDFR) : NPPV (déport sur les rapports CP 2024-301, CP 2024-307, CP 2024-315, CP 2024-319, CP 2024-326, CP 2024-331, CP 2024-340, CP 2024-344, CP 2024-354 et CP 2024-361)

Rapport(s) ou communication(s) sans débat

Mme la Présidente – J'ai un rapport ou une communication sans débat, n°360.

Rapport(s) ajouté(s) à l'ordre du jour

Mme la Présidente – J'ai des rapports ajoutés à l'ordre du jour. Le 301 sur la stratégie régionale fret et logistique ; la 370 sur la Charte républicaine pour les établissements d'enseignement supérieur ; le 371, sur la protection fonctionnelle.

Changement(s) de secteur

Mme la Présidente – Je change de secteur le 346, qui passe dans le secteur de M. DUGOIN-CLÉMENT.

Rappel

Mme la Présidente – Les élus qui doivent se déporter en informent le secrétariat général.

Commission de la Jeunesse, de la promesse républicaine et de l'insertion professionnelle : avis favorable
Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n° 17 (GCEC) défendu sur le rapport CP 2024-326

POUR : Eco, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER, RN-IDF, MP

REJET

Mme la Présidente – Nous passons au secteur de M. CARVALHINHO. J'ai un 319, avec un erratum. Est-ce qu'il faut le présenter ou c'est juste une coquille ? Monsieur CARVALHINHO ? C'est bien une coquille.

Amendement n°25 (Eco)

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°25, Eco.

M. HAMON (Eco) – Madame la Présidente, les organismes d'éducation populaire contribuent à l'égal traitement de tous, sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation ou d'identité sexuelle, de religion, et luttent contre toute forme de discrimination. Ils s'engagent à faire respecter l'égalité entre les femmes et les hommes et refusent toute forme de sexisme. Ils protègent leurs adhérents de toute forme de prosélytisme. Vous connaissez ces phrases, elles sont issues de la Charte régionale de la laïcité, qui est un document qui organise les relations entre la Région et les associations qu'elle subventionne. Je voudrais revenir sur les deux associations dont on parle, Le Rocher et Laissez-les Servir, dont la presse a documenté les activités. Ont été observés, dans le cadre des activités de ces associations, des programmes non mixtes réservés aux garçons et aux hommes pour rechercher ou retrouver leur masculinité, des propositions et des encouragements aux thérapies de conversion, des activités paramilitaires où l'on défile, je cite : « au son du *Chant de la Coloniale* ou du *Chant des Africains* ». À ce stade de mon exposé, je voudrais dire que pour ce qui me concerne, j'ai servi dans l'infanterie de Marine ; j'ai eu l'honneur d'être soldat et donc j'ai entendu le *Chant de la Coloniale*. Je l'ai moi-même chanté, comme le *Chant des Africains*. Hélas c'est parce que nous étions à l'armée et nous n'avions pas le choix. Or, il me semble – si je peux me permettre – que les représentations qui sont véhiculées dans ces chants, qui appartiennent à la tradition militaire, sont des représentations qui ne correspondent pas véritablement à l'idée que nous nous faisons de la lutte contre les discriminations dans la Charte de la laïcité et dans les principes que nous évoquons. Or, nous sommes aujourd'hui à discuter d'une subvention à des organisations qui véhiculent ces représentations et encouragent à une vision du monde qui ne correspond en rien aux principes de la charte. Et je voudrais terminer par la chose suivante : si on devait discuter ici d'une subvention publique à une association de professeurs des écoles d'une école Montessori qui nous proposerait de faire un stage de commando militaire, on dirait : ce n'est pas sérieux. Madame la Présidente, éducateur c'est aussi un métier. On ne peut pas considérer que confier l'éducation populaire des enfants et des jeunes à des militaires soit aujourd'hui une mission tout à fait acceptable, notamment quand on a adopté la Charte de la laïcité.

Mme la Présidente – Votre prise de parole me rappelle que j'ai envie de financer des Établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) désormais en Île-de-France et que le ministère des Armées m'a contactée pour savoir si on pouvait essayer de travailler un peu plus sur l'esprit de défense et sur ces lieux de formation militaire.

Plusieurs élus réagissent hors micro.

Mme la Présidente – Cela me le rappelle, c'est tout. La parole est au vice-président CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO ISENTI – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, je vais peut-être faire une réponse commune aussi à l'amendement de GCEC, parce que ce sont les mêmes associations, pour ne pas faire deux réponses différentes. Monsieur le Ministre, Benoit Hamon, vous venez de nous parler de différentes associations, notamment Laissez-les Servir, et je m'inscris totalement en faux avec ce que vous venez de dire, parce que c'est une association qui est reconnue dans le département de la Seine-Saint-Denis – mais même à l'échelle francilienne – pour justement aider les jeunes, et notamment les parents qui ne savent pas comment faire quand leurs enfants font quelques bêtises. Les élus locaux, les policiers, les parents vont voir cette association et je peux vous dire que tous les enfants qui rentrent dans cette association ont

une formation, ils sont eux-mêmes écoutés. Je peux vous dire que le rendu est formidable. D'autant plus vous, qui étiez candidat du Parti socialiste à l'élection présidentielle : aujourd'hui la ville qui les accueille c'est Pierrefitte-sur-Seine, dont le maire est Michel FOURCADE, qui est socialiste. Par ailleurs, votre collègue, Claude BARTOLONE, que vous connaissez, avait pendant des années fait les louanges de cette association qui est reconnue sur le terrain. Par ailleurs, ils font un travail fantastique, notamment pour faire en sorte qu'on puisse dénommer des places ou des rues avec des noms de tirailleurs sénégalais. Et avec le maire socialiste de Pierrefitte, ils ont fait ce travail. Ils font un travail exceptionnel. Ils ont été reçus à l'époque par Patrick KARAM, il y a eu des auditions, on a pu voir tout le travail fantastique qu'ils font. Il y a énormément aussi d'articles de presse, que vous pouvez vérifier – Le Parisien, Brut et tous les médias un peu modernes, de jeunesse. Vous verrez que cette association est formidable et que les parents sont absolument contents. Le président de l'association s'appelle Nourouddine ABDOULHOUSSEN, il est vraiment super. Je le connais parce que moi, j'ai grandi à La Courneuve, à la Cité des 4000. Déjà à l'époque, quand j'avais 15 ans, il allait justement aider les jeunes qui malheureusement faisaient quelques bêtises, qui étaient éloignés de l'emploi, éloignés de l'école ; il venait les aider. Ils font un travail exceptionnel et la seule chose que je peux vous dire, c'est de vous mettre en relation avec les élus socialistes de Pierrefitte pour pouvoir en discuter, parce que vraiment ils font un travail exceptionnel. Ils sont souvent caricaturés.

Mme la Présidente – Moi, je crois que le plus simple c'est de faire une audition de M. ABDOULHOUSSEN en commission ; comme cela M. HAMON pourra lui poser toutes les questions et il aura toutes les réponses aux questions qui méritent qu'on réponde. Monsieur Pierre LISCIA ?

M. LISCIA – Bonjour chers collègues. Juste pour réagir aux propos de M. HAMON, puisqu'à l'écouter on a l'impression que les jeunes de certains quartiers seraient embrigadés, enrôlés de force dans l'armée ; ce qui n'est pas le cas, c'est une association. Et pour le coup, on ne substitue pas des militaires à des éducateurs ; c'est faux de dire cela et de le laisser penser. Par ailleurs – je voudrais compléter ce que vient de dire mon collègue Geoffrey CARVALHINHO – ce sont des associations, Le Rocher par exemple, qui sont soutenues par des collectivités qui sont dirigées par votre famille politique, vos amis politiques ; je pense à la ville de Grenoble, à la ville des Mureaux que vous connaissez bien, je pense, à la ville de Bondy, à la ville de Marseille, au département de la Seine-Saint-Denis, à Est Ensemble, à la Région Occitanie. Si vraiment ces associations étaient les dangereux fascistes ultra-catholiques que vous dénonciez, et militaristes, je pense que ces collectivités-là ne s'engageraient pas dans leur soutien. Par ailleurs elles sont aussi soutenues en partenariat avec les services de l'État et donc il est bien normal que la Région s'y associe également.

Mme la Présidente – Merci, je crois que tout est clair. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°25 (Eco)

POUR : SER, Eco, LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV : MP

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix la délibération 319...

Plusieurs élus interviennent hors micro.

Mme la Présidente – Explication de vote. Allez-y, Madame OGBI. Pardon, vous être très loin. Je vais prendre des jumelles.

EXPLICATIONS DE VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION

Mme OGBI (SER) – Madame la Présidente, chers collègues, le sens de notre engagement commun, ce n'est pas de défendre l'idée de la promesse républicaine, c'est de la faire appliquer. Et la promesse républicaine appliquée, c'est celle de l'égalité, de l'indifférence à la différence. Or, force est de constater que certaines décisions de subventions questionnent, voire trahissent. Le sens de ce rapport Jeunesse et promesse républicaine, c'est normalement de financer des actions en faveur de la cohésion sociale. Or, comment ne pas s'interroger quand à nouveau, rapport après rapport, année après année, des associations reçoivent des subventions sans que l'objet social ou l'intérêt général de leurs actions aient un quelconque lien avec la finalité même de ces rapports ? Ensuite, sur le terrain de la laïcité – vous qui vous en prétendez les défenseurs – nous constatons clairement qu'elle est appliquée à géométrie variable. Et votre réponse à l'amendement de nos collègues écologistes est complètement hors sujet. Une radio à vocation culturelle est financée sans qu'aucune garantie de cohésion de dialogue interreligieux ne soit mise en avant ; une association organisant des camps paramilitaires encadrés par des prêtres en soutane qui prodiguent la messe le dimanche

est également subventionnée ; ou encore une association missionnaire chrétienne créée par la Communauté de l'Emmanuel, dont on sait qu'elle est conservatrice et ne cache pas sa vocation culturelle. Enfin, sur une note plus subjective, je me permets de souligner un projet que j'ai trouvé remarquable de qualité. Il s'agit de l'application mobile développée par l'association Les Témoins des témoins, qui vise à transmettre la mémoire en faisant parler des lieux qui l'ont abritée. Il est d'une importance capitale pour la solidité du lien social qui nous unit que les jeunes se souviennent, aient conscience des errances d'un passé hélas pas tout à fait disparu, pour ne plus les reproduire à l'avenir. Je permets d'ailleurs, sans aucun esprit polémique, de rappeler que ces mémoires sont plurielles et comprennent aussi les mémoires de la colonisation et de la décolonisation, qui ont eu des répercussions très concrètes sur notre territoire. Un outil aussi bien pensé mériterait de voir son potentiel pleinement exploité et aurait toute son utilité, par exemple, pour expliquer aux jeunes, et aux moins jeunes d'ailleurs, ce qui s'est passé aux abords de la Seine le 17 octobre 1961. Ce que nous défendons, c'est une Région qui respecte pleinement la laïcité, une Région qui reste fidèle aux valeurs de la République, une Région qui s'engage sans compromis pour la cohésion sociale. C'est pourquoi nous vous demandons de mettre fin à certains financements qui s'éloignent de ce principe fondamental, pour redonner à l'action régionale sa clarté et sa cohérence. Et c'est pourquoi nous serons pour un vote dissocié pour ce rapport.

Mme la Présidente – Merci Madame OGBI. Monsieur LISCIA ? Je crois qu'on a quand même beaucoup répondu sur les associations que vous critiquez, en expliquant que toutes les collectivités de gauche les soutiennent. Donc c'est bien d'être contre ces associations quand vous êtes ici pour faire du buzz, mais vous allez le dire à tous vos amis qui leur votent régulièrement des subventions parce qu'elles font un travail remarquable sur le terrain et dans le respect des principes et des valeurs de la République. Monsieur LISCIA ?

M. LISCIA – Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, je voudrais profiter de ce rapport et du vote de ce rapport pour attirer votre attention sur la convention que nous allons signer avec l'association Les Témoins des témoins et le projet de développement dont vous avez parlé, l'application mobile « Les Derniers ». Je veux d'abord saluer Sophie NAHUM qui est présente ce matin avec nous et qui porte ce projet depuis plusieurs années. Et je veux lui dire combien nous sommes fiers que la région Île-de-France, sous votre impulsion Madame la Présidente, s'engage aussi puissamment en faveur de ce dispositif. « Les Derniers », c'est un immense chantier de recueil de la parole des derniers rescapés de la Shoah, les derniers encore en vie aujourd'hui. Et – j'insiste là-dessus – ce n'est pas un simple projet mémoriel, un travail d'historien ou un travail d'archivage, de témoignage du passé, c'est un dispositif tout entier dédié à la promotion de nos valeurs universalistes et humanistes ; un projet qui fait sens et qui résonne particulièrement aujourd'hui, dans un contexte de montée de l'extrémisme, de la radicalisation et de flambées inquiétantes de l'antisémitisme, en France comme en Europe. Permettez-moi de citer deux grandes dames, deux rescapées d'Auschwitz qui témoignent pour « Les Derniers ». La première c'est Lucette GEJZENBLOZEN qui disait : « Il y a trois ans, j'entendais hurler dans la rue de Rochechouart. J'ouvre ma fenêtre, il y avait un défilé. C'était le même défilé que quand je suis arrivée à Lyon et que les Allemands sont entrés. Et vous savez ce qu'on criait ? Mort aux Juifs. Si vous saviez ce que ça m'a fait mal. » La seconde, c'est Ginette KOLINKA qui disait : « On n'apprend rien de l'histoire. Ça fait combien de temps que les déportés parlent dans les écoles ? Les adultes de 25, 30, 35 ans aujourd'hui nous ont entendus et ça ne les empêche pas d'être racistes et antisémites. » Ces témoignages, ils nous obligent. Et ils nous rappellent que la Shoah n'est pas une relique du passé, une histoire lointaine et révolue, mais bien un avertissement perpétuel sur ce que l'humanité peut engendrer de pire. « Les Derniers » c'est un projet ambitieux, résolument moderne et innovant. Innovant sur la forme puisque c'est la rencontre de la tech et de la mémoire. En utilisant des supports numériques, on touche les jeunes là où ils sont, sur les réseaux qu'ils consultent, sur les outils qu'ils utilisent, dans des formats qu'ils connaissent, avec des contenus courts, dynamiques, viraux, consommables immédiatement, qui sont adaptés à leur mode de consommation de l'information ; et innovant également sur le fond parce que c'est une façon de commémorer autrement, en sortant des registres habituels, académiques, scolaires, en faisant le pari aussi de vulgariser l'histoire pour la rendre accessible et contemporaine et surtout en la raccrochant au présent, en l'ancrant dans notre quotidien. Parce que si on n'innove pas, si on cantonne la Shoah aux livres d'histoire, dans un passé figé et terminé, c'est la mémoire qui se perd. Alors nous sommes fiers de soutenir ce projet, ce dispositif, à hauteur de 200 000 euros, parce qu'il est essentiel, non seulement pour la région Île-de-France, mais bien au-delà.

Mme la Présidente – Madame MALAÏSÉ ?

Mme MALAÏSÉ (GCEC) – Merci Madame la Présidente. Quelques mots sur ce projet, qui est un projet exceptionnel, qui est un projet qui permet de passer le cap très compliqué de la fin des témoins directs et qui permet de rendre accessibles de manière pérenne tous ces témoignages, qui sont des témoignages, je crois, essentiels ; essentiels pour comprendre d'où nous venons, pour comprendre aussi où nous allons. Moi, je suis professeure d'histoire dans ma vie professionnelle. Ce sont des témoignages que j'utilise. Je suis persuadée que nous sommes à un moment de bascule, à la fois sur la transmission de l'histoire et sur la transmission de la mémoire. Mais je pense aussi que rien ne doit remplacer la contextualisation des choses ; ce que fait extrêmement bien ce projet, mais des fois – dans la manière dont vous présentiez, Monsieur le Délégué spécial – on a l'impression qu'il faut des formats courts pour convenir au temps de l'instantanéité dans lequel nous sommes. Ce n'est pas suffisant. Je pense que c'est un support qui, grâce au financement de la Région, va prendre une ampleur beaucoup plus importante. Et j' imagine

aussi que si la Région, qui a la compétence des lycées, permettait son déploiement dans l'ensemble des lycées, nous franchirions un cap qui serait un cap extrêmement important. C'est une perche que je vous tends, je pense que ce serait une très bonne idée.

Mme la Présidente – C'est, bien évidemment, prévu. J'en profite pour dire que dans les témoignages qui sont recueillis dans cette œuvre, il y a un témoignage d'une autre grande dame, qui nous a quittés récemment, qui est la grand-mère de Jérémie REDLER. Donc j'ai une petite pensée pour Jérémie, pour sa grand-mère et pour toute sa famille. Je vais laisser la parole à Sophie NAHUM, puisqu'elle est là. C'est une petite entorse au règlement intérieur, mais est-ce que cela vous ennuie qu'elle nous présente un tout petit peu l'éthique de son projet, en quelques minutes ? Sophie, je vous laisse la parole.

Mme NAHUM – Merci beaucoup. Merci Madame la Présidente, et merci à la Région. Merci à Pierre d'avoir fait un si bel exposé de mon travail. Je vais juste répondre aux deux commentaires qui ont été faits pour vous dire que ce projet je le porte seule depuis dix ans, que c'est la première fois qu'on a un soutien conséquent et que l'idée évidemment, c'était de mettre cet outil à disposition en libre accès, gratuit, pour tout le monde et les professeurs d'histoire. Je pense comme vous : il me semble, vu les messages que je reçois, qu'il y a beaucoup de professeurs qui s'en servent, et qui après font leur travail de professeur, qui n'est pas le mien. Et pour répondre à l'autre commentaire, je voulais vous dire encore une fois que j'ai traité l'urgence, qui était ces témoins de la Shoah qui disparaissent un à un ; sur tous ceux que j'ai interviewés depuis dix ans, il y en a une bonne moitié qui sont partis depuis. Mais évidemment c'est une manière de commémorer que j'essaie d'installer et que je souhaite décliner, donc il n'est pas question de rester uniquement sur ce sujet à l'avenir. Effectivement, je pense qu'il faut des outils adaptés aux nouvelles générations, que le court et le viral c'est important. L'expérience que j'ai eue – les modules que je présente font une dizaine de minutes – c'est que les élèves, quand vous leur dites aujourd'hui, malheureusement, que vous partez pour un film d'une heure, ils n'ont pas envie ; mais quand c'est dix minutes ils se mettent à les binger, ils en regardent cinq ou six d'affilée et à la fin ils ont regardé une heure et ils ont appris quelque chose. C'était un peu ma stratégie. Maintenant, c'est de le mettre grâce à vous sur une application mobile : quand ils vont passer devant les lieux de mémoire comme le Vel d'Hiv par exemple, ils vont avoir les extraits adéquats des témoignages les plus forts des derniers témoins du Vel d'Hiv. Merci.

Mme la Présidente – Cela évite tous les fake news, cela évite aussi... Je pense que c'est très important d'avoir l'information de la bouche des témoins. Merci mille fois Sophie. Je vais poursuivre un petit peu la séance ; je vous salue et je vous raccompagne. Nous allons passer au vote du rapport. Qui est contre ? Pardon, excusez-moi ; il y a une explication de vote de Mme THEVENOT.

Mme THEVENOT (MP) – Merci Madame la Présidente. Simplement pour dire que nous allons bien évidemment voter pour, avec un grand oui ; et vous remercier pour cette démarche extrêmement importante parce que, comme le disait Sophie NAHUM sur un certain nombre de forums auxquels elle participe – et nous lui en sommes reconnaissants : même sur la Shoah, les verrous ont sauté. C'est vrai qu'on se dit de plus en plus qu'il y a des évidences qui ne le deviennent plus. Le sujet de l'antisémitisme aujourd'hui se répand sur tous les volets de notre société, aussi bien en actes qu'en propos, avec des moments où nous ne pouvons plus faire nation. Se rappeler qu'effectivement s'en prendre à un Juif, toucher à un Juif, c'est s'en prendre à l'ensemble de la République. Par la subvention que nous allons tous voter, j'espère à l'unanimité, pour soutenir la démarche de la Région dans ce profil, je voulais simplement dire que oui, il y a encore des politiques publiques qui peuvent se mettre en place à – je l'espère – l'unanimité, pour rappeler les évidences que certains aujourd'hui ne peuvent plus rappeler parce qu'ils ne sont plus là. Grâce au travail numérique que Sophie NAHUM va pouvoir mettre en place pour transmettre les messages et les mots des derniers, nous allons participer à continuer à transmettre pour ne pas oublier et continuer à mettre en œuvre ces résistants de la liberté. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport 319. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-319

POUR : IDFR, UDI, Eco, RN-IDF, MP, GCEC

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. CARVALHINHO (IDFR) : NPPV (déport)

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

LFIA : ABSTENTION : article 6 - POUR : article 1 à 2, article 4 et article 7 – CONTRE : article 3 – NPPV : article 5

GCEC : CONTRE : Dossiers n°EX088124, n°EX088692, n°EX088733

Mme la Présidente – J'appelle Mme PORTELLI et je passe la parole cinq minutes à Geoffroy DIDIER, le temps de raccompagner Sophie NAHUM dignement ; je reviens.

(M. DIDIER remplace Mme PÉCRESSE à la présidence de la séance.)

CP 2024-313 : Politique régionale pour le patrimoine en Île-de-France – Affectations pour l'aménagement culturel et la valorisation du patrimoine – 5^{ème} rapport 2024

Commission de la Culture : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Nous passons au secteur de Mme PORTELLI. Le premier rapport c'est le rapport 313 sur les affectations pour l'aménagement culturel et la valorisation du patrimoine, avec un avis favorable de la Commission de la Culture, un avis favorable de la Commission des Finances ; et un amendement n°24 du groupe écologiste.

Amendement n°24 (Eco)

Mme LAHMER (Eco) – Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, le moulin de Villeneuve a été fortement endommagé lors des dernières inondations et nous souhaiterions que vous puissiez vous rapprocher de l'association de la Maison Elsa Triolet-Aragon, qui a fait un appel à dons puisqu'elle est vraiment très endommagée. Nous souhaiterions juste que vous vous rapprochiez d'elle et qu'on puisse les aider.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Madame la Vice-présidente ?

Mme PORTELLI, Première vice-présidente – Madame, je suis entièrement d'accord avec vous sur le principe, c'est une maison à laquelle nous tenons beaucoup, où le couple a énormément vécu, a beaucoup travaillé, à laquelle Elsa Triolet était très attachée, où elle a écrit *Le Cheval roux*, où Agnès VARDA est venue les filmer, où elle est enterrée. Aragon a fait jouer ROSTROPOVITCH sur sa tombe. Donc vraiment c'est un lieu patrimonial qui compte. Mais nous avons pris attache auprès de la direction de la Maison et en réalité – nous les aidons tous les ans – ils ne savent pas de combien ils vont avoir besoin, ils ne savent pas ce qui leur manque. Ils sont justement en train de chiffrer les pertes et parallèlement ils sont en train de faire cet appel aux dons. Donc nous avons convenu qu'au moment où nous réaffecterons ce que nous leur donnons – en général 25 000 euros au mois de mars – nous rééquilibrerons au cas où il leur manquerait des fonds. Donc je suis d'accord avec vous sur le principe, mais ce que vous nous demandez a déjà été fait. Nous rééquilibrerons au cas où ils en ont besoin et on fera le point au mois de mars, je vous en rendrai bien évidemment compte. C'est pour cela que j'en appelle au retrait, sinon ce sera rejet.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Est-ce que vous conservez votre amendement ?

Les élus du groupe Eco répondent hors micro.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Merci beaucoup de votre vigilance.

L'amendement n° 24 (Eco) est retiré.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Nous passons donc au vote de la délibération, s'il n'y a pas d'explication de vote. Madame MALAISE ?

Mme MALAISE (GCEC) – Merci Monsieur le Président délégué. Nous voulons et nous souhaitons, au nom du directeur de la Maison Elsa Triolet-Aragon, remercier la vice-présidente de son attention. Il signifiera quels sont les besoins quand ils seront quantifiés bien évidemment, mais il sait qu'il pourra compter sur la Région.

(Mme PÉCRESSE reprend la présidence de la séance.)

Mme la Présidente – Bien. Où en sommes-nous ? On fait voter la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-313

POUR : IDFR, UDI, Eco, RN-IDF, LFIA

NPPV : SER, MP, GCEC

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

Mme ROYER (IDFR) : NPPV Affectation pour l'aménagement culturel – 5^{ème} rapport 2024 (déport)

Mme LIBERT-ALBAN (UDI) : NPPV Acquisitions d'œuvres d'Art pour les musées - FRAM (00000164) (déport)

CP 2024-318 : Attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle dans le cadre du spectacle vivant (3^{ème} affectation pour 2024)

- ☐ *Commission de la Culture : avis favorable*
- ☐ *Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable*

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

Mme CAMARA (IDFR) : NPPV (déport)

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Mme ROYER (IDFR) : NPPV Attributions subventions spectacle vivant - 3^{ème} affectation (3^{ème} affectation)

CP 2024-331 : Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la création et de la diffusion cinématographique et audiovisuelle – Cinquième affectation – **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission de la Culture : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°1 (RN-IDF)

Mme la Présidente – Nous en arrivons au 331. J'ai un amendement n°1, RN-IDF.

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) – Madame la Présidente, nous avons été interpellés dans le cadre de ce rapport par la fiche-projet 1092 qui vise un film qui s'appellerait *Truly Naked*. Franchement... Je ne sais pas si cela a été évoqué en commission. Je crois qu'il y a une autre commission qui visionne ces films, mais qui n'est composée que d'élus de votre majorité d'après ce que j'ai compris. Donc nous avons été chercher un peu à l'extérieur ce dont il pouvait s'agir. Et voilà ce que nous avons trouvé ; on a mis des références, je pense que cela ne peut pas être contestable. Le synopsis serait : « Un jeune garçon de 16 ans, Alec, vit seul avec son père. Ils viennent de s'installer dans une petite ville côtière anglaise et cette année sera pour Alec l'opportunité de s'émanciper de l'entreprise familiale dont il est un membre actif. Il tient la caméra et monte des films pornographiques dont son père, Dylan, est l'acteur principal. En tant que membre de l'entreprise familiale, Alec film et monte du porno en ligne, mettant en vedette son père et cætera, jusqu'à ce qu'il rencontre Nina, un garçon manqué qui le met au défi de se libérer et de trouver son propre chemin vers une véritable intimité. » Nous pensons, d'après ce que nous avons vu, que les films présentant de tels sujets participent à brouiller les repères essentiels sur les relations humaines et sur la sexualité. Nous savons que la pornographie s'exerce principalement au détriment des femmes. Nous avons été frappés par le fait que ce film met en scène un mineur de 16 ans, et nous savons que la loi française protège les mineurs contre l'exposition à la pornographie. En tout cas il y a de vraies interrogations de notre part sur ce film et sur le contenu de ce film, et par notre amendement nous vous demandons de retirer cette fiche-projet, en étant vraiment étonnés que vous-même et la vice-présidente puissiez nous présenter des rapports de soutien à ces films. Merci.

Mme la Présidente – Je rassure tout le monde ici, la Région Île-de-France ne finance pas le porno, au contraire. Nous sommes d'ailleurs très engagés avec Osez le féminisme sur le procès justement de toute l'industrie de la pornographie. Nous aidons les femmes victimes, nous sommes évidemment totalement anti. Et j'ajoute que nous avons fait une grande campagne de communication, qui a touché tous les lycées, avec le Centre Hubertine-Auclert qui s'appelle « Le porno, ce n'est pas la ref ». L'idée c'est évidemment de sortir les jeunes de l'addiction aux images pornographiques, qui sont malheureusement très souvent en accès complètement libre ; là-dessus, c'est le problème du législateur qui devrait veiller à filtrer totalement et interdire totalement aux mineurs l'accès à ces images. Mais Florence va vous répondre sur ce film.

Mme PORTELLI, Première vice-présidente – Je comprends que le mot « naked » vous ait interpellé et ému, parce qu'en général vous avez un prisme par rapport à nos œuvres cinématographiques quand il y a de la nudité. Je vous rassure quand même, la pornographie en revanche – la Présidente a entièrement raison – nous combattons fortement cette industrie sur le sexe qui fait

des ravages auprès de nos jeunes, et pas que de nos jeunes. Et justement, le film va à l'inverse de cela. Donc moi, je vous invite surtout à le regarder quand il va sortir. D'ailleurs à l'époque, quand il avait été examiné, vous ne vous en étiez pas ému ; et pour une bonne raison, c'est tout simplement que cela dénonce la pornographie. En fait, c'est strictement l'inverse, c'est-à-dire qu'en réalité c'est des jeunes qui vont s'affranchir de la relation toxique avec le père. Justement c'est un film anti-pornographie, c'est cela que le film dénonce. En fait, vous avez fait un contresens par rapport au film. Je vous rassure. C'est sûr, le film dénonce la pornographie, il y a des moments où les gens sont nus, ils sont à poil ; ce n'est pas sale. En tout cas c'est un film qui dénonce la pornographie. Donc rassurez-vous et retirez votre amendement, sinon j'en appellerais au rejet.

Mme la Présidente – Est-ce qu'au bénéfice des explications de la vice-présidente vous êtes convaincu de la bonne foi de la Région et de sa vocation pédagogique ?

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) répond hors micro.

Mme la Présidente – Écoutez, je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°1 (RN-IDF)

POUR : RN-IDF

CONTRE : IDFR, UDI, SER, Eco, LFIA, GCEC

NPPV : MP

REJET

Hors micro, plusieurs élus signalent à la Présidente que son micro ne fonctionne plus.

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Je vais faire une projection spéciale du film pour le groupe Rassemblement national. L'amendement est donc rejeté. Je mets aux voix le 331. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-331

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, MP, LFIA, GCEC

ABSTENTION : RN-IDF

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-332 : Attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (4^{ème} affectation 2024)

- ☐ *Commission de la Culture : avis favorable*
- ☐ *Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable*

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. BERGER (IDFR) : NPPV sur la fiche projet EX086328 (déport)
Mme DESCHIENS (IDFR) : NPPV sur la fiche projet EX088683 (déport)
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-333 : Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la création et de la diffusion éditoriale, plastique et numérique, et de l'aménagement culturel - cinquième affectation

- ☐ *Commission de la Culture : avis favorable*
- ☐ *Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable*

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Commission de la Culture : avis favorable

Commission des Lycées : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement de l'exécutif

Mme la Présidente – Nous en arrivons au 334, avec un amendement de l'exécutif. Madame PORTELLI ?

Mme PORTELLI, Première vice-présidente – Oui, Madame la Présidente. C'est un amendement pour des affectations alors je pense que cela réjouira tout le monde. Une affectation pour le programme régional des résidences d'écrivains et notamment pour des lectures à voix haute ; une affectation pour des leçons de littérature ; une affectation pour le programme « Lycéens et apprentis au cinéma » ; plusieurs affectations dans ce titre et du coup nous arrivons quand même à un beau chiffre de 800 000 euros et quelques. Je remercie Mme la Présidente d'avoir aidé ce secteur extrêmement important pour la lecture de nos jeunes.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : IDFR, UDI, GCEC

NPPV: SER, Eco, RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Mme la Présidente – Je mets aux voix le 334. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-334

POUR : IDFR, UDI

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV: SER, Eco, MP, GCEC, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Mme la Présidente – Je demande à Madame PORTELLI de rester pour présenter le secteur de M. KARAM qui, malheureusement, pour des raisons familiales...

Plusieurs élus réagissent hors micro.

Mme la Présidente – Son père vient de mourir, donc il est en Guadeloupe. Donc, le 326. Nous avons une pensée évidemment très affectueuse pour Patrick KARAM.

CP 2024-326 : Politique régionale du sport en Île-de-France – Investissement – 5^{ème} rapport 2024 – PROCÉDURE D'URGENCE

Commission des Sports, de la citoyenneté et de la vie associative : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°17 (GCEC)

Mme la Présidente – Le 326, amendement n°17, GCEC.

Mme MALAISÉ (GCEC) – Merci Madame la Présidente. Il s'agit d'un amendement que nous déposons depuis le début de cette année sur les dépenses inutiles et/ou extra-légales que nous débusquons au fil des commissions permanentes. Ce qui fait, sur un total de l'année 2024, un peu plus de 49 millions d'économies qui auraient pu se faire en autorisations de programme (AP) au minimum ; et 8,4 millions en autorisations d'engagement (AE) depuis janvier 2024. Pour ce qui concerne cette commission permanente, et notamment sur le secteur Sports, nous vous proposons 850 000 euros de mesures d'économie, dont notamment 200 000 euros d'autorisations de programme sur une subvention dérogatoire, sans aucun intérêt régional, à une salle de boxe luxueuse située dans le 16^e arrondissement de Paris ; également 400 000 euros d'économie pour des dépenses de cérémonie, de réception, et d'attribution de places de manière discrétionnaire ; également 100 000 euros d'économie pour le financement de l'organisation de l'Open de France qui va permettre l'organisation de ce prestigieux événement va permettre des recettes normalement et la santé financière de la Fédération française de golf n'est pas du tout en danger, bien au contraire. Cela fait des pistes d'économies. Puisque vous nous avez demandé, Madame la Présidente, de vous en donner : en voici encore des nouvelles.

Mme la Présidente – Merci. Madame la vice-présidente ?

Mme PORTELLI, Première vice-présidente – La boxe, c'est deux pratiques différentes évidemment ; il y a la pratique professionnelle et la pratique amatrice. Mais c'est vrai qu'il y a un vrai désir de nos jeunes. Je fais mon Patrick KARAM, je prends ma casquette de maire d'une ville de banlieue : nos jeunes sont très en demande de la pratique de la boxe, qui est souvent un très bon moyen de canalisation de plein de choses, qui est extrêmement recommandée pour nos gamins, c'est quelque chose d'absolument salutaire. Et en même temps, au niveau de la pratique professionnelle... On a une recrudescence de la pratique amatrice, notamment dans nos banlieues, mais on a aussi un besoin au niveau professionnel extrêmement important. Et vous dites qu'elle se porte bien, mais néanmoins cet équipement, qui est celui que vous avez cité a une viabilité économique qui doit reposer sur des événements, sur des diversités d'apports financiers ; l'apport financier évidemment public, mais également le fait d'ouvrir, hors des entraînements, certains événements au public de manière payante et cætera. Mais vraiment dans une optique de faire monter encore plus la pratique de la boxe et la professionnalisation de la boxe anglaise. Nous, au contraire, cela nous paraît être un signal extrêmement important. Notamment dans nos banlieues c'est quelque chose qui est vraiment utile socialement, sur le plan des valeurs du sport, des valeurs de la société. Pour ces raisons, j'en appellerai au retrait, sinon au rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°17 (GCEC)

POUR : Eco, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER, RN-IDF, MP

REJET

Amendement n°29 (MP)

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°29, MP. Monsieur BATY ?

M. BATY (MP) – Merci Madame la Présidente. Le 21 octobre dernier, le Club Lepic Abbesses Pétanque (CLAP) de Montmartre a été expulsé par la Ville de Paris de ses terrains historiques sur la butte Montmartre, dans le 18^e arrondissement de Paris. Une expulsion qui fait l'objet d'une large contestation populaire, comme en témoigne une pétition ayant rassemblé plus de 13 000, signatures. Ce terrain de pétanque est géré depuis plus de 50 ans par des bénévoles, il constitue une part de l'âme du village de Montmartre et un équipement de proximité qui ne doit pas faire l'objet d'une opération de spéculation immobilière. Il s'agit, par notre amendement, de demander à la Région de se mobiliser pour le patrimoine sportif et populaire de notre région. Cette décision de la mairie de Paris témoigne ainsi de l'abandon de la ville de ce qui reste de l'identité sociale, populaire et solidaire de la butte la plus célèbre de notre région. Ainsi, nous proposons notamment qu'une aide puisse être apportée à ce club, et également que nous puissions avancer sur la labellisation de ce terrain traditionnel et historique de la butte Montmartre désormais, en tant que patrimoine régional protégé et patrimoine naturel puisqu'il dispose d'espaces naturels. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Madame la vice-présidente ?

Mme PORTELLI, Première vice-présidente – Je suis ravie que vous vous engagiez dans une position qui est aussi celle de Fabrice LUCHINI et de tous ceux qui sont attachés au patrimoine parisien, quel qu'il soit d'ailleurs, qui est souvent saccagé. En tout cas, ce site a fait l'objet de l'intérêt du secteur Patrimoine et inventaire de la Région depuis de nombreuses années, au titre de leur expertise sur le territoire parisien. On a conseillé au club d'engager une demande de protection au titre des monuments historiques et cette demande a été faite en mai 2024 avec les collectifs de riverains et la Fédération française de Pétanque. Et depuis, ce collectif attend une réponse de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Au-delà, on a une aide régionale qui vient satisfaire un besoin exprimé par une structure éligible, dans le cadre d'un dossier de demande de subvention. À ce jour, la Région – qu'il s'agisse des Sports ou de la Culture – n'a pas été sollicitée en ce sens par le club ; ce qui est dommage, d'ailleurs. On se tient à la disposition du CLAP pour les aider justement à survivre, que ce soit au niveau de la Culture ou au niveau des Sports. Pour ces raisons, j'en appellerai au retrait de votre amendement, sinon au rejet ; même si sur le fond nous partageons votre inquiétude et votre indignation.

M. BATY (MP) – Merci. Il est retiré.

Mme la Présidente – Il est retiré ? Il est retiré. Donc il n'y aura pas d'explication de vote sur cet amendement.

L'amendement n° 29 (MP) est retiré.

Plusieurs élus interviennent hors micro.

Mme la Présidente – Vous pouvez toujours faire une explication de vote sur le rapport si vous avez envie. J'ai une demande de parole Eco. Madame LAHMER ?

Mme LAHMER (Eco) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, comme à chaque commission permanente vous nous soumettez au vote des subventions pour des équipements sportifs censés permettre à toutes et tous de pratiquer gratuitement et librement des activités sur l'espace public. Il n'est nullement besoin d'être sociologue, géographe, ou les deux à la fois comme Édith MARUÉJOULS, pour observer que ces espaces sont utilisés majoritairement par la gent masculine. Ces espaces, tels que les city-stades, skate-parks ou parcours de santé, sont bien souvent des lieux de performance et de compétition où on aime cultiver le culte des biscottos et du virilisme. Alors que nous sommes conscients que le sport, notamment le sport de loisir, est un facteur important pour la socialisation et pour la santé, les femmes doivent souvent se tourner vers des offres payantes afin de pratiquer en toute sécurité et sans jugement. C'est encore plus compliqué pour les personnes porteuses de handicap et les seniors. Il suffit d'observer quels agrès sont installés sur l'espace public. Bien que certaines villes fassent des efforts, beaucoup s'en tiennent à permettre de travailler pectoraux et abdominaux. La Région doit être motrice en termes d'inclusion dans les pratiques de loisir. Elle peut être force de proposition et conditionner ses aides à une mixité réelle de genre et de public. Pour ce faire, vous trouverez des pistes dans les travaux du Centre Hubertine-Auclert, en collaboration avec l'Institut national des études territoriales (INET), un excellent rapport, que je vous conseille de lire, qui s'intitule « La pratique sportive dans l'espace public au prisme de l'inclusion » ; ainsi que dans les publications d'Yves RAIBAUD. On ne remet plus en cause maintenant la végétalisation des cours de récréation parce qu'il y a eu un travail sur le genre. Je pense qu'il faut aussi profiter du travail qui a été fait sur le dossier de l'Institut régional de développement du sport (IRDS), sur les équipements sportifs et la transition écologique, pour aussi penser au genre dans le travail sur l'espace public pour les femmes, pour qu'elles puissent

travailler. Et je voudrais aussi apporter mon soutien à Sarah OURAHMOUNE, qui s'est désistée pour devenir coprésidente de la Fédération française de Boxe puisqu'elle a reçu des tas de messages racistes et sexistes.

Mme la Présidente – Je vais passer la parole à Florence PORTELLI. Effectivement, si on peut améliorer encore notre offre d'équipements sportifs, de façon à ce que tout le monde puisse pratiquer, évidemment on le fera. Et le Centre Hubertine-Auclert – je le rappelle – c'est la Région, c'est quand même grâce à nous qu'ils font leurs travaux. Donc on va vérifier tout cela. Mais je n'ai pas très bien compris parce que moi je les utilise personnellement. Alors je dois être très masculine ; mon surnom c'était « la testostérone des Yvelines » quand j'étais jeune, peut-être qu'effectivement il y a quelque chose de dégenré chez moi, ou de dérangé. Mais en tout cas moi, je les utilise beaucoup ces agrès, même si je n'ai pas beaucoup de biscottos. Mais j'aime bien faire des abdominaux. Madame PORTELLI ?

Mme PORTELLI, Première vice-présidente – C'est bien, Madame la Présidente. Je vous admire vraiment parce que moi, j'avoue que je suis très nulle là-dessus. Et je le regrette parce que justement je trouve votre remarque assez sexiste. On peut être une femme et faire des abdominaux. Franchement... Dans ma collectivité, j'installe dehors énormément d'agrès sur les trottoirs, dans les parcs etcetera ; et je vous assure qu'il y a des femmes. Le problème du sport-santé...

Mme LAHMER (Eco) intervient hors micro.

Mme PORTELLI, Première vice-présidente – Cela n'a rien à voir avec le virilisme mais permet d'éviter d'avoir des risques cardio-vasculaires, une fin de rémission de cancer et cætera parce que vous faites de la prévention. Donc je ne suis pas du tout d'accord avec votre analyse. Et de manière plus globale... Hélas ce n'est pas Patrick KARAM qui vous répond... Non, mais ce n'est pas parce que c'est écrit là... Et je vous rappellerais aussi que la Région, de manière globale, a un bonus. C'est-à-dire que les subventions pour les équipements sportifs sont encore plus importantes quand le projet tient compte justement de l'inclusivité en matière de handicap et quand cela tient compte également de la promotion du sport féminin. Pour en avoir régulièrement parlé, même en tant que maire, avec Patrick KARAM sur des projets de ma ville, à chaque fois il m'a dit : oui, mais uniquement si le sport féminin est largement développé. Et cela fait partie des délibérations que nous avons eu l'honneur de voter dans cette instance. C'est ma réponse, mais je trouve votre remarque curieuse.

Mme la Présidente – Il y a des bonnes idées partout. Moi, je vais lire avec attention ce rapport et on va regarder. Mais ce qui est vrai, c'est que Patrick KARAM veille énormément à ce que nos installations sportives urbaines ne soient pas uniquement des skate-parks et des sports plus masculins, mais qu'il y ait aussi de la pratique de sports plus féminins. On va voir.

Mme LAHMER (Eco) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Il y a aussi des filles qui font du skate, enfin pardon. Bien. Je vais mettre aux voix... Monsieur KIENZLEN ?

M. KIENZLEN (SER) – Merci Madame la Présidente. L'amendement sur le CLAP a été retiré, mais j'aimerais quand même dire un mot après l'intervention aussi de Mme PORTELLI pour rappeler quelques éléments. Je m'étonne que vous ne l'ayez pas dit : le CLAP occupe un terrain municipal sans titre depuis plusieurs décennies, le CLAP faisait vente d'alcool sans Licence IV et il se trouve que le concessionnaire, après avoir eu ses locaux dégradés d'ailleurs, lui a assuré un accès gratuit en journée et un soir par semaine pour assurer la continuité la pratique de la pétanque. Donc on ne peut pas expliquer cela sans rappeler un certain nombre d'éléments, quand même factuels. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Est-ce que quelqu'un veut répondre sur cette question du CLAP ? Non, plus personne. Je vais mettre aux voix le rapport 326. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-326

POUR : IDFR, UDI

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER, Eco, RN-IDF, MP, GCEC

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

Mme DESCHIENS (IDFR) : NPPV sur dossier EX088694 et dossier EX089080 (déport)

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Commission des Sports, de la citoyenneté et de la vie associative : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n° 17 (GCEC) défendu sur le rapport CP 2024-326

POUR : Eco, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER, RN-IDF, MP

REJET

Amendement n°26 (Eco)

Mme la Présidente – Le 336, j'ai un amendement Eco n°26.

Mme PELEGRIN (Eco) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, chers collègues, à l'heure où nous devons faire des économies et donc nous interroger sur les priorités que nous continuons à subventionner, nous ne cautionnons pas votre choix. En effet, le sport-santé que nous défendons doit être accessible à toutes et à tous financièrement, sans discrimination de genre, de capacité physique ou intellectuelle, sans consommation de ressources et sans pollution. On peut dire que dans la course automobile et motocycliste le compte n'y est pas. Elle est forte consommatrice de ressources en amont, en aval et durant la pratique – certes, l'électrique permet la décarbonation, mais reste consommatrice de ressources en amont et en aval – avec une surreprésentation masculine de pratiquants et un faible accès aux classes populaires. Nous considérons que les subventions de la Région pourraient être réorientées pour financer d'autres sports, plus inclusifs. Vous nous avez indiqué que c'est pour ouvrir ce sport que vous voulez donner des subventions, mais nous ne voyons pas, comme d'habitude, d'orientation dans ce sens dans votre texte. C'est pourquoi, par notre amendement, nous ne soutiendrons point ce projet.

Mme la Présidente – Bien. Je mets aux voix... Pardon, Madame la Vice-présidente, excusez-moi. Madame la vice-présidente ?

Mme PORTELLI, Première vice-présidente – Pour tout ce qui concerne la réduction de l'utilisation des bois exotiques et l'utilisation de bois d'origine hexagonale ou européenne, bien évidemment nous sommes favorables. Mais dans certaines circonstances, il y a des équipements qui sont en contact permanent avec l'eau, notamment les pontons, et dans ce cas-là c'est vrai que, hélas, le plus adapté c'est le bois exotique parce qu'il est imputrescible, et du coup c'est techniquement recommandé. Dans ce cas...

Plusieurs élus interviennent hors micro.

Mme PORTELLI, Première vice-présidente – Ce n'est pas cet amendement ? Eh bien pourtant j'ai une réponse à cet amendement. C'est celui d'avant ? Je suis désolée. Merci. En effet, la Ligue motocycliste. Le soutien régional à la Ligue motocycliste d'Île-de-France vise à offrir aux jeunes Franciliens attirés par cette discipline sportive un cadre de pratique approprié et sécurisé, avec des éducateurs formés, qui favorise également la mise en place de formations aux bonnes pratiques et des sensibilisations aux problématiques du développement durable. Vous avez souligné la sous-représentation des femmes dans les disciplines motorisées et justement l'action régionale veut accompagner la pratique féminine et l'émergence de championnes dans ces disciplines. Elle vise à favoriser une plus grande inclusion avec le développement d'une pratique compétitive ou récréative pour les personnes en situation de handicap, et à soutenir des écoles françaises dans des territoires populaires tels que Rosny-sous-Bois ou Mantes-la-Jolie. Donc plutôt que d'interdire ces pratiques, on veut au contraire pousser les acteurs à être beaucoup plus respectueux de l'environnement et à réduire leur empreinte environnementale. Vous ne serez sûrement pas d'accord, mais c'est le même objectif avec une approche radicalement opposée. Donc pour ces raisons, j'en appellerai sans illusion au retrait, sinon au rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°26 (Eco)

POUR : SER, Eco, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI, RN-IDF

ABSTENTION : LFIA

NPPV : MP

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le 356. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté. Alors je viens de parcourir rapidement le rapport du Centre Hubertine-Auclert ; moi, je pense qu'il n'est pas du tout en contradiction avec la stratégie d'équipements sportifs de la région Île-de-France. Il dit juste que quand on demande aux femmes ce qu'elles ont envie de pratiquer comme sport, elles disent : le yoga et le pilates – ce ne sont pas des sports dans lesquels on peut mettre des équipements – la musculation, le fitness, le CrossFit – donc elles ont envie de pratiquer la musculation, le fitness et le CrossFit, qu'on le veuille ou non ; elles ont envie de faire de la marche, de la course à pied, du badminton – on peut peut-être améliorer – du tennis de table et de la zumba – mais les équipements pour la zumba... Ensuite, le rapport explique que le vrai sujet c'est l'éclairage public, ce que je crois tout à fait fondamental ; c'est-à-dire le sentiment de sécurité quand on court.

Mme PELEGRIN (Eco) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Mais les toilettes ce n'est pas nous, ce sont les villes. Et les toilettes c'est pour les hommes aussi, enfin pardon ; même si je comprends que certains s'en passent. Mais en tout cas les villes préfèrent sans doute mettre des toilettes. Vous voyez, c'est plutôt sur la conception de l'espace urbain, sans remettre en cause nos équipements. Vous voyez ce que je veux dire ? On va regarder ça, mais l'éclairage urbain et les toilettes, cela ne remet pas en cause nos équipements sportifs. On en reparlera... Oui, en une minute ; cela s'appelle la lecture rapide, c'est quelque chose qui existe. Mme DUBLANCHE va nous rejoindre. Pardon, je refais voter le 336 parce que j'ai dû faire voter l'amendement, mais pas le rapport. Qui est contre le 336 ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-336

POUR : IDFR, UDI, MP, LFIA, GCEC

NPPV : SER, Eco, RN-IDF

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

Mme CAMARA (IDFR) : NPPV (déport)

M. CHÉRON (UDI) : NPPV Soutien régional aux événements sportifs et Esportifs se déroulant en IDF (déport)

Mme DESCHIENS (IDFR) : NPPV sur dossier EX088463 (déport)

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-356 : Affectations d'autorisations de programme au profit des îles de loisirs – 5^{ème} rapport pour l'année 2024

Commission des Sports, de la citoyenneté et de la vie associative : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement de l'exécutif

Mme la Présidente – On reprend. Nous en arrivons au 356, un amendement de l'exécutif. J'ai sauté un rapport, pardon.

Mme PORTELLI, Première vice-présidente – Il s'agit d'ajouter un article 8 à la délibération pour une prise de participation de la SEM Île-de-France Loisirs dans le capital d'une société de projet à Bois-le-Roi, à hauteur de 40 %, Madame la Présidente.

Mme la Présidente – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : IDFR, UDI, GCEC

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER, RN-IDF, MP

NPPV : Eco

ADOPTION

Amendement n°27 (Eco)

Mme la Présidente – J'ai un amendement 27, Eco. Pardon, excusez-moi, j'ai un peu confondu le 26 et le 27. Le 27 Eco est défendu.

Mme PORTELLI, Première vice-présidente – C'est celui que j'ai commencé à spoiler.

Mme la Présidente – Toi aussi, tu t'es trompée.

Mme PORTELLI, Première vice-présidente – Donc je vous disais que les bois exotiques, les utiliser ce n'est pas bien. Mais parfois il n'y a pas le choix parce qu'il y a des agrès sportifs qui sont en contact avec l'eau et dans ce cas-là, hélas, il faut du bois qui soit imputrescible. Et pour cela, le seul bois qui à priori serait plus imputrescible que d'autres, c'est le bois exotique. Mais on est d'accord que le bois issu de filières durables doit être néanmoins privilégié. Et s'agissant du projet porté par l'Île de loisirs de Cergy, c'est vrai que le syndicat mixte a fait le choix de s'orienter vers un aménagement plus en pin, ce qui répond à vos préoccupations. Comme cela répond à vos préoccupations, normalement vous allez retirer cet amendement ; si vous ne le faites pas, j'en appellerai au rejet.

Plusieurs élus interviennent hors micro.

Mme la Présidente – Il n'y a plus de bois exotique Florence ? Pas dans ce cas-là. Donc est-ce que l'amendement est retiré ?

M. CHIBANE (Eco) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Tu l'assures Florence ? La vice-présidente ne ment jamais. Donc l'amendement est retiré ?

L'amendement n° 27 (Eco) est retiré.

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport 356. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-356

POUR : IDFR, UDI, GCEC

CONTRE : LFIA

NPPV : SER, Eco, RN-IDF, MP

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie, cette fois-ci définitivement, Madame PORTELLI.

Commission du Développement économique et de l'innovation : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°20 (LFIA)

Mme la Présidente – J'appelle Madame DUBLANCHE, qui est à gauche, avec le rapport 340 et un amendement n°20, LFIA.

M. PRUDHOMME (LFIA) – C'est un amendement qui vise à soutenir l'industrie automobile puisque l'excellent Institut Paris Région, dont il faut par ailleurs maintenir les moyens, établit que la filière automobile en Île-de-France représentait un emploi automobile français sur cinq et 17 % des emplois industriels franciliens. Mais, alors qu'au début des années 2000 une voiture sur deux vendue sur le marché français était également assemblée sur le territoire, depuis 2020 le ratio est passé à une sur cinq. Il nous apparaît donc important que la Région soutienne cette filière automobile essentielle pour notre région, d'abord sur le plan social, également sur le plan de la souveraineté industrielle et sur le plan de la transition écologique au regard des enjeux sur la voiture électrique. Afin de sauver le secteur emblématique de l'industrie française, l'action publique a des leviers à mobiliser. Au niveau national d'abord, le conditionnement des aides publiques à l'emploi est un premier levier. Mais il serait intéressant aussi qu'au niveau régional nous soutenions cette industrie historique pour notre région, pour les raisons que j'ai évoquées, des raisons sociales, de souveraineté industrielle et de transition écologique. Merci.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente ?

Mme DUBLANCHE – Je pense que nous partageons tous ici le constat d'une filière automobile – à la fois au niveau francilien, national et européen – qui est en grande difficulté, avec des milliers d'emplois qui sont menacés. Je vais rappeler qu'on mobilise beaucoup de moyens au niveau de la Région pour soutenir notre industrie. Je réunissais encore hier le Comité Industrie de la Région. On s'est engagé sur 400 millions d'euros – pas les deux que vous proposez, mais 400 millions d'euros – d'ici 2028, pour justement soutenir la transition écologique des filières industrielles comme l'automobile. Et je rappelle quand même que quand nous avons annoncé un soutien au site de Flins de Renault, vous et vos amis avez voté contre ce soutien à la filière automobile. Vous pouvez vérifier ; en 2021, nous avons annoncé cinq millions d'euros pour sauver tous les emplois à Flins et sur la filière automobile yvelinoise et vous aviez voté contre, malgré tous les emplois en jeu. Par ailleurs, on vient de lancer deux fonds justement – réindustrialisation et décarbonation – de 200 millions d'euros. Donc je vous invite à retirer cet amendement puisque vos deux millions d'euros sont largement compris dans les 400 que nous investissons pour notre industrie.

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Oui, Monsieur DE SAINT-JUST ?

EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N°20 (LFIA)

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) – En ce qui nous concerne, nous allons voter cet amendement. Mais j'observe qu'il faudrait un petit peu de cohérence parce qu'en même temps la vie des automobilistes est rendue absolument infernale, notamment en Île-de-France et à Paris, premièrement. Deuxièmement, la concurrence déloyale la plus débridée a toujours été favorisée, favorisant ainsi non seulement les délocalisations, mais la venue en Europe et en France de véhicules fabriqués à l'étranger, et notamment en Chine, sans aucune barrière. Et cet amendement, nous le pensons, va dans le bon sens. Merci.

Mme la Présidente – Bien. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°20 (LFIA)

POUR : LFIA, GCEC, RN-IDF

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : MP

NPPV : SER, Eco

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole Eco.

M. CHIBANE (Eco) – Sur ce rapport, on fera un vote dissocié, en particulier sur l'article 1. On est très surpris, très franchement, d'aider des traders. Est-ce que c'est le rôle de la Région de financer 180 000 euros à la société Quandela pour un projet de développement d'une technique ? Franchement, nous sommes totalement opposés.

Mme DUBLANCHE – Ce ne sont pas du tout des traders, c'est la filière quantique francilienne qui est vraiment l'avenir ; et Quandela est l'une de ces pépites françaises. Cela n'a rien à voir avec le trading et la finance.

Mme la Présidente – Excusez-moi. Je mets aux voix la délibération 340. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-340

POUR : IDFR, UDI, RN-IDF, GCEC

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER, Eco, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

LFIA : CONTRE : articles 1, 3, 7, 9 - ABSTENTION : articles 2, 4, 5, 8, 10, 11, 13 - NPPV : article 6 – POUR : article 12.

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

M. VIGIER (UDI) : NPPV Politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME (Fonctionnement 00001056) (déport)

CP 2024-341 : Paris Région UP : aides PM'up et autres dispositifs mobilisés pour les entreprises franciliennes – 5^{ème} rapport pour 2024

Commission du Développement économique et de l'innovation : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Mme la Présidente – 341, j'ai un amendement de l'exécutif.

Amendement de l'exécutif

Mme DUBLANCHE – Ces dernières années, nous sommes intervenus à plusieurs reprises en urgence pour accompagner des entreprises et des commerces dans des situations d'inondation, d'incendie ou d'explosion, comme celle de la rue Saint-Jacques. Et nous savons malheureusement qu'il est probable que ces catastrophes, notamment naturelles, deviennent de plus en plus fréquentes en Île-de-France. Donc on vous propose ici un nouveau règlement d'intervention pour attribuer des aides d'urgence aux entreprises victimes de catastrophes naturelles ou de crises. C'est une aide financière pour faire face au reste à charge, après le passage des assurances. Pour la première fois, ce dispositif est mobilisé pour toutes les entreprises qui ont subi des dégâts dans le cadre des inondations survenues en octobre dernier en Essonne, en Seine-et-Marne et dans les Yvelines. Il aura vocation à être mobilisé à l'avenir dans ce type de cas de catastrophe naturelle.

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Oui, une explication de vote Monsieur DE SAINT-JUST ?

EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT DE L'EXÉCUTIF

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) – Je suis simplement un peu étonné que l'on reçoive, quelques heures avant la commission permanente, un règlement d'intervention. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas eu le temps d'étudier assez sérieusement. Ce ne sont pas des méthodes de travail. Merci.

Mme la Présidente – Désolée. Qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : IDFR, UDI, GCEC

NPPV : SER, RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Mme la Présidente – Je mets aux voix le 341. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-341

POUR : IDFR, UDI, RN-IDF, GCEC

CONTRE : LFIA

NPPV : SER, Eco, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

LFIA : ABSTENTION : article 1 à 2 - NPPV : article de 3 à 4 - CONTRE : article 5 - NPPV : article 6 à 7 - POUR : article 8 à 9
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-366 : Entrepreneuriat et autres affaires économiques

Commission du Développement économique et de l'innovation : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°31 (MP)

Mme la Présidente – J'ai le 366 et un amendement n°31, MP. Monsieur BATY ?

M. BATY (MP) – Merci Madame la Présidente. En réalité, cet amendement était à l'interface entre le développement économique et le secteur sportif. Effectivement, nous voulions parler du sujet du sponsoring-parrainage des entreprises franciliennes pour les sportifs de haut niveau sur le sujet du handisport. Vous le savez, les Jeux paralympiques de Paris ont été une formidable fête sportive et populaire, et même les plus spectaculaires de l'histoire pour Andrew PARSONS, le président du Comité international paralympique. L'héritage de ces Jeux paralympiques est important. Il est important pour l'inclusion des personnes porteuses d'un handicap. Des annonces ont été faites, notamment au sujet du métro pour tous. Mais l'héritage sportif de ces Jeux compte bien évidemment tout autant. Nous avons été surpris d'apprendre que les Jeux n'ont pas permis, à l'heure à laquelle nous nous parlons, d'améliorer la situation du sponsoring-parrainage des athlètes paralympiques. Or, nous savons combien cette question est absolument clé si nous souhaitons que ces sportifs de haut niveau continuent leur pratique et que nous soyons, la France, une grande nation du sport paralympique, du parasport. Ainsi, nous proposons par cet amendement que la Région puisse construire une stratégie de sponsoring-parrainage en lien avec les entreprises franciliennes avec lesquelles elle dialogue et qu'elle accompagne par ailleurs. Cela pourra passer notamment par une sollicitation de ces entreprises et un accompagnement des para-athlètes afin de les aider à valoriser leur notoriété publique, qui s'est bien évidemment accrue au travers des Jeux qui se sont déroulés à Paris. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente ?

Mme DUBLANCHE – C'est un amendement qui concerne plutôt mon collègue aux Sports. Mais on a déjà des aides directes qui peuvent aller jusqu'à 10 000 euros pour favoriser l'insertion professionnelle justement des sportifs de haut niveau, avec des rencontres avec les entreprises. Et cela concerne évidemment tous les athlètes, handi et non-handi aussi. Donc je vous invite à retirer votre amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°31 (MP)

POUR : MP, LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

NPPV : SER, Eco, RN-IDF

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le 366. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-366

POUR : IDFR, UDI, MP, GCEC

CONTRE : LFIA

NPPV : SER, Eco, RN-IDF

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s):

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Mme la Présidente – Je remercie Madame DUBLANCHE.

Commission de la Jeunesse, de la promesse républicaine et de l'insertion professionnelle : avis favorable
Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°14 (SER)

Mme la Présidente – J'appelle Madame MARTIN-CHAM sur Oriane. J'ai un amendement n°14. Madame MARTIN-CHAM ? Elle est là. Amendement n°14, SER.

M. KIENZLEN (SER) – Je suppose que ce doit être cela. Normalement, c'est Fatima OGBI qui doit faire cette intervention. Madame la Présidente, chers collègues, cet amendement que nous vous soumettons aujourd'hui propose de réaffecter le montant de 240 000 euros initialement prévu pour un prestataire externe, afin de confier directement l'organisation des job-dating d'Oriane Tour aux Missions locales. Mais ma collègue étant de retour, elle va pouvoir faire la fin de cet amendement.

Mme la Présidente – Nous attendons.

Mme OGBI (SER) – Merci Madame la Présidente. Pour continuer l'intervention de mon collègue, on rappelait effectivement que les Missions locales connaissent bien le terrain, avec un ancrage local et une expérience. Elles accompagnent déjà les jeunes dans l'orientation, la formation et l'emploi. Elles savent comment préparer les jeunes aux entretiens, comment les guider face aux attentes des entreprises et surtout comment leur donner les codes pour réussir. Si nous pouvons comprendre l'intérêt de faire appel à un prestataire externe pour la part logistique du projet, le reste des missions qui lui seraient confiées sont d'abord celles des Missions locales. C'est une mise en concurrence systématique de ces organismes avec des prestataires privés que la Région opère encore une fois avec ce rapport. Nous nous y opposons, car elle affaiblit le service public d'insertion d'une part, et empêche le suivi notamment des jeunes les plus éloignés de l'emploi d'autre part. Donnez aux Missions locales les moyens de continuer à jouer leur rôle et associez-les pleinement aux actions de l'agence Oriane. Nous vous demandons, par cet amendement, à ce que les Missions locales pilotent directement l'organisation des job-dating et que le financement – les 240 000 euros – leur soit réattribué. Merci.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente ?

Mme MARTIN-CHAM – Mes chers collègues, Madame OGBI, dans le cadre de sa mission d'insertion, l'agence Oriane organise des job-dating au cœur des quartiers populaires et des territoires ruraux, permettant ainsi à des publics en difficulté préalablement coachés de participer à des entretiens d'embauche avec les entreprises partenaires d'Oriane, en lien avec le réseau local pour l'emploi : France Travail, les Missions locales et l'École de la Deuxième chance. À ce titre, les Missions locales sont donc pleinement associées à l'organisation de ces Oriane Tours. Il s'agit de permettre aux publics inscrits dans les Missions locales de participer à ces job dating, et ainsi de pouvoir bénéficier des opportunités d'emploi proposées par les entreprises partenaires d'Oriane. Par ailleurs, un prestataire associatif est en effet chargé de sourcer et de coacher des publics très éloignés de l'emploi, parmi lesquels les jeunes NEET (« not in education, employment or training »), qui ne sont inscrits ni en Mission locale, ni à France Travail. Cette démarche est donc complémentaire – et non concurrentielle – avec l'action de nos partenaires du réseau local pour l'emploi. Je vous rappelle qu'on estime à 270 000 le nombre de jeunes NEET en Île-de-France. Dans ce contexte, l'organisation des Oriane Tours est particulièrement appréciée par l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Enfin, l'insertion des publics éloignés de l'emploi ne concerne pas que des jeunes entre 16 et 25 ans. Pour cette raison, les Oriane Tours sont ouverts à tous les publics. Par conséquent, il serait inopportun de confier l'organisation de ces job-dating ouverts à tous aux Missions locales, qui n'accompagnent plus les publics au-delà de 25 ans, ou 29 ans pour les jeunes en situation de handicap. Dans ces conditions je vous demande de retirer votre amendement, sans quoi j'appellerai à son rejet. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Bien. Il y a des explications de vote sur cet amendement ? Non. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°14 (SER)

POUR : SER, Eco, GCEC, LFIA

CONTRE : IDFR, UDI

NPPV : RN-IDF, MP

REJET

Mme la Présidente – Je vais mettre aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-321

POUR : IDFR, UDI, LFIA

NPPV : SER, Eco, RN-IDF, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

LFIA : POUR : article 2 à 8 - CONTRE : article 1
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Mme la Présidente – Je remercie Madame MARTIN-CHAM. Nous passons au secteur présenté par Mme ADLANI. J'ai le 307 avec un amendement n°7, SER. Mme ADLANI n'est plus là. Elle était là il y a cinq secondes. On a perdu Mme ADLANI ? Farida ? Sinon M. WEHRLING ? M. WEHRLING est là.

Commission de l'Environnement : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement de l'exécutif

Mme la Présidente – Le 322, j'ai un amendement de l'exécutif.

M. WEHLING – Merci Madame la Présidente. L'amendement de l'exécutif porte sur l'annonce que vous avez faite tout à l'heure, en introduction de cette commission permanente, qui est l'acquisition du Bois du Piple. Je ne reviendrai pas sur l'intérêt de cette acquisition, vous l'avez largement développé tout à l'heure. Très simplement, il s'agit d'un amendement qui permet d'abonder de 1,3 million d'euros le chapitre Environnement pour permettre cette acquisition. Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : IDFR, UDI, LFIA, GCEC

NPPV : SER, Eco, RN-IDF, MP

ADOPTION

Amendement n°15 (SER)

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°15, SER.

M. GERMAIN (SER) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, c'est un amendement qui propose que notre région adhère au Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI). On ne peut pas ne pas évoquer aujourd'hui le drame de Valence, les 229 victimes et les disparus dont les corps n'ont pas été encore retrouvés, ne pas avoir une pensée pour les victimes et leurs familles de ce drame qui touche nos amis espagnols. Il faut se dire à cette occasion, mais aussi de bien d'autres événements qui ont touché aussi notre région – je pense aux inondations à Crécy-la-Chapelle – que nous avons un devoir d'intensifier non seulement notre lutte contre le dérèglement climatique, mais aussi d'intensifier nos actions de prévention. Le Centre européen de prévention et de gestion des risques d'inondation est une association de collectivités territoriales, dont les objectifs principaux sont de développer une expertise technique et de créer un espace de dialogue avec l'État, ce qui constitue une problématique centrale de l'aménagement du territoire. D'autres collectivités, y compris régionales comme la région Centre-Val de Loire, sont d'ores et déjà membres du CEPRI et j'ai eu l'occasion, à l'occasion d'un déplacement avec cette association, de mesurer à la fois leur propre professionnalisme et combien elle est en accompagnement des élus locaux en général et des maires en particulier, comment elle les aide à mettre en œuvre des actions tout le long des cours d'eau pour prévenir les inondations, ce qui est absolument essentiel. L'adhésion de la région Île-de-France au CEPRI lui permettrait de bénéficier d'un capital de connaissances pour améliorer sa politique de prévention contre les inondations, en termes de gestion technique ou de gouvernance. C'est pourquoi nous invitons notre région à adhérer au CEPRI. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur le vice-président ?

M. WEHLING – Merci Madame la Présidente. Merci Monsieur GERMAIN. Bien évidemment, vous le savez, nous partageons totalement la préoccupation qui est la vôtre de s'investir pleinement dans la lutte contre les inondations. Nous le faisons d'ailleurs grandement, à hauteur des compétences qui nous sont attribuées et dans la limite des compétences qui nous sont attribuées. Le CEPRI que vous mentionnez est une structure qui a été créée en 2006, qui est le prolongement d'une équipe pluridisciplinaire du Plan Loire Grande nature, ce qui explique d'ailleurs pourquoi la région Val-de-Loire en est membre ; c'est normal puisqu'il s'agissait au départ d'un sujet portant sur la Loire. Toutefois, aujourd'hui le CEPRI, quand on va sur son site, se positionne comme étant une structure à destination des collectivités, des structures porteuses de la compétence des Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Vous le savez, les régions ne sont pas compétentes en matière de prévention et ne sont pas porteuses des PAPI, elles ne sont pas en compétence sur la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Donc nous ne sommes pas concernés malheureusement ; on peut le regretter, on peut souhaiter évidemment qu'il y ait des évolutions législatives qui donnent plus de compétences aux régions en matière de lutte contre les inondations. Ce n'est

pas aujourd'hui le cas. C'est pour cela que je disais que c'est dans la limite des compétences de la Région que nous sommes aujourd'hui présents au côté des collectivités qui sont touchées par les inondations. Mais nous n'avons pas pleinement compétence en la matière, donc nous ne sommes pas aujourd'hui, au premier chef, habilités à adhérer à une telle association qui regroupe les collectivités aux compétences PAPI et GEMAPI. C'est la raison pour laquelle je vous invite à retirer votre amendement. Je vous rappelle quand même que la Région adhère déjà à l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Oise-Aisne, qui est porteuse d'un PAPI ; c'est pour ce qui nous concerne au niveau de la Région. Et nous envisageons d'adhérer également à Seine-Grands Lacs, qui est également un EPTB porteur d'un PAPI. Mais, comme je vous l'ai dit, nous n'avons pas cependant vocation à porter nous-mêmes un PAPI et donc à être membre du CEPRI, comme vous le proposez. Toutefois, si un jour nous avons la compétence, si le législateur nous la donne, nous pourrions regarder cela avec attention bien évidemment. Mais pour l'instant ce n'est pas le cas donc je vous invite à retirer votre amendement, sinon j'en appelle au rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

M. GERMAIN (SER) – Madame la Présidente ? Le vice-président m'a demandé si je souhaitais retirer mon amendement, ce que je vais faire. Mais si je puis avoir une suggestion tout de même, puisque vous nous avez expliqué que la Région participe indirectement à des PAPI à travers des établissements publics qui gèrent les rivières et les fleuves, c'est que nous puissions auditionner cette association et voir ensemble s'il serait utile que nous puissions, ou pas, y participer. Parce que je crois que c'est quand même un moyen d'accentuer indirectement nos aides aux communes.

L'amendement n° 15 (SER) est retiré.

Mme la Présidente – On partage votre souhait de s'investir un peu plus sur ces questions d'inondation parce qu'on voit bien, notamment en grande couronne, que les intercommunalités ne sont pas du tout la bonne maille pour faire face à des problématiques qui les dépassent. Alors le problème qu'on a – je ne vous le cache pas – c'est que vu les coupes sombres que l'État va faire dans nos recettes fiscales, nous demander de participer à une nouvelle compétence que nous n'avons pas, qu'on a refusé de nous donner : il n'y a pas marqué La Poste, comme dirait la publicité. Il faut qu'on réfléchisse, mais en tout cas on est partant sur le fond pour prendre la compétence ou pour avoir une forme de compétence sur le sujet. Merci de retirer l'amendement. Je mets aux voix la délibération 322. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-322

POUR : IDFR, UDI, Eco, LFIA, GCEC

NPPV : SER, RN-IDF, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

Mme CAMARA (IDFR) : NPPV (déport)

M. CHÉRON (UDI) : NPPV Réserves Naturelles Régionales Investissement et Fonctionnement (déport)

Mme DESCHIENS (IDFR) : NPPV sur le dossier EX088149 (déport)

Mme DUCROCHET (UDI) : NPPV Réserves Naturelles Régionales Fonctionnement (n°00000258) (déport)

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-338 : Politiques régionales climat, air, énergie – 5^{ème} rapport 2024

Commission de l'Environnement : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n° 17 (GCEC) défendu sur le rapport CP 2024-326

POUR : Eco, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER, RN-IDF, MP

REJET

Mme la Présidente – Nous avons le 338. Avec une demande de parole Eco.

EXPLICATION DE VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION

M. DUMESNIL (Eco) – Madame la Présidente, mes chers collègues, l'article 14 de ce rapport vise à subventionner quinze opérations d'équipement de dispositifs silencieux pour les avions-écoles franciliens, suite au rapport cadre de lutte contre le bruit,

voté en septembre dernier. Nous avons alors déposé un amendement afin que vous demandiez à l'État de limiter le trafic des aérodromes le weekend, nombre d'aérodromes étant proches de zones urbanisées. Les vols de loisirs ont un caractère répétitif : décollages et atterrissages répétitifs, tours de piste, tractage de planeur, activité de voltige. Si l'installation de silencieux est une bonne nouvelle pour réduire les nuisances sonores, cela ne peut suffire à nos yeux. Ainsi, la Région va financer des silencieux parce que l'État ne réglemente pas les vols le weekend par exemple, alors que les tondeuses à gazon peuvent être interdites le dimanche par simple arrêté municipal. L'Île-de-France compte 25 aérodromes, on en finance ici cinq pour un total de quinze avions. À l'heure des restrictions budgétaires, est-ce le début d'un long et coûteux investissement de la Région ? Nous aimerions que ces aides soient conditionnées à un effort des aérodromes sur les créneaux horaires d'exercice, afin de réduire les nuisances subies par les riverains. En l'état, nous voterons contre cet article.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président ?

M. WEHLING – Merci Madame la Présidente. Monsieur DUMESNIL, je ne vous comprends pas. Excusez-moi, mais vous êtes favorable à la lutte contre les nuisances sonores issues du trafic aérien, vous trouvez que la mesure va dans le bon sens et à la fin vous proposez d'être contre. Je ne comprends pas. Enfin c'est toujours un peu la même logique : cela ne va pas assez loin donc on est contre. Cela me laisse toujours les bras pendants ; pour moi quand cela avance, cela avance et donc il faut être favorable à ce qui avance et ne pas être contre. Donc je vous invite, avec une forme de pragmatisme que j'espère vous aurez un jour, à retirer votre amendement. Sinon j'en appelle au rejet.

M. CHIBANE (Eco) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Bien. Je vais mettre en voix le rapport 338. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-338

POUR : IDFR, UDI, LFIA

NPPV : SER, Eco, RN-IDF, MP, GCEC

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

Eco : CONTRE article 14

Mme DESCHIENS (IDFR) : NPPV sur le dossier EX089034 et le dossier EX088131 (déport)

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Solidarités, santé et famille

CP 2024-327 : Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles – 5^{ème} rapport pour 2024

Commission de la Famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV: RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

LFIA : ABSTENTION : articles 3 à 6 - POUR : articles 1 à 2

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-307 : La politique régionale en faveur de la santé en Île-de-France – 6^{ème} affectation 2024 – PROCÉDURE D'URGENCE

Commission de la Santé : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°7 (SER)

Mme la Présidente – Nous arrivons au secteur de Mme ADLANI, qui nous est revenue. Le 307, amendement n°7, SER.

M. KIENZLEN (SER) – Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente. Certaines pratiques doivent être prévenues, car elles mettent en danger des femmes et des hommes souvent jeunes et mal informés. Si la culpabilisation, la mise au pilori et la répression n'ont jamais protégé une personne consommatrice, force est de constater que ces pratiques, notamment celles du chemsex, seraient donc dangereuses, en plus d'être illégales par la prise de stupéfiants prohibés. Mieux informer les publics concernés, davantage les étudiants que les lycéens, pourrait être une première étape pour prévenir cette pratique qui présente de nombreux risques pour la santé physique, la santé mentale et l'équilibre personnel. Sur cette problématique, il nous faut travailler de concert avec d'autres collectivités, notamment la Mairie de Paris, à la pointe de ces sujets. Et je salue notamment notre ancien collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL, qui a impulsé tout cela. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Madame la vice-présidente ? Décidément, la Région fait plein de choses.

Mme ADLANI – Merci pour cet amendement qui me permet de rappeler un petit peu l'historique de nos engagements concrets. Nous avons notamment fait voter le rapport pour une Île-de-France sans sida en 2017 dans sa version 1, puis dans sa version 2 en mai 2023. On a, dans l'engagement n°15 de ce plan, un lien spécifique sur le soutien à la sensibilisation et à la prévention des risques liés à cette pratique. Et je fais référence aussi à tout ce qui est fait par Île-de-France Prévention santé sida qui, avec des associations qu'on a soutenues – je pense notamment à l'association Sida Info Service soutenue pour un montant de plus de 31 000 euros, qui a réalisé une action de prévention des risques à destination des étudiants dans leur lieu de vie avec d'autres associations, comme HF Prévention. On intervient beaucoup auprès des publics de l'enseignement supérieur qui est une des cibles prioritaires de notre action. Je me souviens aussi d'un déplacement qu'on avait effectué avec la Présidente, au niveau de l'Université de Jussieu, où effectivement il y avait des messages de prévention avec l'association HF Prévention. Donc nous sommes pleinement engagés dans cette lutte effectivement de prise de stupéfiants dans les relations sexuelles. Île-de-France Prévention santé sida, qui est un organisme associé de la Région, intervient beaucoup auprès des lycéens comme je le disais, des publics cibles, mais aussi bien évidemment des associations et des communautés. Je vous demande donc de bien vouloir retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Est-ce qu'il est maintenu ? Monsieur KIENZLEN, il est maintenu ?

M. KIENZLEN (SER) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°7 (SER)

POUR : SER, GCEC, LFIA

CONTRE : IDFR, UDI

NPPV: Eco, RN-IDF, MP

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le 307. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-307

POUR : IDFR, UDI, SER, LFIA, GCEC

NPPV: Eco, RN-IDF, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. BERGER (IDFR) : NPPV sur le dossier EX088145 (déport)
Mme DESCHIENS (IDFR) : NPPV sur le dossier EX089074 (déport)
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)
LFIA : ABSTENTION : article 1 - POUR : articles 2 à 7

CP 2024-309 : Formations sanitaires et sociales : équipement et investissement - sécurisation - complément de subvention
CRF - soutien aux étudiants de l'IFMK Danhier

Commission de la Santé : avis favorable

Commission de la Famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV: RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

LFIA : ABSTENTION : article 6 - POUR : articles 1 à 5
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-310 : Formations sanitaires et sociales : formation continue PQFC : janvier 2025 et convention - conventions
d'objectifs et de moyens - écoles de sage-femmes

Commission de la Santé : avis favorable

Commission de la Famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV: RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-324 : Formations sanitaires et sociales - Soutien régional à l'investissement dans les centres de formation
sanitaires - affectation 2024 et convention type modifiée

Commission de la Santé : avis favorable

Commission de la Famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV: RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Mme la Présidente – Je remercie Madame ADLANI.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DE LASTEYRIE – Transports

CP 2024-294 : Poursuite des investissements en faveur de la route - quatrième rapport 2024

Commission des Transports et des mobilités : avis favorable
Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC
NPPV : RN-IDF, MP, LFIA
ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-295 : Soutien à des opérations de transport en commun et de pôles

Commission des Transports et des mobilités : avis favorable
Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC
NPPV : RN-IDF, MP, LFIA
ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :
LFIA : POUR : article 1 à 2, article 4 et article 6 à 7 - NPPV : articles 3 et 5
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)
M. VIGIER (UDI) : NPPV Convention Pôle Massy Atlantis (déport)

CP 2024-296 : Subventions et contributions IDFM (PAM, tarification sociale, Imagine R)

Commission des Transports et des mobilités : avis favorable
Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°16 (GCEC)

Mme la Présidente – Et nous passons au secteur de Monsieur DE LASTEYRIE, gros secteur de ce matin. Le rapport 296, j'ai quatre amendements ; un GCEC n°16. Ils ne sont pas en lecture commune ? Le 16, GCEC. Monsieur GUILLAUD-BATAILLE ?

M. GUILLAUD-BATAILLE (GCEC) – Il s'agit en fait de rétablir 30 millions d'euros de subventions, que vous souhaitez éliminer. Il se trouve que cette subvention d'Île-de-France Mobilités (IDFM) vise les « Tarifications Solidarité Transport » (TST), c'est-à-dire toutes les tarifications qui vont aux bénéficiaires de l'ensemble des minima sociaux de notre pays. Il semble assez évident que cette suppression est en fait, je dirais, un pas d'avance sur une possible suppression de l'Aide Médicale d'État (AME) par le gouvernement, auquel vos amis appartiennent. C'est particulièrement grave, on le sait, puisque cette AME a été jugée devant être maintenue par un rapport, auquel a participé un de vos amis, M. STEFANINI que, je crois, vous connaissez bien ; mais aussi l'ordre des médecins, les épidémiologistes, les virologues disent tous qu'il faut maintenir cela, notamment parce que les virus ont du mal à faire la distinction entre les différents statuts administratifs des individus humains. En allant trop rapidement là-dessus, je crois que vous allez augmenter le monde de rejets des demandes de cartes Imagine R, vous allez en fait mettre en précarité des gens en grande précarité, ce qui est évidemment tout à fait fâcheux, pour le moins. Évidemment, notre groupe n'hésitera pas s'il le faut à saisir la justice en cas de nouvelles atteintes à la tarification sociale et au respect de la loi en la matière.

Mme la Présidente – Monsieur DE LASTEYRIE ?

M. DE LASTEYRIE – Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, Monsieur Fabien GUILLAUD-BATAILLE, on aura plusieurs fois, dans les amendements qui viennent, peut-être besoin de bien redéfinir les responsabilités de ce que fait la Région et de ce que fait Île-de-France Mobilités. Mais si je prends la situation de la Région, vous la connaissez : on va subir budgétairement un coup de rabot de 321 millions d'euros entre 2024 et 2025. C'est une situation qui est difficile pour la Collectivité, qui est probablement très injuste, car 12 % des retenues sur le budget des collectivités locales vont se faire sur la région Île-de-France, qui pourtant en dix ans a déjà fait volontairement 20 % d'économies budgétaires. Néanmoins, on doit bien assumer la

situation, en responsabilité. Dans ce contexte, nous avons fait le choix courageux de choisir de ne pas recourir au levier fiscal vis-à-vis des Franciliens. Cela veut donc dire qu'il faut mettre en place des économies tout en respectant nos grandes priorités que sont la cohésion sociale, les transports, la jeunesse, l'éducation. Dans ce contexte, notre Présidente a sollicité l'ensemble des groupes pour que vous fassiez part de contributions et de propositions d'économies. Je note que nous n'avons pas, à date, reçu celles de votre groupe ; c'est dommage.

Mme MALAISÉ (GCEC) intervient hors micro.

M. DE LASTEYRIE – Je le note. Je tiens néanmoins à vous rassurer...

Mme la Présidente – Un petit peu de silence, s'il vous plaît.

M. DE LASTEYRIE – Je tiens néanmoins à vous rassurer : c'est bien l'autorité organisatrice qui fixe les tarifs sociaux et les publics sociaux qui sont éligibles. Ce n'est pas nous, conseillers régionaux, qui nous en occupons. Et donc cette délibération sur une contribution qui est forfaitaire, facultative, n'emporte aujourd'hui aucune décision sur la tarification sociale d'Île-de-France Mobilités. C'est dans un autre cadre que ces discussions pourraient éventuellement avoir lieu, ou pas. En tout cas, à date, aujourd'hui, il est proposé de maintenir le montant de 42,44 millions d'euros en contributions facultatives pour la fameuse TST. Donc j'appelle au retrait, sinon au rejet.

Mme la Présidente – Monsieur DE SAINT-JUST ?

EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N°16 (GCEC)
--

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) – Nous ne voterons pas cet amendement, mais nous avons quand même noté que dans un article de presse d'aujourd'hui ou d'hier, Madame la Présidente, vous annonciez le passage du coût du ticket, enfin des dix tickets de transport de 17 euros à 25 euros, que la tarification jusqu'à Orly par la ligne 14 allait encore rester une tarification spéciale et que vous promettiez aussi une augmentation du Navigo tous les ans ; ceci étant exactement contraire à ce que vous avez pu dire antérieurement. Alors peut-être avez-vous des explications à donner sur toutes ces annonces que vous avez faites ? Merci.

Mme la Présidente – Monsieur DE SAINT-JUST, tout cela est totalement ridicule. On a fait un accord avec le gouvernement de Mme BORNE de façon à pouvoir récupérer des ressources supplémentaires pour Île-de-France Mobilités, venant des entreprises, à travers le versement mobilité. Et dans le cadre de cet accord, nous avons décidé d'un effort partagé de tous les financeurs du transport public. Ces financeurs, ce sont les collectivités qui sont engagées à financer à inflation +2, Région et départements ; inflation +2 % chaque année jusqu'en 2031, c'est un effort colossal pour les collectivités. Les entreprises ont pris une augmentation très importante du versement mobilité, elles aussi. En échange, nous nous sommes engagés... Parce qu'évidemment, qu'elle était la peur du gouvernement BORNE ? C'était la peur de la démagogie tarifaire, c'était la peur que nous fassions financer par les collectivités et par les entreprises la gratuité des transports en Île-de-France, ou la baisse du Navigo. Nous nous sommes engagés aussi à ce que le Navigo progresse, avec un bouclier tarifaire pour protéger les usagers en disant : jamais plus d'inflation – +1 % – pendant toute la période jusqu'à 2031. Alors oui, il y a de l'inflation dans les transports ; oui, on est obligé de payer cette inflation. Oui, il y a de nouvelles lignes ; oui, il y a de nouveaux matériels, il y a de nouvelles gares ; oui, tout cela coûte cher. Mais nous nous sommes battus pour faire un bouclier tarifaire pour les usagers, pour que le pass Navigo des Franciliens soit protégé des augmentations absurdes qui auraient résulté d'une ouverture du Grand Paris Express sans accord avec le gouvernement. Donc c'est tout l'inverse de ce que vous dites. Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous annoncer – il faut quand même que vous en preniez conscience – que nous avons annoncé la suppression du carnet de tickets. Il n'y a plus de carnet de tickets donc je ne comprends pas comment vous pouvez calculer le prix du carnet de tickets puisqu'il y en aura plus. En revanche, il y aura quelque chose de nouveau – là aussi, Monsieur DE SAINT-JUST, vous êtes le Francilien type qui va avoir du mal à lâcher son ticket de métro – les tickets de métro vont disparaître et il y aura quelque chose qui s'appellera « Liberté+ », qui sera soit sur une carte soit sur votre téléphone, et qui vous permettra d'acheter, au prix du carnet, les tickets de métro. Le carnet disparaîtra en physique, il sera sur Liberté+. Je vous expliquerai tout cela ; je sais que je vais avoir à le faire avec les 12 millions de Franciliens, c'est un vrai sujet. Je vous montrerai comment ça marche. Vous l'avez déjà ? Vous avez Liberté+ ?

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Mais pas du tout. On va le passer à 19,90 euros, Monsieur DE SAINT-JUST. Le carnet n'existera plus, mais le ticket sera à 1,90 euro pour les trains, métros... Mais non, 1,90 euro sur Liberté+. Il faut écouter. Venez au Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, venez remplacer votre représentant, venez et on vous expliquera tout cela très tranquillement. Mais nous allons avoir un ticket unique à 2,50 euros ; sur Liberté+ il sera à 1,90 euro pour le métro, le train, le RER. Et pour les bus, nous baissions les tickets qui ne seront plus à 1,70 euro, mais à 1,60 euro. Je vous réexpliquerai tout cela ;

il y aura des campagnes de communication. De toute façon cela va être très compliqué pour tout le monde, je le sais, mais on va y arriver. Ce ne sera pas que vous. Mais je suis très sensible au fait que vous ayez déjà Liberté+, j'espère que vous en faites la promotion parce que c'est un bel outil de simplification tarifaire, qui évitera les queues au guichet. Où est-ce qu'on en était, là ? L'amendement n°16. Vous avez répondu, Monsieur DE LASTEYRIE. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°16 (GCEC)

POUR : Eco, LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

NPPV : SER, RN-IDF, MP

REJET

Amendement n°4 (SER)

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°4, SER.

M. GERMAIN (SER) – Madame la Présidente, comme vous allez vous engager dans des explications du système tarifaire, nous vous proposons de rajouter un élément qui est le gel des tarifs de la carte Imagine R à la rentrée 2025. On comprend que ce n'est pas votre choix d'avoir des tarifs tels que nous le souhaiterions, mais, à minima, vous pourriez cibler ceux qui le nécessitent le plus. Et il nous semble que les jeunes devraient être protégés à la rentrée 2025 des effets de l'inflation sur les tarifs des transports. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur DE LASTEYRIE ?

M. DE LASTEYRIE – Merci Madame la Présidente. Monsieur GERMAIN, la compétence tarifaire n'est pas à la Région, mais bien à Île-de-France Mobilités donc ce n'est pas nous, ici, qui pouvons fixer le gel du tarif du pass Imagine R. Par ailleurs, dans le cadre de l'accord avec le gouvernement pour pouvoir donner des ressources financières supplémentaires à Île-de-France Mobilités, ce n'est évidemment pas à l'ordre du jour. Par ailleurs, je tiens à vous rassurer sur le fait que grâce à l'application LaBaz, aujourd'hui l'ensemble des lycéens qui achètent un abonnement Imagine R peuvent avoir une aide financière d'une centaine d'euros chaque année, ce qui leur permettra donc de pouvoir avoir ce pass à un tarif plus attractif.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°4 (SER)

POUR : SER, LFIA, GCEC

POUR : Eco

CONTRE : IDFR, UDI

NPPV : RN-IDF, MP

REJET

Amendement n°13 (SER)

Mme la Présidente – Le 13, SER. Monsieur GERMAIN ?

M. GERMAIN (SER) – Madame la Présidente, les Jeux olympiques ont été un succès et, je crois, un bel hommage aux femmes et aux hommes en situation de handicap. Il est de notre devoir – je crois que nous partageons tous cet objectif – il ne s'agit pas là de parler d'héritage, mais en tout cas que l'ensemble des collectivités locales et l'État soient exemplaires pour faire progresser les droits des personnes en situation de handicap, et notamment le droit à la mobilité. Je crois que nous partageons aussi, sur tous les bancs de cette assemblée, nos inquiétudes sur les dysfonctionnements du PAM. D'ailleurs, j'ai eu connaissance d'un courrier que vous avez envoyé le 5 novembre à l'opérateur Kisio pour dénoncer ces dysfonctionnements et appeler à prendre des dispositions pour y faire face. Il nous semble aujourd'hui que nous pourrions envoyer un message fort en adoptant ensemble un amendement qui consisterait à ce qu'il y ait un plan d'urgence de redressement du PAM qui soit mis en place dans les jours qui viennent. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur le Vice-président ?

M. DE LASTEYRIE – Merci Madame la Présidente. Monsieur GERMAIN, effectivement le sujet, ici, concerne le PAM qui, à la fin du mois de novembre 2024, sera généralisé à l'ensemble de la région, sauf le Val-d'Oise qui aura cette régionalisation en septembre 2025. Depuis que le PAM a été régionalisé, nous avons une forte augmentation de son utilisation, qui était à 7 000 courses par semaine fin 2023 et qui aujourd'hui est à 13 000 courses par semaine. Donc cette régionalisation se passe aussi dans le cadre d'une augmentation du service, c'était d'ailleurs l'un des objectifs pour régionaliser le service. En novembre dernier, il y a quelques mois, avec Valérie PÉCRESSE nous avons demandé un plan de redressement du service à Kisio pour toutes les situations qui avaient été parfaitement décrites à l'époque. Force est de constater qu'aujourd'hui la situation ne s'est pas suffisamment améliorée, avec notamment des dysfonctionnements graves du côté du centre d'appel et du service du PAM ; c'est inacceptable et c'est pourquoi il y a quelques jours, Île-de-France Mobilités – qui a la compétence sur le PAM plus que la région Île-de-France, d'où l'aspect difficile de votre amendement – a demandé justement de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux obligations contractuelles qu'Île-de-France Mobilités lui a fixées. Ce sont des mesures que l'opérateur doit prendre sous trente jours, des mesures d'urgence qui concernent la planification, la relation client. Les dirigeants de Kisio sont d'ailleurs convoqués par Île-de-France Mobilités aujourd'hui même, dans le cadre de cette mise en demeure. C'est un sujet qui sera, je sais, largement évoqué lors du prochain Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités. Donc votre souhait de plan d'urgence, je crois, est actuellement répondu par les actions engagées par notre Présidente.

Mme la Présidente – Qui est pour ?

M. GERMAIN (SER) – Madame la Présidente ? Je vais retirer mon amendement au bénéfice de ces explications ; éventuellement je le représenterai en fonction des développements à Île-de-France Mobilités. Je vous remercie.

L'amendement n°13 (SER) est retiré.

Mme la Présidente – Merci Monsieur Germain, j'y suis très sensible.

Amendement n°22 (Eco)

Mme la Présidente – On a l'amendement n°22, Eco.

M. CHIBANE (Eco) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, cette année encore la majorité régionale a considérablement augmenté les tarifs des transports en commun. Entre 2021 et 2025, les tarifs des transports pour l'abonnement mensuel auront flambé de près de 19 %, soit un rythme bien supérieur à l'inflation, et cela sans qu'aucune amélioration de la qualité de transport ne soit observée sur le réseau. Or, l'inflation continue d'augmenter et contribue à la précarisation de trop nombreux foyers ; le financement de leurs transports en commun représente une charge importante. Pourtant, face à l'urgence sociale et climatique, il est indispensable de garantir un droit à la mobilité pour toutes et tous, notamment les plus précaires. Ainsi, nous demandons que la Région soit à la hauteur de sa compétence première en garantissant un réseau de transports en commun accessible à toutes et tous. C'est d'autant plus urgent que le DOB (débat d'orientation budgétaire) 2025 d'IDFM a fait état d'une situation pour le moins étrange. Il prévoit une subvention de la part de la Région s'élevant à 99 millions pour financer la tarification sociale, soit le même montant en valeur absolue qui était prévu au DOB 2024, qui stipulait pourtant que ces montants seraient indexés sur l'inflation. L'ambiguïté de cette contradiction nous fait craindre un gel effectif des subventions régionales. Et j'ajoute que vu l'explosion des prix et la précarisation des étudiants et des étudiantes, la Région se doit de mettre en place des dispositifs de solidarité. Par conséquent, par cet amendement, le Pôle Ecologiste demande à la présidente du conseil régional de garantir la gratuité des transports en commun pour les étudiants boursiers et boursières des échelons 5, 6 et 7. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur DE LASTEYRIE ?

M. DE LASTEYRIE – Merci Madame la Présidente. Monsieur CHIBANE, bonjour. À travers cet amendement, vous demandez finalement la gratuité des transports pour une catégorie de la population. J'entends les chiffres que vous donnez sur l'augmentation des tarifs. Évidemment les chiffres, tout dépend de comment on les regarde. Vous regardez entre 2021 et 2025, mais si on regarde l'ensemble de l'action entre 2016 et aujourd'hui, les tarifs ont augmenté de manière inférieure à l'inflation étant données les années de gel des tarifs qui avaient précédé 2021. En tout cas la gratuité – le débat a souvent lieu dans cette enceinte et dans d'autres – n'est pas soutenable, n'est pas souhaitable à notre avis étant donnés les besoins de financements forts pour nos transports en commun, pour les renouveler, pour les étendre. Pour les étudiants, Île-de-France Mobilités met en place une tarification spécifique, la carte Imagine R que nous connaissons par ailleurs. Il existe un tarif préférentiel pour les jeunes majeurs qui sont encore étudiants, un tarif extrêmement compétitif parce que je vous rappelle que le coût réel d'un abonnement tout inclus pour Île-de-France Mobilités est de plus de 250 euros par mois ; c'est évidemment un tarif extrêmement moins cher, sept à huit fois moins cher, qui est proposé aux étudiants ou aux lycéens dans ce cas de figure. J'appelle donc au retrait, sinon au rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°22 (Eco)

POUR : Eco, LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI,

NPPV : SER, RN-IDF, MP

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le 296. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-296

POUR : IDFR, UDI, GCEC

CONTRE : LFIA

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV : SER, Eco, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-299 : Soutien au réseau vélo Île-de-France (VIF) et plan vélo régional – 4^{ème} rapport 2024

Commission des Transports et des mobilités : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Mme la Présidente – J'en arrive au 299. Il y a un erratum qui doit être présenté.

M. DE LASTEYRIE – Exactement, Madame la Présidente. Le lecteur averti à la page 11 du rapport sur le projet EX086824 aura bien sûr lu le nom de Martine DAGUERRE à la place de Frédéric NION.

Mme la Présidente – Je mets aux voix la délibération 299. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-299

POUR : IDFR, UDI, LFIA, GCEC

POUR : Eco

NPPV : SER, RN-IDF, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. BERGER (IDFR) : NPPV Dossier 24006590 (déport)

M. VIGIER (UDI) : NPPV Plan Vélo - 9 400€ (n°00001061) (déport)

M. VIGIER (UDI) : NPPV Plan Vélo - 210 825€ (n°00001061) (déport)

M. VIGIER (UDI) : NPPV Plan Vélo - 426 250€ (n°00001061) (déport)

CP 2024-306 : Modernisation du réseau ferroviaire francilien

Commission des Transports et des mobilités : avis favorable

Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

LFIA : POUR : article 1 à 2 et article 5 à 13 - NPPV : article 3 à 4

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Commission des Transports et des mobilités : avis favorable

Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

LFIA : POUR : article 1 à 4 et article 6 à 9 – CONTRE : article 5

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Mme la Présidente – J'en arrive au 301. J'ai une demande de parole Eco.

M. DUMESNIL (Eco) – Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, bonne nouvelle : ce rapport vise à financer le développement du fret ferroviaire et fluvial. La convention de financement présentée, relative au projet de réaménagement des terminaux ferroviaires du MIN de Rungis, va dans le bon sens. Vous vous souvenez sans doute du train des primeurs qui livrent Rungis en fruits et légumes en provenance de Perpignan ; il a failli disparaître en 2019 et a finalement été relancé, mais il reste en sursis. Comment ne pas s'inquiéter, avec les cheminots, de la liquidation du fret SNCF ? Cela fait des décennies que les gouvernements successifs ont abandonné le fret ferroviaire, faute d'investissements et surtout par choix politique de favoriser le transport routier qui, lui, ne paye pas les infrastructures. Au passage, on ne dit pas merci à Ségolène ROYAL qui a abandonné l'écotaxe. Ainsi, la part de marché du fret ferroviaire en France est tombée à 9 % en 2019, soit cinq fois moins qu'en 1974 et environ la moitié de la moyenne européenne. Alors que les dérèglements climatiques s'accroissent et provoquent des catastrophes, il est impératif de changer de politique et de développer les alternatives au transport routier. La région Île-de-France doit y prendre toute sa part, comme pour la LNPN (Ligne nouvelle Paris Normandie) reliant Le Havre à Paris. Concernant le fret fluvial, là aussi, l'État ne remplit pas sa mission d'entretien du réseau des canaux. Des conventions avec Voies Navigables de France, présentées dans ce rapport, permettent ainsi à la Région de participer de manière forte au financement des travaux pour l'entretien des barrages et des écluses, qui en ont bien besoin. Plutôt que de se lancer dans des projets pharaoniques de canaux à grand gabarit, comme le canal Bray-Nogent ou le canal Seine-Nord Europe, l'État ferait bien, déjà, d'entretenir son patrimoine. Les ports d'Île-de-France doivent être des espaces de développement du fret ferroviaire et fluvial, ils ne doivent pas être détournés de leur objet en construction d'entrepôts pour le fret routier ou des installations industrielles. Nous voterons pour ce rapport, qui reste toutefois une contribution bien modeste face à l'urgence climatique. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur le Vice-président ?

M. DE LASTEYRIE – Merci Madame la Présidente. Pas grand-chose à ajouter. Effectivement, vous avez parlé de l'écotaxe qui a été supprimée par la ministre ROYAL dans un gouvernement où, de mémoire, vous participiez et qui avait été mise en œuvre dans un gouvernement auquel notre Présidente participait quelques années auparavant. Et j'ajoute que je faisais partie de ceux qui croyaient à l'utilité de l'écotaxe pour pouvoir financer les infrastructures sur le fret routier.

M. CHIBANE (Eco) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Je mets aux voix le 301. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-301

POUR : IDFR, UDI, GCEC

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER, Eco, RN-IDF, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

LFIA : POUR : articles 1 et 5 – NPPV : article 2 à 4 et article 6 à 8

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Mme la Présidente – Je remercie Monsieur DE LASTEYRIE.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme MARIAUD - Économie sociale et solidaire et achats responsables

CP 2024-342 : Mesure en faveur de l'ESS : Poursuite de la politique des fonds d'investissement ESS

Commission de l'économie sociale solidaire et des achats responsables : avis favorable

Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. PÉCHENARD – Sécurité et aide aux victimes

CP 2024-335 : Bouclier de sécurité : 5^{ème} affectation pour l'année 2024 et mise en œuvre de la politique régionale « Mieux protéger les victimes »

Commission de la Sécurité : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n° 17 (GCEC) défendu sur le rapport CP 2024-326

POUR : Eco, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER, RN-IDF, MP

REJET

Amendement n°19 (LFIA)

Mme la Présidente – J'arrive au secteur de M. PÉCHENARD. M. PÉCHENARD est là ? J'ai un amendement n°19 LFIA sur le bouclier de sécurité.

Mme GARNIER (LFIA) – Un amendement qui est là pour faire remarquer à cette commission que vous êtes en train d'acter, en une ligne noyée dans un rapport, l'abandon pur et simple des sapeurs-pompiers. Vous êtes en train de supprimer une aide qui leur était versée de plus d'1,5 million, d'un trait. Et c'est d'un cynisme total parce qu'il ne s'agit pas de faire des économies comme vous êtes en train de le dire un peu partout sur les plateaux. Non, ce n'est pas pour faire des économies, c'est pour le transférer sur des caméras de vidéosurveillance, qui n'ont jamais fait la démonstration de leur efficacité autant que celle des sapeurs-pompiers. Qui a été là lors des inondations en première ligne ? C'était eux. Qui est là, à chaque fois, pour sauver ? C'est toujours eux. Nous ne pouvons laisser passer ce transfert, cet abandon, de manière aussi simple ; nous demandons, par cet amendement, de défendre les sapeurs-pompiers. D'autant plus que cela fait des années qu'ils sont en train d'alerter sur leurs conditions de travail ; des conditions de travail qui se dégradent d'année en année, avec des difficultés de recrutement. Ils se mobilisent ; encore avant-hier ils étaient mobilisés pour dénoncer cela. Alors même que leurs propres locaux, leurs propres casernes sont inondées, vous êtes en train de les abandonner. C'est absolument d'un cynisme total, car rappelons que oui, on a besoin de plus de pompiers, on a sans doute besoin de moins de politiques comme vous, Madame PÉCRESE. Parce que rappelons une chose, c'est que le problème c'est l'artificialisation galopante que vous êtes en train d'accompagner. Le problème, c'est aussi la destruction des services publics que vous êtes en train d'accompagner. Donc le problème, c'est votre politique et comptez sur nous pour nous y opposer.

Mme la Présidente – Avant de laisser la parole à M. PÉCHENARD, je rappellerai à Mme GARNIER que nous sommes la seule région de France à aider les pompiers, la seule. Donc on a besoin de beaucoup plus de politiques comme moi, qui prennent la décision en dehors de toute compétence d'aider les sapeurs-pompiers, alors que c'est une compétence départementale, Madame GARNIER. Merci de me rendre cet hommage, je vous en remercie vivement parce que nous aimons les pompiers et c'est pour cela que nous agissons sur cette compétence départementale, Madame GARNIER. Merci de me rendre cet hommage, je vous en remercie vivement parce que nous aimons les pompiers et c'est pour cela que nous sommes la seule Région à les aider. Monsieur PÉCHENARD ?

M. PÉCHENARD – Madame la Présidente, mes chers collègues, d'abord sachez que je suis sensible à votre argumentation puisque vous soutenez une partie du bouclier de sécurité, ce qui est la première fois et ce qui me fait tout de même assez plaisir. Concrètement, je vous rappelle que nous avons voté en janvier 2016 le bouclier de sécurité, qui était d'abord fait pour aider les communes. À date, nous avons aidé 707 communes de la région Île-de-France dans le cadre du bouclier de sécurité, toutes tendances politiques confondues, qui représentent d'ailleurs plus de 90 % de la population. L'ADN fondamental du bouclier de sécurité c'est l'aide aux communes et il me paraissait extrêmement important, quelles que soient les difficultés financières de la Région, que nous continuions cet ADN qui est l'aide aux maires, qui en ont bien besoin et d'ailleurs qui plébiscitent notre bouclier de sécurité puisque, je vous le rappelle, 707 maires d'Île-de-France ont fait appel au bouclier de sécurité, toutes tendances politiques confondues, depuis 2016. En ce qui concerne les pompiers, nous avons fait ce choix – on l'avait fait d'ailleurs aussi pour aider le ministère de la Justice – d'aider les pompiers et nous avons une convention que nous avons signée en 2020 et qui finit en 2024. Cette convention nous a permis d'apporter une aide exceptionnelle de plus de six millions d'euros. Concrètement, nous avons financé 46 nouveaux véhicules de secours et d'incendie, ainsi d'ailleurs que de nombreux autres équipements :

tablettes, logiciels de géolocalisation, matériel de sécurité, et cætera. Cette convention est tombée en 2024 ; l'essentiel du bouclier de sécurité est préservé, c'est-à-dire l'aide aux communes. Je demande donc le retrait de votre amendement, sinon j'en appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°19 (LFIA)

POUR : LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : SER

NPPV : Eco, RN-IDF, MP

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole de Mme GUIBERT.

EXPLICATIONS DE VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION

Mme GUIBERT (RN-IDF) – Merci Madame la Présidente. Chers collègues, depuis plusieurs semaines, les lycées de l'Essonne sont touchés par une violence sans précédent. À Saint-Michel-sur-Orge, un adolescent a été défiguré à coups de marteau près de son établissement. À Montgeron, un élève a été frappé dans la cour d'un lycée par un groupe organisé et armé. À Corbeil-Essonnes, un enseignant a été agressé pour avoir confisqué une casquette et à Évry-Courcouronnes, un proviseur a dû porter plainte après avoir été ciblé par une menace de mort. Ces faits-divers effarants ne sont malheureusement qu'un aperçu de l'angoisse quotidienne vécue dans nos établissements scolaires, et tout particulièrement les lycées d'Île-de-France. Ces violences, souvent commises par des jeunes mineurs issus des quartiers voisins, sont le symptôme d'une France *Orange Mécanique* ou la délinquance ne remet plus de limites d'âge. Dans ces conditions, comment espérer que nos enfants puissent étudier en sécurité et se construire un avenir sans avoir la peur au ventre chaque matin ? Il est temps de faire preuve de fermeté. Le Rassemblement National a toujours proposé des mesures fortes pour protéger les lycées et nos adolescents, victimes des racailles. D'abord, une intensification des contrôles d'identité aux abords des établissements ; ensuite et surtout le renforcement des moyens pour les forces de l'ordre et l'intensification d'équipes de police et gendarmerie dédiées pour dissuader les jeunes criminels de transformer nos écoles en zones de non-droit ; enfin, il est crucial d'établir des sanctions réellement dissuasives, même pour les mineurs, afin de montrer que la loi est ferme et intransigeante face à la violence. À ce sujet, il devient urgent de mettre un terme à l'excuse de minorité, comme nous l'exigeons depuis déjà de nombreuses années, mais aussi de rétablir les peines planchers. Il ne faut pas hésiter non plus à toucher au portefeuille des familles dont les enfants sont des délinquants récidivistes et connus pour cela par la justice.

Mme la Présidente – Un petit peu de silence, s'il vous plaît.

Mme GUIBERT (RN-IDF) – Face à l'insécurité chronique, je propose au vice-président, M. PÉCHENARD, et à Madame la Présidente l'organisation d'assises régionales de la sécurité dans les lycées franciliens, afin de mettre en place des actions concrètes et adaptées aux réalités de terrain. Nous ne devons plus laisser l'avenir de notre jeunesse aux mains de délinquants. Rendons les lycées aux élèves et au corps enseignant pour que chacun puisse y travailler sans crainte pour sa sécurité. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Lequel des deux vice-présidents souhaite répondre ?

Plusieurs élus interviennent hors micro.

Mme la Présidente – Enfin il faut quand même protéger nos professeurs, Monsieur DUMESNIL. Monsieur PÉCHENARD ?

M. PÉCHENARD – Le constat qu'on peut partager c'est que la sécurité des lycées est une nécessité absolue. Je rappelle deux choses. La sécurité, c'est quand même d'abord et avant tout le problème de l'État. Il n'est pas question pour nous qu'on puisse faire des contrôles d'identité sur la voie publique. Ensuite le responsable de la sécurité, et c'est cela que nous avons souhaité dans la politique de sécurité dans les lycées, c'est le proviseur. Depuis 2016 nous avons mis énormément de moyens dans la sécurité des lycées. Il y a 470 lycées publics en Île-de-France, on est à plus de 420 lycées dans lesquels ont été faits des travaux de sécurisation, tout confondu : vidéoprotection, barreaudage, contrôle d'accès et cætera. Et puis sous l'impulsion de Valérie PÉCRESSE, nous avons créé des brigades régionales de sécurité (BRS) ; nous en avons créé trois, nous allons être à vingt très prochainement. Donc on a mis à la fois tous les moyens financiers pour améliorer la sécurité, disons bâtiminaire ; et par ailleurs nous avons créé et nous créons encore des brigades régionales de sécurité pour augmenter la sécurité avec des

moyens humains. Très honnêtement, j'entends ce que vous dites, mais je ne vois pas tellement ce que la Région peut faire de mieux ou de plus, sinon continuer dans cet axe.

Mme la Présidente – Moi, je partage évidemment le ressenti dont témoigne Madame GUIBERT, qui est un ressenti de la montée très préoccupante des violences dans les établissements. C'est une réalité. Depuis la rentrée scolaire de septembre, nous n'avons jamais vu cela et je le dis. On pourrait dire que c'est récurrent ; oui, il y a des choses qui sont récurrentes, les rixes de bande existent toujours et cætera. Mais cette montée des violences intra-établissements vis-à-vis des équipes pédagogiques me préoccupe au plus haut point. C'est pour cela qu'on va, comme l'a dit très bien dit Frédéric PÉCHENARD, passer à 100 les effectifs des brigades régionales de sécurité, qui sont totalement plébiscitées dans les établissements. Mais là aussi, le paradoxe que souligne Frédéric est exact, ce n'est pas à la Région d'assurer la sécurité des établissements scolaires ; nous le faisons en supplément de l'État parce que l'État est, là aussi, défaillant à assurer la sécurité de ses propres effectifs. Donc le sujet aujourd'hui... Enfin ce qui est intéressant quand même, ce que je remarque – et j'en suis très heureuse – c'est le revirement total du Front national sur le bouclier de sécurité, puisque je crois me souvenir que vous aviez voté contre en disant que ce n'était pas la compétence de la Région. Vous voyez bien aujourd'hui qu'on est très légitime à venir compléter ce bouclier. Je rappelle que la gauche avait parlé des « vigiles de supermarché » pour les brigades régionales de sécurité, je vois là aussi une forme, comment dire, de revirement et de retour au réel. Je pense que tout ce que nous faisons c'est superbe, qu'il faudrait qu'on en fasse encore davantage. On a eu aussi le même sujet sur la vidéoprotection, où la gauche était contre et je peux vous dire qu'elle est plébiscitée dans les établissements aujourd'hui. Et je vois des établissements... C'est très intéressant parce que c'est là qu'on voit à quel point les questions de sécurité deviennent prégnantes, c'est que des établissements dans lesquels ils ont refusé par dogmatisme, par idéologie, pendant des années la vidéoprotection, aujourd'hui disent : quand est-ce que les caméras arrivent ? Donc on est aujourd'hui dans une situation où, malheureusement, on doit tous coproduire la sécurité et on doit tous se mobiliser pour faire en sorte que nos établissements scolaires deviennent des sanctuaires. Mais il y aura un volet sanctions, nécessairement ; un volet sanctions qui ne sera que législatif, sur les parents, sur les élèves. Avec Éric SCHAHN nous accueillons désormais, dans le cadre de notre politique sur les travaux d'intérêt général, des tigiistes. Moi, je suis prête à prendre des lycéens. Parce que le sujet aussi des sanctions sur les lycéens violents, c'est que ces lycéens violents sont exclus. Est-ce qu'on est sûr que l'exclusion est la meilleure des sanctions pour un jeune violent ? Est-ce que la mesure éducative n'est pas meilleure ? Je pense qu'il faut l'exclure pour ramener le calme, mais il faut aussi qu'il trouve un lieu pour pouvoir entamer un processus d'éducation. Et la Région est prête à accueillir des jeunes lycéens en mesure éducative violents ; dès lors qu'ils seraient sous-main de justice, nous sommes prêts à les accueillir et à leur faire faire des travaux d'intérêt général. Je pense qu'il faut à un moment donné qu'on soit coproducteur de sécurité avec l'État, mais c'est quand même d'abord essentiellement la responsabilité de l'État, vous en conviendrez. Bien. Je vais mettre aux voix le rapport. Une explication de vote, Monsieur GUILLAUD-BATAILLE ?

M. GUILLAUD-BATAILLE (GCEC) – Oui, sous forme de question. J'entends tout ce que vous nous dites, mais le transfert aux RH des BRS qui quittent le pôle sécurité : pourquoi, comment et quelle est la volonté ?

Mme la Présidente – Vous savez, quand vous avez 100 effectifs à gérer, il vaut mieux que ce soient les RH qui les gèrent plutôt qu'un vice-président qui est en charge des actions de sécurité. Voilà, c'est tout. C'est juste parce que quand il y a 100 personnes, il vaut mieux qu'elles dépendent directement des RH parce que quand il y a 100 personnes, cela veut dire qu'on va gérer des congés maternité, cela veut dire qu'on va gérer des congés maladie, cela veut dire qu'on va gérer des ressources humaines et donc il vaut mieux... En fait, au départ ils étaient tout petits donc on était surtout focalisé sur la doctrine d'emploi. Maintenant, la doctrine d'emploi est tout à fait claire et clarifiée par Frédéric PÉCHENARD et ses équipes ; ce n'est plus un sujet de doctrine d'emploi, c'est un sujet maintenant de gestion de ressources humaines. À 100 personnes, je peux vous dire que cela devient quasiment un service de la Région à gérer. Je suis désolée qu'on en soit là, je préférerais moi aussi qu'on n'en soit pas là. Et j'ajoute que sur Île-de-France Mobilités on va aussi créer une brigade régionale de sécurité des transports pour que les opérations « place nette » que le ministère de l'Intérieur a entreprises pour les JO ne soient pas sans lendemain, pour sécuriser les abords des gares et empêcher que les dealers et les vendeurs à la sauvette reviennent. Donc on est dans la coproduction de sécurité à plein, malheureusement on n'a pas le choix et cela me rend infiniment triste et infiniment inquiète. Bien. Nous allons voter le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-335

POUR : IDFR, UDI

CONTRE : Eco, LFIA

NPPV : SER, RN-IDF, MP, GCEC

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

LFIA : CONTRE : article 1 à 2 et article 5 – ABSTENTION : article 3 - POUR : article 4

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Mme la Présidente – Je remercie Monsieur PÉCHENARD pour le travail crucial qu'il mène aux côtés de James pour la sécurisation de nos lycées.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme N. GARNIER – Recherche et enseignement supérieur

CP 2024-305 : CPER 2021-2027 : Quatrième affectation - Campus des métiers Paris Gobelins - Petites Écuries Versailles - IUT Vélizy Hall Bastié - Première Pierre Serris - BU de Villetaneuse- Campus Condorcet Humathèque

- ☐ Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
- ☐ Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC
NPPV: RN-IDF, MP, LFIA
ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)
Mme PELEGRIN (Eco) : NPPV (déport)

CP 2024-314 : Subventions 2024 pour le soutien aux équipements scientifiques (SESAME, SESAME Filières, CPER) et aux investissements Genopole

- ☐ Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
- ☐ Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC
NPPV: RN-IDF, MP, LFIA
ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)
M. VIGIER (UDI) : NPPV Equipements et plateformes scientifiques et technologiques (SESAME) (n°001056) (déport)

CP 2024-325 : Attribution des subventions 2024 dans le cadre de la science pour tous projets pluriannuels, Questions d'Intérêt Majeur (QIM) 2024 et soutien en faveur de l'entrepreneuriat étudiant

- ☐ Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
- ☐ Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC
ABSTENTION : LFIA
NPPV : RN-IDF, MP
ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :
CONTRE : LFIA sur l'article 3
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)
M. VIGIER (UDI) : NPPV Soutien à la promotion (CST) - Fonctionnement (n°00000172) et sur la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME (Fonctionnement 00001056) (déport)

CP 2024-343 : Formations supérieures et vie étudiante

- ☐ Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
- ☐ Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC
NPPV: RN-IDF, MP, LFIA
ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Commission de l'Enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Mme la Présidente – Nous allons passer au secteur présenté par Mme GARNIER, avec une proposition que nous vous faisons d'adopter une Charte républicaine régionale pour les établissements d'enseignement supérieur. J'ai quelques mots à vous dire, avec un petit peu de gravité. L'enseignement supérieur, en France comme en Île-de-France, doit rester le lieu du savoir et de la pensée critique où s'épanouit la liberté académique dans le respect mutuel des opinions de chacun. Et c'est au nom de cette conviction que nous vous proposons aujourd'hui cette charte républicaine. Elle a pour objectif de redire le droit à un moment où celui-ci a été et pourrait être remis en cause par des forces agissantes qui veulent museler la parole, y compris par l'intimidation et la menace, et imposer la pensée unique si contraire à l'éthique universitaire. Ce qui s'est passé à Sciences Po, et notamment la violence des actes antisémites qui ont fait que certains étudiants vivaient dans la peur, nous a conduits à lancer cette réflexion sur cette charte. Mais Sciences Po, mes chers collègues, n'est malheureusement pas un cas isolé. Je vous le dis, c'est avec inquiétude que je vois certaines universités ou écoles sous l'influence de mouvements dont la radicalité nous éloigne largement de l'humanisme universitaire refuser d'organiser des colloques sur des sujets de recherche, comme la radicalisation islamiste par exemple – je les cite : « pour des raisons de sécurité » – ou refuser d'inviter des intervenants dont la pensée dérange, comme récemment Sylviane AGACINSKI à Bordeaux. Vous connaissez mon attachement aux universités ; un attachement très profond, un attachement à la liberté académique, un attachement à leur autonomie dont j'ai toujours fait mon combat. Mais soyons clairs, cette charte n'est nullement un frein à l'autonomie ou à la liberté ; c'est tout le contraire, c'en est le rempart. Le rempart parce qu'en rappelant que toute atteinte aux principes républicains sera sanctionnée par la suspension des financements de la Région, nous réaffirmons solennellement notre attachement aux valeurs de la République et au premier pilier de celle-ci : la liberté d'expression et de conscience. Non, l'université ne peut pas être un lieu où la parole est confisquée, où le contradictoire est muselé, où les professeurs et les élèves se retrouvent contraints de cacher leurs opinions ou leur religion pour leur propre sécurité. Alors oui, avec ces pactes conclus avec nos universités, nous protégeons l'ensemble des étudiants et des professeurs engagés sur les chemins du savoir.

Motion de rejet n°1 (GCEC)

Mme la Présidente – Alors nous avons une motion de rejet GCEC. Cela ne me surprend pas. Comme pour la Charte de la laïcité il y a quelques années, vous en reviendrez, Madame MALAISE.

Mme MALAISE (GCEC) – Merci Madame la Présidente. Imaginez un maître de conférences qui, lors d'un colloque universitaire, je cite : « exprime ses vives inquiétudes quant aux manquements au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme perpétrés dans le territoire palestinien occupé, notamment le recours à la famine comme arme de guerre, la possible commission d'un génocide à Gaza et l'imposition d'un régime d'apartheid en Cisjordanie, y compris à Jérusalem Est ». Imaginez une étudiante d'une grande école éprise de buzz – peu importe qu'ils soient *bad* – qui applaudit sur les réseaux sociaux un suprémaciste masculiniste, par ailleurs propriétaire de ce réseau et qui participe ainsi à avaliser les discours contre l'égalité femmes-hommes. Imaginez une présidente d'université ayant déclaré quelques années auparavant qu'un homme ou une femme qui représente le service public ne doit pas extérioriser sa religion se servir d'un goupillon lors d'obsèques populaires pour signer le cercueil de Johnny HALLYDAY. Trois situations aux ressemblances fortuites, avec trois réalités pour lesquelles les acteurs sont l'ONU pour la première, et pour les deux autres la présidente de la Région Île-de-France. Trois situations qui pourraient engendrer une suspension, décidée de manière discrétionnaire, des subventions régionales à des établissements d'enseignement supérieur. C'est ce que voudrait permettre cette charte. Vous n'avez nullement répondu à plusieurs de nos questions, pourtant essentielles, en commission ; comme sur les modalités de la sanction, la possibilité d'un recours, la prise de décision de la sanction, le périmètre d'application. L'état du droit suffit amplement, nous vous le répétons ; pas besoin d'ajouter une charte régionale, même si vous jugez la justice trop lente et si vous lui préférez le temps de la communication politique. Communication qui peut s'accompagner d'ailleurs souvent d'une cécité volontaire, quand les dérives sont documentées, comme au lycée Stanislas. Vous avez tout refusé : la saisie du ministère de l'Éducation nationale à l'été 2022, le partage de l'appel à témoignages après ouverture de l'enquête, la suspension de la subvention extralégale, un moratoire sur les forfaits d'externat, le recours à un article 40 du Code de procédure pénale, la réunion de la commission académique pouvant étudier la pérennité du contrat de financement public de cet établissement. Vous avez tout refusé. Pour le respect de la loi et pour la protection des élèves mineurs, nous, nous l'avons fait. Une telle charte ne répond pas, comme vous l'avez signifié, à une demande des présidents d'établissements supérieurs qui n'ont pas été associés, mais qui sont seulement convoqués, pour que vous leur présentiez, mardi prochain. Avaient-ils besoin d'un outil supplémentaire ou aviez-vous besoin de répondre à une commande politique ? Celle, par exemple, d'un ministre qui pour un de ses premiers déplacements va échanger avec un groupe d'étudiants des droites extrêmes, ou celle d'une présidente de Région qui a décidé de réitérer son expérience de charte mal baptisée « Valeurs de la République » ;

première expérience qui s'était soldée, je vous le rappelle, par une annulation par le tribunal administratif, comme nous vous le rappelons, documents à l'appui, dans notre motion de rejet. Encore une fois, vous souhaitez en faire une jurisprudence régionale ayant vocation à s'étendre et cette fois-ci la jurisprudence se situe d'ailleurs dans ce que ne dit pas votre charte et dans ce qu'elle risque de piétiner, comme la liberté d'expression des usagers des établissements d'enseignement supérieur, pourtant rappelée récemment par le Conseil d'État, et la liberté académique dans l'enseignement supérieur et dans la recherche. Pour toutes ces raisons, cette délibération doit être rejetée.

Mme la Présidente – Merci. Je propose qu'on entende aussi la motion de rejet Eco, j'imagine sur les mêmes principes.

Motion de rejet n°4 (Eco)

Mme PELEGRIN (Eco) – Madame la Présidente, Madame la Déléguée spéciale, votre charte est un mauvais plagia de la loi pour faire pression sur les établissements du supérieur. Votre charte républicaine régionale va constituer un nouvel outil de pression politique sur les directions des établissements d'enseignement supérieur. Sous couvert de défendre des principes fondamentaux tels que la laïcité, l'égalité, la liberté et la non-discrimination, ce texte n'apporte rien de nouveau au cadre législatif actuel. En réalité, il vise surtout à supplanter le rôle de la justice et à subordonner l'aide régionale à un contrôle direct des établissements. En vous conférant le pouvoir de conditionner le financement à cette charte, ce texte constitue une atteinte à la liberté académique et à l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Les principes de laïcité, de respect des lois républicaines, de défense de la liberté d'expression, de lutte contre les discriminations, y compris les violences, sont déjà inscrits dans la loi et encadrés par des procédures disciplinaires et judiciaires. Il est notable que bien que la charte revendique lutter contre les discriminations, elle passe sous silence des critères pourtant cités à l'article 225-1 du Code pénal, comme la grossophobie, l'islamophobie ou la transphobie. Si charte il devait y avoir, elle devrait plutôt inciter les établissements d'enseignement supérieur à remettre chaque année à la Région un bilan de leurs actions entreprises pour lutter contre toutes les formes de discrimination, sur lesquels nous pourrions nous baser pour flécher une partie de nos crédits. Pour les lycées, lorsque vous avez eu la possibilité de suspendre les subventions extralégales – comme cela a été le cas concernant l'établissement privé Stanislas – vous avez décidé de fouler les principes que vous mettez en avant dans cette charte pour maintenir le versement des subventions. Avec vous c'est deux poids, deux mesures. Les élus du pôle écologiste affirment leur confiance dans les instances judiciaires pour traiter les infractions éventuelles aux lois de la République. C'est pourquoi nous demandons le rejet de cette charte républicaine régionale dans sa rédaction actuelle ; une initiative de pression politique qui se fait au détriment de l'autonomie des établissements et de la justice.

Mme la Présidente – Merci Madame PELEGRIN. Je ne vois pas comment je pourrais faire quelque chose au détriment de la justice si je plagie la loi. C'est-à-dire que je la rappelle. Personne ne peut me faire grief de rappeler la loi. Si je ne fais donc que plagier la loi, je ne vois absolument pas quelle est votre opposition à cette charte. Madame Nelly GARNIER ?

Mme GARNIER – Merci. Déjà, ces deux amendements émanent de groupes politiques qui n'ont pas souhaité participer à la rédaction cette charte. Et je dois vous dire que dans des exercices où on vous demande de coconstruire, ce que vous montrez c'est que vous ne savez que détruire à chaque fois, puisque vous vous êtes carrément mis à l'écart de cet exercice de co-construction. Après, pour répondre sur vos points, vous ne pouvez pas nous dire à la fois que cette charte est superfétatoire et donc qu'elle ne sert à rien et ensuite qu'elle est dangereuse ; c'est l'un ou l'autre. C'est-à-dire que soit elle dit la loi et elle ne sert à rien, soit elle est dangereuse et on fait pression sur quelqu'un. Déjà, votre argument principal de rejet de la charte, nous ne le comprenons pas. Ensuite, vous nous dites que cette charte est imprécise. En réalité, elle est très claire, c'est une charte qui redit le droit et qui redit que personne au sein d'une université – que ce soit un enseignant, un étudiant ou un intervenant – ne peut subir des menaces, des pressions sexistes, homophobes, antisémites, racistes ou toutes formes de discrimination. Je pense que dans « toutes formes de discrimination », vous retrouverez peut-être celles que nous n'avons pas mentionnées nommément, mais on pourrait le faire à l'infini. En tout cas, elle est très claire. Et moi je m'étonne que sur ces sujets – c'est-à-dire d'affirmer que dans une université on ne peut pas faire de pression idéologique sur les étudiants ou sur les professeurs, on ne peut pas les menacer ou les discriminer en fonction de leur religion, de leur genre, de leur sexualité – vous n'avez pas voulu prendre position sur le fond du sujet. Et en réalité vous ne l'avez jamais fait, vous prenez toujours des voies détournées et cela, je dirais, presque nous inquiète d'un point de vue citoyen et républicain. Ensuite, vous dites que cette charte est discrétionnaire. Nous parlons de subventions non obligatoires, que la Région choisit de donner aux universités. De la même manière que c'est discrétionnaire de choisir de mettre en place les subventions non obligatoires, nous avons la même liberté de les retirer. Nous ne sommes pas dans un cadre contractuel, nous sommes dans un cadre de charte, de contrat de confiance, de manière dont nous gérons notre relation avec nos partenaires dans le cadre de subventions non obligatoires. Et nous avons mis en place d'ailleurs une phase contradictoire parce que bien évidemment, l'enjeu est le dialogue, l'enjeu est d'être en soutien des présidents, des directeurs d'établissement. Aujourd'hui, c'est aux côtés d'eux que nous sommes pour permettre qu'ils ne soient pas aussi sous la menace, parce qu'ils sont comme les étudiants, comme les professeurs, ce sont eux aussi qui risquent d'être sous la menace de minorités, qui sont souvent instrumentalisées d'ailleurs par des groupements politiques qui ont un objectif qui est de mettre le chaos partout dans la société et le chaos aussi dans les universités. Or, les universités doivent rester un sanctuaire. Donc nous, ce que nous

faisons c'est que nous protégeons, nous en faisons un sanctuaire pour la liberté académique. Nous le disons bien et nous l'avons répété : cette charte n'est pas là pour dicter quelque chose aux universités, c'est tout le contraire. Nous en faisons un sanctuaire pour la liberté académique, nous en faisons un sanctuaire pour protéger tout étudiant, tout professeur. Donc on ne peut pas souscrire à ce que vous dites, qui est totalement faux. Ensuite, pour revenir sur le dernier point, elle constitue l'affirmation d'un engagement de la part des établissements, elle ne comporte aucune prescription. Je dis cela pour dire que cela rend totalement inopérante la comparaison avec le jugement de 2018 que vous prenez. Aujourd'hui, moi ce que je note c'est que les groupes politiques qui ont voulu participer à cet effort de co-construction de cette charte ont tous plébiscité la Charte de la laïcité. Et aujourd'hui, vous voyez très bien que la Charte de laïcité n'a été sur aucune menace ; au contraire, c'est réaffirmer que les lois de la République s'appliquent partout, elles s'appliquent dans les associations, elles s'appliquent avec tous nos partenaires et elles s'appliquent aussi dans les universités et les grandes écoles de la région Île-de-France.

Mme la Présidente – Merci Madame GARNIER, c'était très clair et très convaincant. J'ajoute que s'il se passe sur cette Charte républicaine pour l'enseignement supérieur la même chose que pour la Charte de la laïcité, même le groupe communiste renoncera à présenter des amendements contre un de ces jours. C'est juste une question de temps, il faut qu'il s'acclimate. Bien. Je vais mettre aux voix la motion de rejet. Monsieur DUMESNIL, une explication de vote ? Monsieur DUMESNIL ? Pardon, Monsieur PRUDHOMME. Excusez-moi. Pardon, de temps en temps je confonds.

EXPLICATIONS DE VOTE SUR LES MOTIONS DE REJET N°1 ET N°4
--

M. PRUDHOMME (LFIA) – Madame la Présidente, nous soutenons ces motions de rejet ; nous vous demandons de retirer ce projet de charte pour les établissements d'enseignement supérieur. Je voudrais, au nom du groupe LFIA, ajouter quelques arguments supplémentaires à ceux qui ont déjà été énoncés. Je reprendrai les propos de Patrick WACHSMANN, professeur émérite à l'Université de Strasbourg : « L'université n'est pas extérieure aux passions qui parcourent la société tout entière ». L'époque n'est certes pas à la tolérance. L'expression d'idées ou d'opinions qui heurtent, choquent ou inquiètent une fraction quelconque de la population est difficilement acceptée par certains. Les propos tenus juste avant moi le montrent bien. Chacun a une tendance regrettable à ériger ses conceptions en absolu, sans se soucier de permettre l'échange d'arguments ou la prise en considération du point de vue de l'autre. Les idéaux les plus respectables sont alors mis en avant par les intolérants de tous ordres pour faire taire tous ceux qui ne se conformeraient pas à ce qu'ils érigent en politiquement et moralement correct. Si l'université ne peut plus être le lieu où s'organisent les débats permettant un échange d'arguments rationnels, ou non rationnels d'ailleurs, sur quelque question que ce soit, si elle ne fait plus place qu'à l'expression des idées reçues, convenues ou à la mode, elle trahit sa mission qui est de permettre de penser le monde avec ce que cela suppose d'innovation, de non-conformisme ou de provocation. Alors que les différentes lois existantes encadrent la liberté d'expression dans notre pays, vous voulez, Madame PÉCRESE, vous ériger en censeur en voulant imposer à l'université votre point de vue, au mépris des fondements millénaires de cette institution que sont l'autonomie, l'indépendance et la liberté d'expression. Dans le contexte politique actuel, français et mondial, nous ne pouvons que nous opposer à votre position qui rejoint celle du Rassemblement national, affirmée une fois de plus dans les amendements qu'ils présentent aujourd'hui, mais aussi celle de Donald TRUMP et ses amis comme Marco RUBIO, qui a fait retirer des milliers de livres des bibliothèques scolaires en Floride. Je voudrais vous rappeler, Madame PÉCRESE, un des fondements de la démocratie, exprimé voici plus de deux siècles par une phrase attribuée à Voltaire : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. » En voulant imposer cette charte, de la manière dont elle a été explicitée par la vice-présidente chargée du secteur, vous participez à l'attaque contre les libertés publiques, dont la défense devient une impérieuse nécessité dans le monde actuel.

Mme la Présidente – Mais Monsieur PRUDHOMME, tout ce que vous venez de dire devrait vous conduire à voter cette charte. Parce que la vérité, c'est qu'il n'y a plus de tolérance pour la pensée différente dans l'université française. La vérité, c'est que vous voulez imposer une pensée unique. La vérité, c'est que vous ne comprenez pas qu'on puisse penser différemment de vous et que vous ne l'acceptez pas. Moi, je veux sauver l'université française de cela. Je veux sauver la liberté d'expression des professeurs, la liberté d'expression des élèves, la liberté de confession religieuse, je veux sauver la diversité. C'est tout le contraire, exactement tout le contraire. Et surtout, je veux préserver l'université de la violence. La violence n'est jamais mère de tolérance. En revanche, je suis totalement ouverte sur toutes les pensées anticonformistes, c'est vous qui ne l'êtes plus du tout. Balayez devant votre porte. Le Rassemblement national veut parler. Une explication de vote, Monsieur DE SAINT-JUST ?

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) – Oui, une explication de vote. Nous allons voter contre cette motion de rejet et nous voterons votre charte parce qu'en plus nous avons participé activement à la commission. Je voulais revenir quand même un petit peu – on parle de laïcité – sur un incident d'hier ou d'avant-hier. Nous avons appris, Madame la Présidente, que vous vouliez proposer dans les lycées un programme de caricatures sur les religions. D'accord, c'est vous qui le faites. Vous avez été pressée quand même de questions par la journaliste qui vous interviewait et vous avez dit, sur la question pressante : il n'y aura pas de caricature sur le Prophète. Voilà ce que vous avez dit. Nous trouvons quand même que dans vos propos il y a une certaine ambiguïté. Bizarrement, pour vous Jésus oui, on peut y aller ; mais le Prophète Mahomet, non. Est-ce que vous êtes vraiment fondée, est-

ce que vous êtes vraiment légitime à présenter cette charte sur la laïcité dans l'enseignement supérieur après ces propos à la télévision ? Nous pouvons en douter.

Mme la Présidente – Monsieur DE SAINT-JUST, je pensais que vous me poseriez cette question dans le cadre du budget des lycées ; mais je vais y répondre immédiatement. L'année prochaine, c'est le triste anniversaire des attentats du Bataclan et de *Charlie Hebdo*. Il se trouve que nous sommes la région dans laquelle on a assassiné un professeur parce qu'il montrait des caricatures, Samuel PATY. Donc la Région Île-de-France a décidé de se mobiliser pour aider tous nos enseignants à pouvoir continuer de parler de ces questions : du droit à la caricature, de la liberté d'expression, de l'humour, du dessin de presse. Nous avons aujourd'hui une communauté éducative qui est totalement tétanisée sur ce sujet, totalement tétanisée par la peur. C'est cela la vérité. Le sujet c'est d'avoir un vrai contenu pédagogique, qui soit validé en lien avec l'Éducation nationale, pour pouvoir évoquer ce sujet devant tous les élèves et évoquer tous les sujets. Votre polémique est vraiment très stérile parce que ce projet... Moi, je souhaite le présenter à tous les présidents de groupe parce que pour l'instant c'est un projet que nous avons présenté aux recteurs, que nous faisons en lien avec eux, que nous allons présenter aux proviseurs, que nous allons présenter aux enseignants. Ce projet, il a été élaboré en lien avec l'association « Dessinez, créez, liberté » ; cette association a été fondée par *Charlie Hebdo* au lendemain des attentats pour défendre le dessin de presse. Dans le cadre de ce programme, de ce projet, on va parler de la caricature à travers les siècles. C'est un projet pédagogique, ce n'est pas un commentaire de l'actualité. C'est un projet pédagogique donc on partira des caricatures de l'ancien régime, on parlera de Louis-Philippe en poire, on parlera de l'affaire Dreyfus, de toutes les caricatures qui ont fait l'histoire de France. Dans ce cadre-là, c'est l'association qui a choisi un certain nombre de caricatures. Je le dis très solennellement : ces caricatures n'évaluent aucun sujet d'actualité, même les plus difficiles. Ces caricatures montrent qu'on peut se moquer de toutes les religions ; toutes, y compris la religion musulmane. Il y aura des caricatures qui se moqueront des religions. Il y aura aussi – je le dis parce que ce sont des choix qui sont courageux – une caricature de *Charlie Hebdo*, qui est la caricature de la Une de *Charlie Hebdo* à la suite de l'assassinat de Dominique BERNARD à Arras, une caricature qui dénonce le terrorisme islamiste et ses ravages dans nos établissements scolaires ; avec justement la question : le professeur est-il suffisamment protégé par la société ? C'est un programme pédagogique extrêmement audacieux, c'est un programme pédagogique extrêmement courageux, c'est un programme pédagogique mûri, c'est un programme pédagogique qui est là pour permettre de défendre la liberté d'expression et le droit de caricaturer ; c'est tout l'inverse de ce que vous dites. Alors oui, l'association n'a pas choisi, dans le cadre des caricatures qu'ils ont retenues, qui sont proposées à la Région, de prendre les caricatures de Mahomet ; ils n'ont pas choisi non plus de prendre des caricatures de Jésus ou du pape. Ils ne les ont pas choisies parce qu'ils en ont choisi d'autres qui feraient réfléchir les élèves et qui permettraient un débat plus nourri. Enfin, ils ont fait leurs choix. Je vous propose de venir voir, mais c'est tout le contraire de ce que vous dites. Et le vrai sujet que pose ce programme pédagogique, cela va être : est-ce que les professeurs vont oser s'en saisir ? Est-ce qu'ils vont oser le prendre ? Et combien de lycées vont le présenter à leurs élèves ? Nous souhaitons qu'il y en ait le maximum et nous vous invitons tous, sur tous ces bancs, à faire la promotion de ce projet. Parce que ce projet, justement à l'anniversaire des attentats de *Charlie Hebdo*, c'est de redire notre attachement viscéral à l'humour, à la caricature, au dessin de presse, à la liberté d'expression, au droit de caricaturer tout le monde, quelles que soient ses origines, ses convictions et sa religion... Donc c'est exactement tout l'inverse de la polémique que vous essayez de faire naître. Alors pardon de vous le dire, Monsieur DE SAINT-JUST, avec beaucoup de respect : je sais que vous avez besoin de faire diversion sur vos petits problèmes judiciaires, qui risquent de conduire votre parti peut-être même à la disparition ; mais ce n'est pas ma faute si Marine LE PEN va être condamnée, peut-être, par le tribunal. En revanche, je vous invite – M. DUROX est professeur...

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Mais on a le droit de caricaturer tout le monde. Je vous invite à venir regarder ce projet, à le regarder de l'intérieur et à venir me dire après s'il n'est pas infiniment nécessaire ce projet. J'ajoute que ce projet, on va lui ajouter un autre volet. J'en profite, je vous le dis : on va lui ajouter un autre volet, c'est que je propose qu'on fasse un concours de dessins de presse inter-lycées et qu'on demande à nos lycéens de faire des dessins. Et le thème de ce concours sera autour de la lutte contre la désinformation. J'invite à caricaturer les fakes news et à expliquer pourquoi il faut se protéger contre la désinformation et les fakes news. Donc vous voyez, on aura tout un programme pédagogique sur la défense du droit de caricaturer, la défense de la liberté d'expression. Et je vous invite tous à faire la promotion de ce programme si vous croyez profondément à la liberté d'expression, au droit à la caricature et à l'humour. Je vous montrerai les caricatures qui ont été choisies par l'association ; en plus, je trouve qu'elles sont drôles et à un moment donné, les caricatures cela doit aussi être drôle. Je mets aux voix la motion de rejet n°1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est rejetée.

Vote de la motion de rejet n°1 (GCEC)

POUR : SER, Eco, LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI, RN-IDF

NPPV : MP

REJET

Mme la Présidente – La motion de rejet n°4. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est rejetée.

Vote de la motion de rejet n°4 (Eco)

POUR : SER, Eco, LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI, RN-IDF

NPPV : MP

REJET

Amendement n°2 (RN-IDF)

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°2, RN-IDF.

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) – C'est un amendement qui, dans le cadre de votre projet de charte, vous demande d'instituer en plus – nous pensons que c'est nécessaire – un comité de suivi. Ce comité aura également pour rôle d'harmoniser les actions des référents laïcité dans chaque établissement, de formuler des recommandations sur les cas d'atteinte à la laïcité et d'émettre des avis consultatifs à destination des acteurs concernés par le contrat, en premier lieu les directions des établissements et les référents laïcité ; en plus de la commission qui est compétente ou à la place de la commission qui est compétente. Merci.

Amendement n°3 (RN-IDF)

Mme la Présidente – Pour les deux amendements, réponse groupée. Vous présentez le n°3 aussi, Monsieur DE SAINT-JUST ?

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) – Cet amendement vous demande de faire en sorte que la Région – puisque la Région, d'après ce que nous voyons, peut lancer des programmes dans les lycées – lance un programme de formation à la laïcité et aux valeurs républicaines pour tous les personnels des établissements publics et privés du supérieur, ainsi que pour les étudiants en début de parcours. Merci.

Mme la Présidente – Madame GARNIER ?

Mme GARNIER – Ce sont des sujets de fond dont nous avons déjà eu l'occasion de discuter dans le cadre de nos travaux. Nous sommes restés strictement dans le champ de compétences de la Région, en respectant justement l'autonomie des universités. C'est-à-dire que nous conditionnons les subventions non obligatoires au respect des droits et des principes républicains. Créer ce comité de suivi constituerait une ingérence dans l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. De la même manière, la Région n'est pas compétente en matière d'enseignement ni de formation des personnels des établissements d'enseignement supérieur publics ou privés. C'est donc bien la démonstration que, contrairement à ce que peuvent dire les groupes de gauche, nous sommes bien restés dans notre champ de compétences et nous avons respecté totalement l'autonomie des établissements.

Mme la Présidente – Merci Madame la Vice-présidente. Je mets aux voix l'amendement n°2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°2 (RN-IDF)

POUR : RN-IDF

CONTRE : IDFR, UDI, SER, Eco, LFIA, GCEC

NPPV : MP

REJET

Mme la Présidente – L'amendement n°3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°3 (RN-IDF)

POUR : RN-IDF

CONTRE : IDFR, UDI, LFIA, GCEC

CONTRE : SER, Eco

NPPV : MP

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole Eco, une explication de vote. Allez-y Monsieur CHIBANE.

EXPLICATIONS DE VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION
--

M. CHIBANE (Eco) – Merci Madame la Présidente, Madame la déléguée spéciale. Dans un premier temps, vous avez parlé de période de co-construction ; mais il faut être deux pour la co-construction. Il faut aussi peut-être balayer devant votre porte parce que des contributions depuis le début de ce mandat, on en fait énormément. Je pense à la contribution du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) de plusieurs centaines de pages, aux centaines d'amendements ; on n'est jamais vraiment repris. Donc de ce point de vue, on essaie de faire le travail. Venons-en à la charte. Nous, nous pensons qu'il faut respecter la liberté pédagogique, d'expression, de l'enseignement supérieur et donc des établissements de l'enseignement supérieur, et garantir l'expression et la liberté de conscience, bien évidemment. Nous n'avons pas la même conception du partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur. Nous pensons qu'il faut appliquer la loi, rien que la loi, mais toute la loi. Et Madame la Présidente, nous combattons l'homophobie sans concession ; vous, vous avez préféré soutenir la « Manif pour tous ». Nous, nous sommes opposés à l'ensemble des intégrismes, d'où qu'ils viennent ; vous, vous avez une indignation à géométrie variable face à l'intégrisme. Nous, nous défendons le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, fidèles au droit international ; vous, vous préférez le deux poids deux mesures. Pour toutes ces raisons, vous l'avez bien compris, nous voterons contre vos propositions de Charte républicaine régionale pour les établissements d'enseignement supérieur. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Est-ce qu'il y avait quelque chose à ajouter ? Non, c'est bon ? Nous mettons aux voix la délibération. Monsieur KIENZLEN ?

M. DE SAINT-JUST (RN-IDF) intervient hors micro.

Mme la Présidente – Si, on a voté contre. Monsieur KIENZLEN ?

M. KIENZLEN (SER) – Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente. Trois réunions, une de présentation et une de restitution pour accoucher de cette charte présentée aujourd'hui : mon groupe estime que ce n'est pas très sérieux comme travail. Et pourtant, comme pour tous les groupes de travail, notre groupe a participé à ces travaux. Mais les directeurs d'établissements, eux, s'inquiètent de ce texte et de ses conséquences. Comme d'habitude, vous avez décidé de ne pas opter pour la concertation et l'échange avec les premiers concernés. Quelles sont les limites du champ d'application de cette charte ? À qui s'applique-t-elle précisément ? Comment est contrôlée la suspension des aides ? Par quelle commission, par quel comité, pendant combien de temps ? Comment sont-elles rétablies ? De quel recours disposent les établissements ? Nous n'en savons rien. Ne soyons pas dupes, cette manœuvre vise surtout à vous sortir de l'impasse quant à la suspension des aides à Sciences Po effectuée à la va-vite. Nous le redisons : nous sommes attachés au principe de laïcité et de lutte contre le racisme et les discriminations sous toutes leurs formes. Cependant, aucune charte que vous proposez ne peut finalement remplacer la loi et le Code pénal ; encore moins quand la gestion de l'enseignement supérieur ne fait pas partie des compétences régionales, mais nationales. Les lois contre le racisme et les discriminations s'appliquent déjà dans tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Et après, quoi ? Vous menacerez de supprimer les financements publics si un colloque ou une recherche ne correspond pas à votre vision politique ? Vous allez sanctionner des chercheurs si les conclusions vous dérangent ? Ce type de dérive, malheureusement nous le connaissons bien, c'est celui qui amène à une remise en cause des libertés académiques et de la liberté d'expression. C'est pour cela que nous n'allons pas prendre part au vote sur cette délibération, qui n'apporte absolument rien aux lois déjà existantes. Nous vous remercions.

Mme la Présidente – Merci. Madame TAQUILLAIN ?

Mme TAQUILLAIN (MP) – Merci Madame la Présidente. Vous avez eu raison de réagir fermement après les événements survenus à Sciences Po Paris. La Région joue un rôle déterminant parce qu'elle soutient financièrement les établissements d'enseignement supérieur ; et donc il est bien légitime qu'elle exige en retour que ces lieux demeurent des espaces de liberté, de sérénité, de sécurité et d'apprentissage. Nous partageons pleinement cet objectif. Les chefs d'établissement sont en première ligne pour garantir l'ordre et la sécurité. Dans ce contexte, je crois qu'il est crucial que les objectifs légitimes de cette charte n'aient pas pour effet de les placer aussi peut-être dans une situation encore plus complexe demain. Leur mission est essentielle et il est de notre responsabilité collective de veiller à ce qu'ils disposent des moyens nécessaires pour l'accomplir. Je crois aussi que la Région, malgré toute sa volonté, ne peut pas tout, que l'État aussi doit jouer un rôle actif et assumer pleinement ses responsabilités en matière de sécurité et de justice dans les établissements. D'ailleurs, le ministre en charge des universités a eu raison de rappeler dimanche que la justice devrait agir avec fermeté dès lors qu'elle est saisie. Et il est nécessaire de s'assurer que cette charte respecte bien les prérogatives respectives de l'État et de la Région. Je crois que c'est un paramètre important pour que cette charte soit pleinement efficace. Nous voterons donc pour cette charte, car les principes qu'elle défend sont justes

et indispensables. Ayant rappelé ces points de vigilance qui nous semblent importants : il faut défendre les objectifs de cette charte, il faut soutenir les présidents d'université et il faut protéger nos étudiants et nos principes républicains. Merci.

Mme la Présidente – Monsieur NASROU ?

M. NASROU – Merci Madame la Présidente. Je veux simplement saluer le courage qui est aujourd'hui celui de la Région et de sa Présidente, et regretter que ce courage ne fasse pas l'unanimité ici au sein de cette assemblée. Vous avez choisi, Madame la Présidente, de défendre d'abord – cela a été évoqué tout à l'heure dans un débat que je n'ai pas très bien compris – la liberté d'expression dans nos établissements scolaires. Et je veux vous en remercier parce qu'à travers ce combat ce sont tous les enseignants qui se sentiront confortés, soutenus par la Région, autorisés à précisément faire leur métier : enseigner, enseigner aussi la liberté d'expression et enseigner que dans notre pays il n'y a pas de délit de blasphème. Et par la présente charte... Madame la Présidente, je veux quand même rappeler le point de départ : nous avons eu une étudiante de confession juive interdite d'accès à un amphithéâtre dans un établissement d'enseignement supérieur dans notre région. Et je note depuis tout à l'heure des prétextes, des circonvolutions, des hésitations ; alors que vous, Madame la Présidente, vous avez fait le choix de ne pas avoir la main qui tremble et de défendre incontestablement cet universalisme républicain qui parfois manque, y compris dans nos établissements d'enseignement supérieur. Pour cela, Madame la Présidente, je voulais simplement prendre la parole pour vous dire merci.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Ministre. J'en profite pour vous dire à mon tour merci parce qu'avant Nelly évidemment c'est Othman NASROU qui a porté sur les fonts baptismaux le premier préprojet de la charte. Il y a eu une passation de pouvoir entre les deux, mais Othman NASROU est évidemment aussi à l'origine de ce travail, qu'il poursuit désormais au gouvernement. Et j'espère que beaucoup d'autres Régions s'inspireront de la région Île-de-France pour porter des projets locaux sur les caricatures, parce que je pense que c'est très important. Et vous avez eu raison de rappeler qu'il n'y a pas de délit de blasphème dans la République. Bien. Nous allons mettre aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-370

POUR : IDFR, UDI, RN-IDF, MP

CONTRE : Eco, GCEC, LFIA

NPPV : SER

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Madame GARNIER.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ROYER – Administration générale, efficacité administrative et dialogue social

CP 2024-323 : Cinquième rapport d'affectation PTNUM 2024 – PROCEDURE D'URGENCE

- ☐ *Commission de l'Administration générale : avis favorable*
- ☐ *Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable*

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC
NPPV : RN-IDF, MP, LFIA
ADOPTION

CP 2024-353 : Diverses dispositions RH

Commission de l'Administration générale : avis favorable
Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°18 (GCEC)

Mme la Présidente – Nous passons au secteur présenté par Madame ROYER, avec un 353 et un amendement n°18, GCEC.

M. GUILLAUD-BATAILLE (GCEC) – Madame la Présidente, encore une fois, pour un nombre incalculable de fois, vous baissez les subventions allouées aux syndicats de notre région. Ce sera une baisse de 78 % depuis votre arrivée qui sera actée si on adopte votre proposition. Évidemment, nous nous y opposons. Pour notre part, nous pensons que la démocratie sociale a besoin de moyens, que ce sont les cadres de la démocratie, de son expression des salariés notamment dans les entreprises, mais aussi des mécontentements qui sont vitaux en démocratie, et qu'affaiblir les syndicats, c'est ne laisser aux salariés que la colère pour se défendre. Et on l'a vu au moment des Gilets jaunes, lorsque les syndicats ne sont pas là pour structurer les mouvements, alors tout peut arriver. Nous présentons donc un amendement qui vise à rétablir les subventions initiales de 933 000 euros, au lieu des pauvres 195 000 euros que vous nous proposez cette année, c'est-à-dire de ne pas franchir cette barre fatidique de 200 000 euros en moins. Merci.

Mme la Présidente – La vérité c'est qu'on n'a plus d'argent. Madame ROYER ?

Mme ROYER – Merci Madame la Présidente. Écoutez, je vais vous faire une réponse assez semblable à celle que j'ai faite déjà en commission de l'Administration générale et également en commission des Finances. Donc je vous rappelle que le fait d'attribuer une subvention à une organisation syndicale locale est facultatif pour la Région, en application de l'article L4253-5 du CGCT. La Région choisit d'exercer cette possibilité à la hauteur de ses moyens. Comme l'a très bien rappelé Madame la Présidente, c'est justement parce que les contraintes qui pèsent sur l'autonomie financière des collectivités s'accroissent d'année en année qu'on est contraint d'ajuster à la baisse certaines de ces dépenses. Mais je vous rappelle que cette diminution des subventions n'impacte nullement le fonctionnement des organisations syndicales de la Région et des représentants du personnel, dont les moyens ont été renforcés suite aux élections professionnelles de décembre 2022. La Région a fait le choix de porter le nombre de titulaires de chaque nouvelle instance au maximum autorisé par les décrets en vigueur ; qu'il s'agisse du Comité social, le CST, ou de la Formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail, la F3SCT, les représentants du personnel disposent de quinze sièges de titulaires et de quinze sièges de suppléants. Le nouveau protocole syndical 2023-2026 met à disposition des moyens renforcés aux organisations syndicales – un local distinct pour chaque section syndicale représentative à la Région, des salles de réunion, du matériel informatique – pour que les organisations syndicales aient tous les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions. Le dialogue social a d'ailleurs été particulièrement soutenu en 2024. Il y a eu huit séances de la F3SCT et sept CST qui ont été organisés dans l'année. Des négociations salariales qui ont abouti, je vous le rappelle, à la revalorisation des rémunérations des agents des lycées, à la signature d'un accord-cadre pour la qualité de vie et les conditions de travail et à six visites d'établissement par une délégation de la F3SCT. Donc je pense que le dialogue social a vraiment toute sa place au niveau de la Région Île-de-France. Donc j'appelle au retrait, sinon au rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°18 (GCEC)

POUR : LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

NPPV : SER, Eco, RN-IDF, MP

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix le 353. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-353

POUR : IDFR, UDI, SER

ABSTENTION : LFIA

NPPV : Eco, RN-IDF, MP, GCEC

ADOPTION

CP 2024-371 : Attribution de la protection fonctionnelle à des conseillers régionaux – **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

M. Pierre LISCIA (IDFR) s'est absenté de la salle.

Mme la Présidente – J'ai le 371 et une demande de parole SER.

M. GERMAIN (SER) – Madame la Présidente, je voudrais m'exprimer sur cette demande de protection fonctionnelle. Notamment eu égard à mes fonctions de membre de la commission des Finances, j'ai eu l'occasion dans des conditions d'audition pas très claires de m'exprimer ce matin ; mais il me semble que nous sommes dans un cas où la protection fonctionnelle ne devrait pas s'appliquer. Je vais vous expliquer pourquoi je défends cette idée. D'abord, la délibération telle qu'elle nous est présentée n'expose pas les faits tels qu'ils se sont produits, puisqu'il est dit que M. KIENZLEN aurait critiqué l'exécutif sur sa vision de la laïcité. Je cite : « M. KIENZLEN aurait pris la parole en reprochant à l'exécutif sa conception de la laïcité ». Or, les propos de M. KIENZLEN tels qu'ils apparaissent à notre compte rendu et qui sont, je crois, fidèles à ce qui a été dit... M. KIENZLEN, je le cite, disait : « En faisant cela – il parlait de la délibération dont d'ailleurs il disait qu'elle pouvait tout à fait être soutenue dans le cadre d'une manifestation culturelle – vous tendez le flanc à la critique du deux poids deux mesures, brèche que ne manqueront pas d'exploiter les antisémites toujours prompts à sous-tendre des thèses de complotisme ». Je ne crois pas qu'on puisse écrire dans la délibération et relater les faits de cette manière-là, puisqu'il n'a en rien dans ses propos mis en doute votre conception de la laïcité, mais les conséquences que pourrait avoir la délibération telle qu'elle était rédigée. Et il a ajouté, ce qui a peut-être conduit à écrire cette phrase, mais qui détourne son contexte : « En somme c'est la montée de l'incompréhension – je le cite – des jeunes Français à l'égard de la laïcité, alors que vous-même vous contribuez à rendre cette définition peu claire ». Là non plus, il ne met pas en cause votre conception de la laïcité. Je ne crois pas que vous pouvez demander la protection fonctionnelle au titre d'une réaction de deux élus à l'égard de propos qui sont relatés sans lien, en tout cas sans la précision qui serait nécessaire par rapport aux propos qui ont été tenus par M. KIENZLEN. Deuxième élément – et encore une fois je veux qu'il n'y ait aucune polémique qui soit perçue à travers mon intervention – nous sommes en train de défendre à la fois la qualité du débat public, la démocratie dans notre hémicycle et moi, j'ai toujours défendu la protection fonctionnelle, la protection des élus et notamment en situation exécutive pour que le bon fonctionnement démocratique puisse avoir lieu. Mais la présentation des faits est, pour le coup, totalement inexistante pour ce qui concerne M. KARAM et M. LISCIA, alors même que la délibération dans ses attendus renvoie à l'exposé des motifs et pas à l'exposé des faits. Or ces faits, si on les lit bien – c'est là que je voulais avoir mon deuxième point – montrent qu'ils sont détachables des fonctions qui sont celles de M. KARAM et de M. LISCIA, puisqu'en ce qui concerne M. KARAM qui, je vous le rappelle, avait, à la suite des propos de M. KIENZLEN, eu cette phrase, parmi d'autres, mais c'était la première : « Cela prouve bien que la gauche aujourd'hui continue sa lente glissade vers l'antisémitisme ». Il s'adressait à M. KIENZLEN. En citant cette phrase-là, vous avez – je vous en remercie et nous vous en avons remercié à ce moment-là – qualifié l'expression de M. KARAM de dérapage. Vous avez même dit explicitement que M. KIENZLEN n'a pas tenu de propos antisémites, ce qui prouve bien que les propos qu'a tenus M. KARAM sont détachables de sa fonction, puisque vous-même vous les avez détachés par cette phrase-là. Ensuite, et ce sera l'objet sans doute du débat – qui n'est pas le nôtre – qui devra avoir lieu dans le cadre du contentieux qui oppose désormais M. KIENZLEN et M. KARAM, M. KARAM a dit : « Je ne l'ai pas accusé d'antisémitisme » ; ce qui peut paraître comme retirant ses propos. Vous avez dit : « Mais moi, j'ai bien entendu ». Donc vous aviez bien vous-même considéré que cela pouvait être qualifié comme cela. Vous lui avez demandé de lever cette ambiguïté et ensuite M. KARAM a dit : « Je lève l'ambiguïté, mais je vais plus loin ». Pour ensuite tenir des propos qui seront évalués. Mais mon point c'était de dire que dès lors que cet échange a eu lieu entre M. KARAM et vous-même, nous devons considérer, dans le fait d'attribuer ou non cette protection fonctionnelle, qu'ils sont détachables de sa fonction. En ce qui concerne M. LISCIA qui, à l'égard de M. KIENZLEN en particulier et de la gauche en général, a expliqué, je cite ses propos : « La gauche, dont vous faites partie, malheureusement a trahi son héritage laïc, historique et universaliste ». Il s'adressait à la gauche en général, mais à celle incarnée à ce moment-là par M. KIENZLEN et donc à la formation politique à laquelle j'appartiens. Ajoutant : « Je ne peux m'empêcher d'y voir une forme d'obsession malsaine à l'égard de tout ce qui relève et de tout ce qui concerne les Juifs de France ». Je cite encore, plus loin : « C'est la lutte contre l'antisémitisme qui vous dérange » ; s'adressant toujours à nous, à notre président de groupe, à notre formation politique et à la gauche en général. Et puis arrivant à dire : « À moins que ce soit le mot « juif » qui vous dérange ». Je pense que ces propos devraient figurer dans l'exposé des motifs qui vous conduit à demander la

protection fonctionnelle ; et nous, à titre exceptionnel, de la retirer. Et cela d'autant plus que, là encore, vous avez vous-même détaché par votre expression les propos de M. LISCIA en disant : « M. LISCIA a le droit d'avoir une opinion, il a le droit de l'exprimer ». Donc vous avez clairement dit que c'était une opinion, que ce n'était pas la position de l'exécutif. Donc pour ces différentes raisons, à la fois un exposé des motifs qui est partiel, qui ne correspond pas à la réalité, qui n'a pas éclairé correctement les élus pour se prononcer – sans parler du fait que ce matin en commission des Finances, votre vice-présidente a parlé de « propos polémiques » de M. KIENZLEN et je ne pense pas qu'on peut se permettre de le dire sur le plan juridique lorsqu'il s'agit d'accorder ou pas cette protection fonctionnelle – et d'autre part que ces faits sont clairement détachables de leur fonction. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération. Nous souhaitons aussi, par les propos que nous tenons ici, avoir le calme nécessaire, mais aussi que cette question de l'antisémitisme, dans une situation dramatique de la guerre au Proche-Orient, de Gaza et du Liban, ne soit pas instrumentalisée dans notre hémicycle ; et en tout cas que les propos des différentes formations politiques, des différents élus, leurs combats historiques et leurs positionnements très clairs soient respectés. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Madame ROYER ?

Mme ROYER – Merci Madame la Présidente. Monsieur, déjà pour ce matin, pour la commission des Finances, ce n'est ni de votre fait ni du nôtre, mais c'est vrai qu'on entendait très mal votre intervention et c'était un petit peu compliqué. On ne va pas refaire le débat, je dirais que maintenant la procédure juridique est en cours et qu'il va falloir laisser faire les juristes. Pour le moment, pas d'autre positionnement : laissons faire la justice.

Mme la Présidente – Bien. Qui est pour ? Une explication de vote ? Pardon. Monsieur CHIBANE ?

EXPLICATIONS DE VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION
--

M. CHIBANE (Eco) – Merci Madame la Présidente. Je rejoins déjà Jean-Marc GERMAIN sur l'exposé des motifs, qui ne correspond pas à la réalité des faits. Il faut qu'ils intègrent la délibération, c'est la première des choses. Madame la Présidente, avec cette demande de protection fonctionnelle, vous la dévoyez. Et depuis longtemps, quand même, on aperçoit des procédures bâillons, en détournant son objectif initial. Dans ces conditions, il n'est plus question de considérer la protection fonctionnelle comme un droit inconditionnel. Pourtant, nous sommes généralement pour la protection fonctionnelle. Aujourd'hui, vous demandez à notre Commission permanente d'accorder la protection fonctionnelle à deux élus, qui exercent en votre nom une vice-présidence et une délégation. Pour rappel, l'octroi de cette protection suppose l'absence de faute personnelle de leur part. Nous considérons que ces deux élus ont commis une faute personnelle. Pour preuve, vous avez rappelé Patrick KARAM, vous avez parlé de dérapage vous-même. Alors je sais bien qu'aujourd'hui, juste les membres de l'exécutif doivent en bénéficier. Mais quand même, on marche sur la tête, vous étiez tous présents. La victime de cette malheureuse affaire c'est Jonathan KIENZLEN, le président du groupe SER, ici présent, à qui le Pôle Ecologiste apporte tout son soutien. Et les deux élus ont utilisé la diffamation. Donc vous comprenez bien que nous voterons contre la proposition que vous faites d'attribution de protection fonctionnelle à M. KARAM et à M. LISCIA. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur KIENZLEN ? Je ne sais pas si vous pouvez faire l'explication de vote Monsieur KIENZLEN, parce qu'il y a peut-être un petit problème de conflit d'intérêts. Peut-être que si quelqu'un pouvait faire l'explication de vote à votre place, je pense que ce serait préférable.

M. KIENZLEN (SER) – Juste, je ne reviens pas sur ce qui a été dit par M. GERMAIN et M. CHIBANE, c'est juste pour dire aux collègues de la majorité que s'ils votent la protection fonctionnelle, c'est donc qu'ils partent du principe que M. KARAM et M. LISCIA ont porté la voix de la Région Île-de-France ; parce que c'est le but de la protection fonctionnelle. Et donc vous faites vôtres les propos qui ont été tenus par M. KARAM et par M. LISCIA. C'est à vous de voir si vous pensez que le propos de M. KARAM et M. LISCIA vous engagent toutes et tous, Mesdames et Messieurs les membres de la majorité. Et nous en tirerons un certain nombre de conséquences. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Ce n'est pas la logique de la protection fonctionnelle. Chaque membre de l'exécutif est responsable de ses propres actes et s'il commet des fautes détachables de sa fonction, il est responsable de ses fautes. C'est pour cela qu'évidemment, quand j'attaque quelqu'un... Non, je ne vais pas prendre d'autres exemples. Bien. Je mets aux voix le rapport 371. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-371

POUR : IDFR, UDI

CONTRE : SER, LFIA, GCEC

CONTRE : Eco

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV : MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

MM. Pierre LISCIA et Patrick KARAM (IDFR) : NPPV (déport)

Commission Relations internationales et affaires européennes : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°9 (SER)

Mme la Présidente – Nous en arrivons au secteur de M. BEAUDET. Est-il là ? Madame MESADIEU ? Le 349, j'ai un amendement n°9, SER.

Mme SECK (SER) – Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente. L'agression illégale de l'Ukraine par la Russie constitue l'une des violations les plus graves de l'ordre de sécurité européen depuis des décennies, pour reprendre la qualification du ministère des Armées. À ce jour, plus de 30 000 victimes civiles ont été recensées par le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. La situation risque de s'aggraver avec des facteurs géopolitiques alarmants : l'élection de Donald TRUMP, connu pour ses revirements diplomatiques imprévisibles, et le soutien militaire des régimes totalitaires d'Iran et de Corée du Nord à la Russie. Toute baisse du soutien occidental aurait des conséquences catastrophiques, non seulement pour l'Ukraine, mais pour l'ensemble des démocraties européennes. Face à ces crimes contre l'humanité et cette guerre à notre porte, nous ne pouvons rester spectateurs. Ainsi, nous proposons que la région Île-de-France réitère officiellement son soutien à l'Ukraine lors du prochain Conseil régional, mais évalue aussi les besoins humanitaires en coordination avec ses partenaires nationaux et internationaux. Un nouveau volet d'actions et de soutiens à des associations, collectivités et structures reconnues doit être étudié durant le premier trimestre 2025. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Madame MESADIEU ?

M. Pierre LISCIA (IDFR) revient dans la salle.

Mme MESADIEU – Merci Madame la Présidente. Comme vous le savez tous, si tel n'est pas le cas je le rappelle, la Région s'est mobilisée et se mobilise depuis février 2022. En mars dernier, comme vous le savez, le conseil régional avait adopté un nouveau plan d'urgence de 500 000 euros, auquel se sont ajoutés plus de deux millions d'euros déjà mobilisés. Donc Madame SECK, nous ne sommes pas spectateurs, nous prenons pleinement part dans la cause et la défense de l'Ukraine. Les actions prévues dans ce plan, qui se déploient actuellement sur le terrain, permettent d'apporter non seulement un soutien psychologique aux familles déplacées et durement touchées par la guerre, mais aussi un soutien économique. Elles ont également permis de renforcer les infrastructures de santé et d'éducation au bénéfice de la population. Une nouvelle opération de transfert de mobilier – et là je parle sous le contrôle de mon collègue Laurent JEANNE – provenant du lycée Louise-Michel de Champigny-sur-Marne a été conduite par la Région en juillet 2024 au bénéfice des habitants de Tchernihiv. La Région organise également une opération de collecte de jouets et de cadeaux au profit des orphelins de la région de Tchernihiv. Je présume que vous avez tous reçu ce courriel vous invitant, si vous le pouvez, à remettre des jouets ; vous avez jusqu'au 20 novembre pour pouvoir déposer vos jouets et ces jouets seront acheminés afin d'offrir un sourire aux enfants orphelins d'Ukraine. Et en parallèle, le projet de soutien à nos partenaires de l'oblast de Tchernihiv dans leur travail de planification de la reconstruction se poursuit. Si vous étiez présents au mois de décembre dernier, nous avons organisé un colloque avec nos partenaires. Que vous dire d'autre ? Également, conformément à nos engagements, nous avons intégré des partenaires ukrainiens à des projets européens en cours, et notamment au projet Interreg GreenGov sur les finances vertes dont la région Île-de-France est le chef de file, comme je vous le dis à chaque commission. Le sujet de la Région se manifeste également sur un plan politique par la mobilisation de nos élus ; notamment, mon cher collègue Geoffroy DIDIER, président délégué et porte-parole de la Région, était hier encore au forum ReBuild Ukraine qui se tenait à Varsovie pour rencontrer nos partenaires des deux oblasts. Que vous dire ? La Région est pleinement mobilisée. Sans compter les maires qui sont ici présents. Nous avons signé des accords de partenariat avec Palaiseau – je crois que mon collègue est là – également avec Franconville, avec Chaville, avec Vélizy et pléthore de villes qui se mobilisent sous l'impulsion de la Présidente, Valérie PÉCRESSE. Chère collègue, je vous invite donc à retirer votre amendement, sinon j'en appelle au rejet. Merci.

Mme SECK (SER) – Il est maintenu.

Mme la Présidente – Monsieur DIDIER, une explication de vote ?

EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N°9 (SER)

M. DIDIER, Président délégué – Merci Madame la Présidente. Notre aide à l'Ukraine, ce sont les Ukrainiens qui en parlent le mieux. Et comme vient de le dire effectivement la Vice-présidente MESADIEU, j'étais hier à Varsovie, accompagné de Cédric GUILLON LAVOCAT, notre directeur général des affaires internationales, à la rencontre du gouverneur de Kiev et de celui de Tchernihiv, qui sont les deux régions, c'est-à-dire les deux oblasts, que nous aidons depuis le début du conflit. Je vous rappelle que Valérie PÉCRESSE a été la première présidente de Région à se rendre sur place, au moment de l'invasion de l'Ukraine en 2022. Je m'y suis rendu une deuxième fois, nous nous y rendrons à nouveau. Et entre les deux millions d'euros d'aides amenés par la Région, les 17 000 tablettes que nous avons adressées aux enfants ukrainiens pour leur permettre de continuer leurs études, les huit semi-remorques de mobilier scolaire que nous avons apportés sur place, ainsi que les générateurs, les équipements de chauffage à bois pour les aider à passer l'hiver ; je crois que nous menons depuis le début une action exemplaire et que cette action exemplaire a été saluée publiquement par les gouverneurs de Kiev et de Tchernihiv. Vous devriez vous en réjouir. En tout cas, nous poursuivrons cette action de solidarité à l'égard du peuple ukrainien.

Mme la Présidente – Bien. Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°9 (SER)

POUR : SER, Eco, LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

NPPV : RN-IDF, MP

REJET

Amendement n°21 (LFIA)

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°21, LFIA.

Mme GARNIER (LFIA) – Depuis cet été, Paul WATSON est en prison sous la menace d'une extradition vers le Japon, où nous savons tous que ses droits seraient totalement bafoués. Ce à quoi nous assistons n'est pas une affaire judiciaire quelconque. Paul WATSON, à travers l'ONG Sea Shepherd que nous soutenons et qui fait un travail formidable, est le symbole d'un combat impératif à mener pour la défense du vivant. Il est un porte-parole des espèces marines qui sont en danger de mort. Parce que depuis trop longtemps, les océans sont le lieu d'horribles massacres, et ce en dépit du droit international et en dépit des moratoires en vigueur. Ces moratoires sont pourtant censés protéger les espèces, comme notamment les baleines, de la chasse commerciale. Et c'est notamment parce qu'il a défendu ces baleines face aux baleiniers japonais Kangei Maru, baleinier qui continue encore aujourd'hui de chasser ces animaux malgré le moratoire, que Paul WATSON est aujourd'hui en prison. Ce qui se passe est une injustice totale, car son seul crime aura été de vouloir faire respecter les conventions internationales face aux puissants intérêts économiques de certains, qui exploitent sans scrupule les ressources maritimes et qui tuent en masse des espèces protégées. Son combat est juste et c'est pourquoi la France doit accepter sa demande d'asile ; parce qu'il y a un impératif. Pas pour lui, pas pour l'ONG Sea Shepherd, mais pour nous tous, pour l'humanité tout entière. Au-delà de la déshumanisation totale d'un monde qui ne pourrait même pas s'émouvoir du massacre des baleines, il nous faut rappeler que nous avons besoin d'elles parce qu'elles sont essentielles à la santé des océans, à l'environnement global. Leur préservation est donc cruciale. Voilà pourquoi nous appelons au soutien du combat de Paul WATSON, voilà pourquoi nous devons soutenir sa demande d'asile, voilà pourquoi nous devons soutenir aussi cet amendement.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente ?

Mme MESADIEU – Merci. La Région suit avec la plus grande attention la situation de Monsieur Paul WATSON, qui défend bien évidemment des valeurs de solidarité et d'engagement fort pour les causes environnementales et humanitaires. Son combat, bien évidemment, est légitime. De nombreux collègues ici présents, maires, ont affiché des photos de Paul WATSON ; notamment Florence PORTELLI a affiché à Taverny sa photo le 21 octobre dernier. Beaucoup de villes se mobilisent. Bien évidemment, nous sommes conscients, y compris ma ville, celle de Chaville. Toutefois, conformément à la répartition des compétences institutionnelles, l'instruction et la décision en matière d'asile – vous le savez, je le présume – et de naturalisation relèvent strictement de l'État français et ne relèvent pas de la compétence de la région Île-de-France. La Région n'est donc pas compétente pour intervenir dans ce type de situation, comme vous le savez. Encore une fois, je le redis : les collègues maires ici présents soutiennent et comprennent la situation. Notre ministre des Affaires étrangères n'est pas présent ce matin, néanmoins nous sommes conscients. Aussi, je vous appelle à retirer votre amendement, sinon j'en appelle au rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°21 (LFIA)

POUR : SER, Eco, LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

NPPV : RN-IDF, MP, Mme PORTELLI (IDFR)

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-349

POUR : IDFR, UDI, SER, LFIA, GCEC

NPPV : Eco, RN-IDF, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

Mme MARIAUD (UDI) : NPPV Convention-cadre de coopération entre le Sycotm et la Région (déport)

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-320 : Affaires européennes - 3^{ème} rapport pour 2024

- ☐ *Commission relations internationales et Affaires européennes : avis favorable*
- ☐ *Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable*

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Mme la Présidente – Je remercie Madame MESADIEU.

Commission de l'Agriculture et de l'alimentation : avis favorable
Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°23 (Eco)

Mme la Présidente – J'appelle Madame LACROUTE. Nous passons au secteur Agriculture et j'ai un amendement n°23, Eco, au rapport 303.

M. DUMESNIL (Eco) – Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, dans ce rapport, il est proposé une subvention de 10 000 euros en fonctionnement pour la Fédération des chasseurs d'Île-de-France pour une opération de distribution de viande baptisée « Les chasseurs ont du cœur ». Je ne doute pas une seconde que les chasseurs aient du cœur ni de la bonne volonté de la démarche. Toutefois, celle-ci pose quelques questions. Tout d'abord, la viande provient-elle de prélèvements supplémentaires ou au contraire s'agit-il de distribuer des surplus chassés ? Ensuite, de quels animaux s'agit-il ? Du gros gibier, du petit gibier ? À plumes, à poils ? Ce n'est pas sans conséquence sur la qualité de la viande, car la présence de plomb notamment pose des problèmes sanitaires. Depuis Astérix et Obélix, nous avons diversifié notre alimentation ; tout le monde n'apprécie pas la finesse et la saveur du sanglier. Quant aux protéines, on les trouve tout autant dans les fèves, les lentilles ou les pois chiches. Par cet amendement, nous proposons donc que cette subvention soit plutôt accordée aux Restos du cœur, dont les besoins sont croissants. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Madame la vice-présidente ?

Mme LACROUTE – Madame la Présidente, merci. Vous le savez, la lutte contre la précarité alimentaire est bien évidemment une priorité pour la région Île-de-France, que ce soit dans le cadre de son action Région Solidaire grâce à laquelle la Région soutient l'aide alimentaire assurée par ses grands partenaires de la solidarité, dont notamment les Restos du cœur ; de son dispositif de distribution de paniers d'aide alimentaire à destination des Franciliens en difficulté ; ou encore dans le cadre de notre Plan régional pour une agriculture locale, durable et solidaire, la Région s'engage depuis plusieurs années à répondre aux besoins alimentaires des plus précaires. Vous nous alertez sur les besoins de proposer des plats sains et équilibrés au plus démunis, bien évidemment cela va dans le sens de notre financement. Et d'ailleurs une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), publiée en octobre 2024, démontre que les personnes en situation de précarité alimentaire ont une alimentation moins diversifiée que la moyenne et qu'elles consomment peu de produits frais tels que la viande rouge. Les banques alimentaires manquent d'ailleurs cruellement de dons à base de protéines. Enfin, je vous rappelle que le Parlement européen a voté en novembre 2020 l'interdiction de l'utilisation de munitions au plomb dans toutes les zones humides d'Europe. Et les constructeurs de munitions proposent des substituts au plomb qui pénètrent petit à petit le marché des munitions. Donc au travers de cette opération, c'est l'occasion pour les personnes les plus démunies de découvrir, je pense pour certaines, la viande de gibier. Donc c'est un retrait, sinon rejet de votre amendement. Merci.

Mme la Présidente – Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°23 (Eco)

POUR : Eco, LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV : SER, MP

REJET

Amendement n°6 (SER)

Mme la Présidente – J'ai un n°6, SER.

Mme SECK (SER) – Merci Madame la Présidente. Dans le cadre de la mise en œuvre du volet francilien du plan stratégique national, la région Île-de-France propose des actions budgétées afin de permettre le versement par l'Agence de services et de paiement (ASP) des aides aux agriculteurs dans le cadre de la programmation 2023-2027. Ces sommes conséquentes sont

nécessaires aux agriculteurs. Toutefois, étant donné que c'est à l'ASP de ventiler ces aides, nous ne disposons pas de fiches-projet, ce qui à notre sens nuit terriblement à la transparence de ces aides. C'est pourquoi nous demandons que soit élaboré tous les ans un bilan annuel des répartitions et ventilations des subventions versées à l'ASP. Ce bilan devra être mis à disposition de la Commission permanente. Il en va du bon fonctionnement de cette commission Agriculture et nous devons surtout savoir pour quoi nous votons. Merci.

Mme la Présidente – Merci. Madame la vice-présidente ?

Mme LACROUTE – Oui, Madame la Présidente. Vous l'avez souligné, mais je vous le rappelle : les crédits européens du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) appellent des cofinancements en grande majorité régionaux. La Région est effectivement autorité de gestion du FEADER et assure le pilotage et le suivi des dispositifs, ainsi que l'instruction du dossier afférent, mais n'assure bien évidemment pas, vous le savez, les paiements qui restent une prérogative de l'Agence de services et de paiement, la fameuse ASP. À ce titre, à chaque Commission permanente nous attribuons des fonds à l'ASP pour qu'effectivement les dispositifs que nous avons votés permettent le paiement des agriculteurs. Je vous redonne quelques chiffres ; nous l'avons déjà évoqué en Commission permanente, il s'agit majoritairement d'assurer la mise à disposition de crédits permettant de voter ces dispositifs : 648 dossiers recevables en 2023, plus de 500 dossiers sont en cours de dépôt pour 2024 sur quatre volets de l'appel à projets. Je vous invite à aller sur le site de la Région Île-de-France qui détaille précisément les quatre volets de l'appel à projets. Vous y retrouverez tous les financements que la Région, au travers de l'ASP, va mettre à disposition de nos agriculteurs ; c'est très détaillé. Et à chaque Commission permanente, nous pourrions effectivement vous détailler le profil des aides. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'il y a un décalage entre les sommes que nous mettons à disposition de l'ASP, l'instruction des dossiers et le paiement par l'ASP. Donc c'est impossible d'avoir un lien précis temporel entre le dépôt des dossiers faits par les agriculteurs et le moment où l'ASP paye ces agriculteurs. Nous pouvons uniquement vous faire un bilan, je ne dirais même pas exhaustif, mais un bilan des dossiers déposés et un bilan des dossiers financés et payés par l'ASP ; vous n'aurez pas un calage précis entre ces deux opérations. Mais vous le savez et on l'a déjà dit en commission permanente : chaque fin d'année, nous faisons un tableau récapitulatif de ces aides versées par l'ASP. Donc retrait, sinon rejet de votre amendement. Merci.

Mme SECK (SER) – Il est maintenu.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°6 (SER)

POUR : SER, LFIA

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV : Eco, MP, GCEC

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-303

POUR : IDFR, UDI, RN-IDF

ABSTENTION : LFIA

NPPV : Eco, SER, MP, GCEC

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

CONTRE : LFIA sur l'article 13

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

M. DUGOIN-CLÉMENT (UDI) : NPPV sur l'aide de fonctionnement aux actions d'animation, d'assistance technique (déport)

CP 2024-316 : Politique régionale en faveur des territoires ruraux – Commerces de proximité, contrats ruraux, Petites Villes de Demain, Aides aux communes inondées – 5^{ème} affectation 2024

Commission de la Ruralité, du commerce et de l'artisanat : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°32 (UDI)

Mme la Présidente – Nous passons au 316. J'ai un amendement n°32, UDI.

Mme DUCROHET (UDI) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, cette année l'Île-de-France a été durement touchée par des inondations à répétition. La fréquence et l'intensité des intempéries sont un rappel de la réalité du changement climatique et de ses conséquences concrètes. Nous ne sommes pas les seuls ; l'Espagne a aussi été récemment confrontée à des inondations qui ont fait plus de 200 morts dans la région de Valence. Nous déplorons ces catastrophes ainsi que les dégâts humains et matériels causés. Depuis 2022, pour venir en aide aux communes impactées, la Région a adopté le fonds régional d'urgence à destination des communes ou de leurs groupements touchés par les inondations. Par exemple, il a permis de venir en aide aux communes rurales de la Seine-et-Marne touchées par les inondations du mois d'août. En octobre dernier, ce sont à nouveau des communes de la Seine-et-Marne qui ont été touchées, mais également les départements des Yvelines et de l'Essonne qui ont été inondés. Certaines communes ont dû faire face à la montée des eaux rapides. Elles doivent aujourd'hui évaluer les dégâts sur leurs équipements publics : les crèches, les écoles, les gymnases. Le groupe UDI propose donc aujourd'hui d'élargir le champ d'action de ce fonds d'urgence à toutes les communes, et pas uniquement aux zones rurales. Nous proposons que les communes et les groupements qui sont impactés par les inondations puissent être couverts par ce fonds. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Madame la vice-présidente ?

Mme LACROUTE – Oui, Madame la Présidente. Vous l'avez effectivement rappelé, la région Île-de-France a, à plusieurs reprises, souhaité apporter une aide d'urgence aux communes de Seine-et-Marne situées en zone rurale, afin de réparer les dégâts causés par les inondations. J'en profite, étant Seine-et-Marnaise, pour remercier vivement la Présidente de ce soutien qui est essentiel pour nos collectivités. Et dans un contexte où ces phénomènes extrêmes deviennent de plus en plus fréquents en Île-de-France, il est effectivement pertinent d'ouvrir le dispositif de cette aide à l'ensemble des territoires franciliens susceptibles d'être sinistrés ; bien que les territoires ruraux, du fait de leurs caractéristiques, soient plus vulnérables aux incidences de ces événements climatiques majeurs. Donc bien évidemment, votre amendement nous y sommes tout à fait favorables. Je mettrai un tout petit sous-amendement à cet amendement puisqu'on précisera que la délibération qui a été prise le 7 juillet 2022 a été modifiée par délibération lors de la CP du 27 septembre 2024. Il faut tenir compte de cette délibération de la Commission permanente du 27 septembre 2024 pour que votre amendement soit retenu. Donc bien évidemment, un accord. J'en profite pour avoir une pensée pour toutes ces communes et tous nos collègues maires qui sont confrontés à ces inondations qui, pour une collectivité en temps de disette financière, sont des sujets éminemment sensibles. Merci.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'amendement est adopté.

Vote de l'amendement n°32 (UDI)

POUR : IDFR, UDI, LFIA, GCEC

NPPV : SER, Eco, RN-IDF, MP

ADOPTION

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole Eco.

Mme LAHMER (Eco) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, nous avons toutes et tous le souvenir de la grande crue de 2018 en Île-de-France. De nouveau en 2024, l'Île-de-France a été, dans une moindre mesure, affectée par des inondations dont le coût estimé par la CCR (Caisse centrale de réassurance) est de 350 à 420 millions, avec des dégâts importants, matériels, humains et économiques. Aujourd'hui nous assistons, stupéfaites et stupéfaits, au drame que vivent les Espagnols, notamment à Valence. En Île-de-France, en cas de crue majeure comme celle de 1910, ce seront environ 900 000 Franciliennes et Franciliens qui vivront en zone inondée et plusieurs millions de personnes qui vivront dans des conditions dégradées, sans énergie, sans vivres, sans accès aux soins. Alors que nous savons que ces inondations risquent d'être plus fréquentes et, de fait, d'avoir des conséquences dramatiques, notamment pour les plus fragiles, la Région, qui aide les sinistrés, se doit d'être proactive afin de rendre le territoire plus résilient. Agriculture intensive, bétonisation, mauvaise gestion des cours d'eau ont des impacts forts sur la capacité des territoires à absorber, voire retenir de fortes pluies. Vous nous dites que la Région n'a pas de compétences concernant les inondations. Et pourtant, suite à celles de 2018, un groupe de travail autour de M. DUGOIN-CLÉMENT était mis en place. Au regard de l'accentuation des phénomènes pluvieux, liée au dérèglement climatique, il nous semble judicieux de réactiver ce groupe de travail afin de mettre en place une politique ambitieuse en termes de résilience aux inondations.

(M. DIDIER remplace Mme PÉCRESSE à la présidence de la séance.)

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Merci. Madame la vice-présidente LACROUTE ?

Mme LACROUTE – Merci Monsieur le Président. Je découvre votre proposition. Je n'étais moi-même pas participante à ce groupe de travail, mais il me semble évident que la région Île-de-France prenne toute sa place dans ce sujet des inondations. Nous avons d'ailleurs la compétence GEMAPI qui est une compétence qui prend en compte le sujet de la prévention des inondations, qui a été pris en charge par les collectivités ; et la région Île-de-France a bien évidemment toute sa place dans ce dispositif. Je laisserai peut-être le président par intérim de la Commission nous dire un mot sur le sujet, mais en tout cas pour bien connaître ces sujets d'inondations je serais tout à fait partante pour y participer si effectivement ce groupe de travail devait se réactiver. Et je sais que la Région, sur les sujets des lycées et des transports, est aussi partie prenante dans cette préoccupation des inondations. Vous avez rappelé les inondations importantes de 2018, je me permettrai d'y rajouter celles de 2016 qui ont été aussi dramatiques pour nos territoires. Merci.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Merci. Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? On va pouvoir voter la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-316

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, LFIA, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP

ADOPTION

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Je remercie Madame la Vice-présidente LACROUTE.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DUGOIN-CLÉMENT - Aménagement durable du territoire et SDRIFE

CP 2024-330 : Divers dispositifs d'aménagement : 100 quartiers innovants et écologiques - Réhabiliter plutôt que construire - Urbanisme transitoire - Contribution en faveur de l'EPL Paris la Défense - Avenant au CAR de Nemours - CPIER Vallée de la Seine

- ☐ Commission logement et aménagement : avis favorable
- ☐ Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. CHERON (UDI) : NPPV sur le contrat de plan interrégional Vallée de la Seine – Fonctionnement (déport)

Mme DESCHIENS (IDFR) : NPPV (déport)

M. DUGOIN-CLEMENT (UDI) : NPPV sur le Dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire (déport)

Mme LIBERT-ALBAN (UDI) : NPPV sur les actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés) (n° 00001023) et sur le dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire (n° 00000961) (déport)

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

M. VIGIER (UDI) : Actions prévues des lauréats 100 quartiers innovants et écologiques (déjà sélectionnés) (n° 00001023), sur le dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire (n° 00000961) et sur l'annexe 3 - Avenant n° 1 à la convention de financement de l'opération Parc du Moulon rattachée au QIE ZAC du Moulon à Gif-sur-Yvette, Saint-Aubin et Orsay (déport)

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DUGOIN-CLÉMENT - Logement

CP 2024-346 : Action régionale en faveur du développement urbain - Quatrième affectation pour 2024

- ☐ Commission logement et aménagement : avis favorable
- ☐ Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-347 : Aide au Parc Privé - Soutien au bail réel solidaire - Quatrième affectation 2024 - Attribution de 5 labels CDS

- ☐ Commission logement et aménagement : avis favorable
- ☐ Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-351 : Subventions pour les logements intermédiaires et les logements sociaux familiaux, jeunes et étudiants - 4ème affectation pour 2024

- ☐ Commission logement et aménagement : avis favorable
- ☐ Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

- ☐ *Commission logement et aménagement : avis favorable*
- ☐ *Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable*

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV: RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

Mme DESCHIENS (IDFR) : NPPV sur les fiches projets EX088975 et EX086698 (déport)

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Commission des Lycées : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n° 17 (GCEC) défendu sur le rapport CP 2024-326

POUR : Eco, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER, RN-IDF, MP

REJET

Motion de rejet n°2 (LFIA)

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Ce qui nous permet de passer à Monsieur James CHÉRON – merci de votre présence – avec le rapport 290 et une motion de rejet du groupe LFIA. Est-ce qu'elle est maintenue ?

M. PRUDHOMME (LFIA) – Oui, elle est maintenue Monsieur le Président de séance. Nous sommes de nouveau confrontés à la problématique de ces aides non obligatoires, dans un contexte financier qui a été largement évoqué ces derniers jours. On voit que le choix qui est fait par la Région est un choix idéologique. Quand on vous interroge sur la baisse des subventions aux syndicats, qui participent largement à la cohésion sociale dans une démocratie bien pensée, vous nous dites : il faut faire des économies. Et quand on vous dit qu'il y a un problème avec les lycées privés, là vous nous dites : vous voulez relancer la guerre scolaire. On ne relance pas la guerre scolaire, on dit simplement que ceux qui font le choix de mettre leurs enfants dans ces établissements, qu'ils les payent ; ce n'est pas à la collectivité de payer. Ce d'autant qu'il y a quand même dans la dernière période à la fois l'affaire Stanislas, mais la presse s'est fait aussi l'écho de l'école Jeannine-Manuel ; ce sont des établissements qui, dans la dernière période, aggravent le séparatisme scolaire et profitent largement aux plus favorisés, tant socioéconomiquement que socioculturellement. Donc si on veut faire des économies, faisons des économies en ne finançant pas extralégalement ces établissements privés.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Je propose une réponse commune avec la deuxième motion de rejet, celle du groupe écologiste. Est-ce qu'elle est défendue ?

Motion de rejet n°3 (Eco)

Mme PELEGRIN (Eco) – Monsieur le Président de séance, Monsieur le Vice-président, nous vous demandons de mettre fin au financement non obligatoire pour les lycées privés. En effet, depuis 2017, nous en sommes à plus de 85 millions d'euros détournés des lycées publics, alors qu'ils en ont grandement besoin, tout cela pour financer les lycées privés. Pour quels résultats ? L'enquête de France 2 a révélé au grand jour les dysfonctionnements au sein du lycée privé catholique Stanislas, pointant des contenus pédagogiques homophobes, sexistes et anti-IVG. Alors que vous avez fait adopter une charte républicaine qui sanctionnerait financièrement ce type de dérive dans l'enseignement supérieur, vous avez refusé de retirer au lycée Stanislas ses subventions régionales. Nous considérons que les dérives de ce collège-lycée ne sont pas isolées et que vous devriez vous interroger quant à la pertinence des subventions que vous leur octroyez, surtout lorsqu'un effort budgétaire national doit être fait et qu'il est primordial de maintenir les services publics d'éducation. Ces subventions aux lycées privés ne font pas partie des missions obligatoires de notre institution. Voilà où vous auriez pu commencer à faire des économies, plutôt que de sabrer dans les budgets des structures qui répondent aux besoins des Franciliennes et des Franciliens. Cessez cette gabegie financière vers les lycées privés, qui ne se saisissent même pas des moyens que vous leur allouez. Et vous nous proposez de détourner encore 208 000 euros pour financer le privé. Nous vous demandons de redéployer ces fonds vers les établissements publics.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Monsieur CHÉRON ?

M. CHÉRON – Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. Je suis ravi de vous retrouver pour cette nouvelle séance de la Commission permanente, qui, naturellement, nous ramène toujours aux mêmes sujets. Je viens d'entendre : « Il y a un problème avec les lycées privés ». Je crois surtout que vous avez un problème avec les lycées privés ce qui, vous en conviendrez, en sémantique n'est pas exactement la même chose. De même que lorsque vous dites que nous « détournons » de l'argent, je vous

prie de faire attention aux mots que vous utilisez ; le détournement de fonds publics est une qualification pénale. Si, vous avez parlé de détournement. On ne détourne pas politiquement...

M. CHIBANE (Eco) intervient hors micro.

M. CHÉRON – Je pense qu'il faut choisir avec précaution ses mots. Vous nous demandez de faire moins pour les lycées privés et plus pour les lycées publics. Je suis désolé que vous ne l'ayez pas vu depuis 2016 : nous faisons moins pour les lycées privés que ce que vous faisiez auparavant, et nous faisons davantage pour les lycées publics que ce que vous faisiez auparavant. C'est cela la réalité. Depuis que, avec Valérie PÉCRESSE, une majorité de la droite et du centre est à la Région, la Région fait moins pour les lycées privés que ce que faisait la gauche, et fait plus pour les lycées publics que ce que faisait la gauche. Vous venez de nous dire que vous regrettez qu'il y ait eu depuis 2016, donc en huit années, 85 millions d'euros pour des lycées privés. Mais sur cette seule année 2024, c'est plus d'1,7 milliard pour les lycées publics. C'est cela la réalité. Vous nous parlez de ce qui représente 1 % dans le budget annuel, qui est consacré aux établissements privés sous contrat naturellement, en termes d'investissement ; alors que nous consacrons cette année un milliard en investissement pour les lycées publics. Nous avons consacré plus de six milliards aux lycées publics en matière d'investissement depuis 2016 et vous nous parlez de 85 millions pour des lycées privés sous contrat, dont vous nous dites que ce sont les lycées des plus riches et des nantis. Vous voyez, hier, après être allé dans un lycée public du Val-de-Marne, avec notre collègue Vincent JEANBRUN nous nous sommes rendus dans un établissement privé sous contrat, dans le Val-de-Marne toujours, Les Apprentis d'Auteuil présentent l'un des IPS (Indice de position sociale) les plus faibles et les deux tiers des élèves de cet établissement sont suivis par l'Aide sociale à l'enfance. C'est cela la réalité aussi des établissements privés sous contrat.

Plusieurs élus réagissent hors micro.

M. CHÉRON – Vous êtes avec une loupe sur quelques établissements que vous souhaitez mettre en avant, en oubliant de regarder le travail qui dans sa globalité est effectué par les établissements privés sous contrat. Vous l'avez entendu, la Présidente de la Région a annoncé que malgré les baisses attendues de ressources de la Région qui sont conséquentes, certains budgets seraient totalement sanctuarisés ; c'est le cas des transports, c'est le cas aussi de l'éducation et c'est pour cela que nous pourrions continuer à porter notre politique extrêmement ambitieuse en matière d'éducation avec Valérie PÉCRESSE et notre majorité. Je vous demanderai donc de retirer vos motions de rejet, sinon ce sera un avis défavorable de l'exécutif.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Merci de ces explications très claires.

M. PRUDHOMME (LFIA) intervient hors micro.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Est-ce que vous conservez ou est-ce que vous retirez la motion de rejet, LFIA ?

M. PRUDHOMME (LFIA) – Elle est maintenue, d'autant plus que le vice-président n'a pas répondu à la question que j'avais posée.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – On va donc pouvoir la mettre aux voix. Qui est pour cette motion de rejet ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc rejetée.

Vote de la motion de rejet n°2 (LFIA)

POUR : SER, Eco, LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI, RN-IDF

NPPV : MP

REJET

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Est-ce que la motion de rejet n°3 du groupe écologiste est maintenue ?

Mme PELEGRIN (Eco) – Maintenue.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – On va la mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc aussi rejetée.

Vote de la motion de rejet n°3 (Eco)

POUR : SER, Eco, LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI, RN-IDF

NPPV : MP

REJET

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Vote de la délibération dans son ensemble. Explication de vote ?

M. GUILLAUD-BATAILLE (GCEC) – C'est un rappel au règlement. En vertu de l'article 21, je voulais rappeler à tous les élus qui pourraient être concernés de se déplacer, notamment lorsqu'ils ont des enfants qui sont scolarisés dans les établissements concernés.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – On va pouvoir passer au vote de la délibération, après cette interprétation extensive des règles. Qui est pour la délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-290

POUR : IDFR, UDI, SER

ABSTENTION LFIA, GCEC

CONTRE: Eco

NPPV: RN-IDF, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-328 : Soutien aux actions éducatives – 4^{ème} affectation 2024

Commission des Lycées : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°8 (SER)

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Nous passons donc au rapport 328, au soutien aux actions éducatives, avec un amendement du groupe socialiste.

Mme DIOP (SER) – Il est défendu.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Monsieur CHÉRON ?

M. CHÉRON – C'est un amendement classique, je pense que nous l'avons à peu près à toutes les séances et je vous fais la même réponse à chacune des séances. Ce sera un avis défavorable. Nous partageons évidemment l'objectif. Nous mettons déjà en œuvre des actions, je ne veux pas que ceci soit oublié. Mais c'est un avis défavorable sur cet amendement particulier, donc une demande de retrait, sinon un rejet.

Mme DIOP (SER) – Il est maintenu.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Nous le mettons donc aux voix. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est donc rejeté.

Vote de l'amendement n°8 (SER)

POUR : SER, LFIA, GCEC, Eco

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV : MP

REJET

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Il y a une demande de prise de parole du groupe Rassemblement national. Ce n'est pas obligatoire. Pas de prise de parole. On va pouvoir passer au vote de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est donc adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-328

POUR : IDFR, UDI, SER, RN-IDF, LFIA

NPPV: Eco, MP, GCEC

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Mme ROYER (IDFR) : NPPV article 2 : Lycée Paul Doumer (déport)

LFIA : POUR : articles 1 et 4 - ABSTENTION : articles 2 à 3

CP 2024-350 : Attribution des logements de fonction – 2^{ème} rapport 2024

Commission des Lycées : avis favorable

Commission de l'Administration générale : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°10 (SER)

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Rapport 350 sur l'attribution des logements de fonction, avec un amendement n°10 du groupe socialiste.

Mme DIOP (SER) – Merci Monsieur le Président de séance, Monsieur le Vice-président. En fait, cet amendement vise à instaurer un grand audit sur la vétusté des logements de fonction, puisque nous avons été saisis par plusieurs agents sur l'état de vétusté de leur logement de fonction. C'est pourquoi nous proposons un audit indépendant pour évaluer la qualité des logements et orienter les travaux là où ce sera nécessaire, et en urgence le cas échéant. Merci.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Monsieur CHÉRON ?

M. CHÉRON – Chère collègue, la Région Île-de-France gère quelque 5 000 logements qui, dans les établissements, sont mis à la disposition des équipes, celles de la Région, celles de l'Éducation nationale au titre des NAS et des COP. C'est donc un patrimoine extrêmement important qui fait partie des 6,5 millions de mètres carrés de notre patrimoine dédié à l'éducation. Nos agents de la Région travaillent d'ores et déjà au quotidien à la connaissance technique et bâtiminaire du parc immobilier, constitué des établissements, de leurs dépendances et notamment des logements. Nos services ont mis en place une méthode d'évaluation des logements ; des établissements tests ont été sélectionnés, avec une méthode qui va désormais être déployée à une échelle plus importante dès le début de l'année 2025, avant d'être généralisée à l'ensemble des établissements. Ces étapes permettront d'affiner la méthodologie d'évaluation et un plan de travaux pourra ensuite être mis en place pour répondre aux besoins des usagers. Je tiens à signaler que chacun des usagers est d'ailleurs tenu de tenir son logement dans des conditions normales d'entretien ; ce qui n'est pas toujours le cas. Je tiens aussi à souligner les travaux qui sont régulièrement engagés par nos services depuis 2016 au sein des logements de fonction ; tout cela pour dire qu'il y a un effort d'entretien qui est d'ores et déjà réel. Je vous inviterai à retirer votre amendement, ayant connaissance de ces informations. Sinon ce sera un avis défavorable de l'exécutif.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Est-ce que l'amendement est maintenu ?

Mme DIOP (SER) – Il est maintenu.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – On le met aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°10 (SER)

POUR : SER, LFIA, Eco

CONTRE : IDFR, UDI, GCEC

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV : MP

REJET

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Vote de la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-350

POUR : IDR, UDI, SER, LFIA, GCEC
POUR : RN-IDF
NPPV : MP, LFIA
ADOPTION
Vote(s) dissocié(s) :
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-354 : Gestion foncière et conventions des EPLE – PROCEDURE D'URGENCE

Commission des lycées : avis favorable
Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC
NPPV : RN-IDF, MP, LFIA
ADOPTION
Vote(s) dissocié(s) :
M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-355 : Ajustement des dotations de contrôles techniques et contrats d'entretien obligatoires des lycées et affectation des autorisations d'engagement correspondantes - 2^{ème} rapport pour 2024, redéploiement de crédits au titre du fonds commun de fonctionnement 2024

Commission des lycées : avis favorable
Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC
NPPV : RN-IDF, MP, LFIA
ADOPTION

CP 2024-357 : Conventions d'utilisation d'équipements sportifs pour les EPLE – 2^{ème} rapport 2024

Commission des Lycées : avis favorable
Commission des Sports, de la citoyenneté et de la vie associative : avis favorable
Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°12 (SER)

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Nous passons au rapport 357 sur les conventions d'utilisation d'équipements sportifs pour les EPLE, avec un amendement du groupe socialiste.

Mme SECK (SER) – Il est défendu.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Monsieur CHÉRON ?

M. CHÉRON – Un avis défavorable de l'exécutif.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Vous le maintenez ? On le met donc aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°12 (SER)

POUR : SER, LFIA
POUR : Eco
CONTRE : IDFR, UDI
ABSTENTION : RN-IDF
NPPV : MP, GCEC
REJET

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Vote de la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-357

POUR : IDFR, UDI, RN-IDF, LFIA

NPPV : SER, Eco, MP, GCEC

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-358 : Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027 - 8^{ème} année de mise en œuvre - 5^{ème} rapport

Commission des lycées : avis favorable

Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-361 : Politique de tarification de la restauration scolaire des lycées franciliens – Soldes de compensation 2023-2024 – Modernisation calculatrice QF – Avenant n°3 du contrat de concession de service public restauration – SPL PARSEF Recapitalisation – Missions accompagnement restauration durable – **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission des Lycées : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°28 (Eco)

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Nous passons au rapport 361 sur la politique de tarification de la restauration scolaire des lycées publics franciliens, avec un amendement du groupe écologiste. Est-ce qu'il est défendu ?

Mme LAHMER (Eco) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, en 2022 seuls 32 % et 20 % de produits bio sont proposés dans les cantines gérées par Sodexo et Elior, alors que l'enjeu régional est de 50 % de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2024 ; nous y sommes. Faute de données plus récentes, nous sommes très inquiets quant à l'atteinte de la visée régionale. C'est pourquoi, à travers cet amendement, nous vous demandons de réaffirmer auprès des prestataires l'objectif régional et de veiller à ce qu'ils s'engagent à le mettre en œuvre rapidement. Encore aujourd'hui, pour de trop nombreux lycéens et lycéennes, le repas de la cantine constitue le seul repas chaud et équilibré de la journée. Il est primordial d'exiger des prestataires d'avoir davantage recours aux denrées locales et bio, en respect de leur engagement conventionnel de l'objectif régional et de la loi Egalim. C'est aussi une mesure sociale, environnementale et sanitaire, tout en offrant aux lycéennes, aux lycéens et à la communauté éducative un système alimentaire véritablement réparateur et sain. Par ailleurs, à la dernière CP nous vous avons alertés sur les manquements de Sodexo dans des cantines de collèges, par suite de problèmes d'approvisionnement : manque d'un aliment dans le plat principal, d'une entrée ou d'un dessert, pénurie lors du quatrième service, un seul aliment dans le plat. Nous espérons que de tels dysfonctionnements n'ont pas lieu dans nos cantines.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Monsieur CHÉRON ?

M. CHÉRON – Vous savez l'engagement que nous avons avec Valérie PÉCRESSE, avec Valérie LACROUTE, avec notre majorité pour à la fois offrir une restauration de qualité dans les restaurants scolaires et en lien avec les filières locales, les agriculteurs, les transformateurs. Cela se traduit naturellement dans les objectifs qui sont fixés à nos équipes dans les établissements, mais aussi dans les outils, les moyens qui leur sont proposés ; je pense à la centrale d'achat, en vigueur pour tous les établissements qui le souhaitent aujourd'hui, je pense à centrale d'achat, en vigueur pour tous les établissements qui le souhaitent aujourd'hui, je pense à Approv'Halles qui le sera prochainement pour les chefs des établissements de trois départements qui relèvent de l'académie de Créteil. Pour les quelques établissements qui sont encore alimentés sous voie de

délégation de service public (DSP), les objectifs régionaux en matière d'alimentation locale et bio sont d'ores et déjà inscrits dans les contrats de délégation de service public qui sont passés pour chacun des trois lots tels que nous les avons votés en Commission permanente dans le rapport 2021-252. Il n'est donc pas utile d'avoir un avenant pour préciser ce qui est déjà inclus dans les contrats de délégation de service public. Je vous rappelle que les rapports annuels d'activité des délégataires sont présentés en Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) puis en Commission permanente. Le prochain rapport portera sur l'année 2022-2023 et sera prochainement présenté. L'objet de l'amendement est déjà satisfait puisque les objectifs sont déjà inclus dans les contrats de délégation de service public, je vous propose donc de le retirer, parce qu'il est totalement satisfait. Sinon ce sera évidemment un avis défavorable de l'exécutif.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – L'amendement est-il maintenu ? Oui. Nous le mettons donc aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°28 (Eco)

POUR : Eco, LFIA, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : RN-IDF

NPPV : SER, MP

REJET

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Vote de la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-361

POUR : IDFR, UDI, RN-IDF, GCEC

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER, Eco, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. BERGER (IDFR) : NPPV article 1 : Tarification social Lycée Jacques Monod (déport)

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Mme ROYER (IDFR) : NPPV article 1 : Tarification social Lycée Paul Doumer (déport)

LFIA : POUR : articles 1 à 2 - CONTRE : articles 3 à 5 – ABSTENTION : articles 6 à 7

CP 2024-362 : Travaux dans les EPLE - 5^{ème} rapport de l'année 2024 - budget 2024

Commission des lycées : avis favorable

Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-363 : Travaux dans les Cités Mixtes Régionales - 5^{ème} rapport de l'année 2024 - budget 2024

Commission des lycées : avis favorable

Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-364 : Maintenance Immobilière - Fourniture et acheminement de gaz dans les EPLE et CMR d'Île-de-France - 5^{ème} rapport de l'année 2024 - budget 2024 – PROCEDURE D'URGENCE

Commission des lycées : avis favorable

Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV: RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

CP 2024-365 : Travaux de sécurisation dans les lycées - 5^{ème} rapport de l'année 2024 - budget 2024

Commission des lycées : avis favorable

Commission de la sécurité : avis favorable

Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV: RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-367 : Équipements pédagogiques et fonctionnels dans les EPLE - cinquième rapport de l'année 2024

Commission des lycées : avis favorable

Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV: RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Je remercie Monsieur CHÉRON.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CAMARA – Emploi et formation professionnelle

CP 2024-345 : Appel à projets « Une Chance pour tous », Écoles de production et avenant modificatif Écoles de la Deuxième chance

Commission de la Jeunesse, de la promesse républicaine et de l'insertion professionnelle : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n° 17 (GCEC) défendu sur le rapport CP 2024-326

POUR : Eco, GCEC

CONTRE : IDFR, UDI

ABSTENTION : LFIA

NPPV : SER, RN-IDF, MP

REJET

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Nous pouvons passer au secteur de Mme CAMARA, avec un rapport 345 sur l'appel à projets « Une Chance pour tous ». Y a-t-il une demande de prise de parole avant de passer au vote de la délibération ? Non. Nous pouvons donc la mettre aux voix. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-345

POUR : IDFR, UDI, SER, RN-IDF, GCEC

CONTRE : LFIA

NPPV : Eco, MP

ADOPTION

CP 2024-315 : Soutien à l'investissement des organismes de formation dispensant des formations par apprentissage : subventions d'investissement et diverses mesures – **PROCEDURE D'URGENCE**

Commission de l'Emploi et de la formation professionnelle : avis favorable

Commission des finances et des fonds européens : avis favorable

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

CP 2024-344 : Diverses mesures pour la formation et l'emploi – **PROCEDURE D'URGENCE**

- ☐ *Commission de l'Emploi et de la formation professionnelle: avis favorable*
- ☐ *Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable*

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

ABSTENTION : LFIA

NPPV : RN-IDF, MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s)

LFIA : POUR : articles 2, 7 à 9, 12 et 15 – CONTRE : articles 1, 4 à 6 et 13 - NPPV : article 14

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

Mme ROYER (IDFR) : NPPV Subvention GIP Maximilien (déport)

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Je remercie beaucoup Madame CAMARA de cette efficacité exemplaire. Nous allons voir si c'est la même chose avec M. DENIZIOT.

Commission de la Famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable
Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

Amendement n°5 (SER)

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Un rapport 300 sur la politique régionale sociale handicap et le budget participatif handicap, avec un amendement n°5 du groupe socialiste. Est-ce qu'il est présenté ?

M. KIENZLEN (SER) – Merci Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président. En 2021, on recensait environ 8,8 millions d'adultes et 500 000 mineurs proches aidants en France. Les aidants, qu'ils soient membres de la famille ou proches, jouent un rôle essentiel auprès des personnes en situation de handicap, contribuant largement au maintien de celles-ci à domicile et à l'allègement du système de soins. Plutôt que des mesures ciblées, il faut proposer un plan global et transversal permettant de favoriser les conditions d'exercice des aidants : augmentation du nombre de jours de congés dédiés, compensation financière plus juste pour le temps consacré aux soins, dispositif de répit accessible et adapté sont autant de solutions à envisager et que nous vous proposons dans cet amendement. Je vous remercie.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Merci. Monsieur DENIZIOT ?

M. DENIZIOT – Monsieur KIENZLEN, merci pour votre amendement. C'est un sujet qu'on partage tous sur les bancs de cette Commission permanente. Depuis 2016, depuis que nous avons été élus, on a vraiment mis le sujet de l'aidance au cœur de nos politiques handicap et dépendance. On a même, je pense, beaucoup contribué dans la région à élargir la notion d'aidance au handicap ; l'aidance était traditionnellement acceptée comme l'accompagnement d'une personne âgée dépendante. On a beaucoup travaillé à cet élargissement. Et puis très tôt nous avons mis en place un dispositif qui marche bien ; si on fait le bilan de notre appel à projets « Aide aux aidants », depuis 2016 162 projets ont été soutenus, des projets associatifs « Aidez les aidants », pour un total de 3,4 millions d'euros. Et par ailleurs, ce que vous allez voter aujourd'hui dans les rapports proposés par la délégation Handicap s'inscrit aussi pour la plupart dans un vrai soutien qui va être apporté aux aidants. Alors maintenant, pour aider les aidants vous proposez que la Région développe un plan pluriannuel. Nous le faisons, nous y travaillons. Nous attendons que l'Agence régionale de santé (ARS) nous présente sa stratégie d'aide aux aidants ; elle sera présentée le 27 novembre. À partir de là, les départements qui ont déjà commencé à ébaucher eux aussi une stratégie départementale sur les aidants – je pense à la Seine-et-Marne qui est très avancée, à l'Essonne et aux Hauts-de-Seine – tous les départements qui sont chefs de file sur les aidants vont se positionner par rapport à cette stratégie, voir quels moyens ils vont pouvoir avoir pour animer cette politique. Et ensuite la Région pourra venir voir comment est-ce qu'on complète, comme on l'avait fait pour le Plan autisme, le plan régional. Comment est-ce qu'on comble les trous dans la raquette et comment on va pouvoir compléter tous ces dispositifs ? Donc on est très attentif à cela, pour mieux structurer notre action envers les aidants. Et je voulais terminer en vous rappelant que la Région a voté une subvention très importante pour l'implantation d'une Maison du répit francilienne, à Boulogne-Billancourt, mais qui a une vocation régionale. J'étais hier avec les riverains pour leur faire accepter le projet parce qu'il y avait des questions, que vous imaginez. Cette Maison des aidants, qui est portée par France Répit qui duplique sa maison lyonnaise en Île-de-France, ne va pas être seulement un lieu physique, ce sera un lieu d'animation des politiques d'aidance, de coordination de tous les acteurs de l'aidance sur l'ensemble de la région. Je fais partie moi-même du comité de préfiguration de cette Maison de répit francilienne, qui aura vocation à être le guichet d'entrée des institutionnels, mais aussi des Franciliens, qui pourront avoir toutes les réponses et l'accompagnement souhaité sur les questions d'aidance, avec un prisme particulier – c'est un sujet qu'on évoque parfois ici – sur la fin de vie à domicile. France Répit a cette expérience et cela marche très bien à Lyon avec le concept de Métropole aidante. Il se trouve qu'en Île-de-France, le bon périmètre c'est la Région parce que la Métropole serait excluante pour la grande couronne et les problèmes d'aidants sont extrêmement importants. Donc à partir de ce qui est déjà mis en place par la Région, de la position de l'ARS et des départements et de l'arrivée future de cette Maison de répit fin 2026, on va de plus en plus structurer notre action autour des aidants. En ce sens-là, je vous propose de retirer votre amendement. J'ai juste oublié de rendre un hommage particulier à Claudie KULAK, que beaucoup connaissent, qui est décédée la semaine dernière, avec qui nous avons beaucoup travaillé, qui a beaucoup porté le sujet de l'aidance au niveau du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et au niveau des différents gouvernements ; on a beaucoup travaillé avec elle sur des colloques universitaires, sur la Caravane des aidants qui est passée dans vos villes. Je peux vous assurer – on n'a pas eu encore notre séance budgétaire – que nous allons continuer son action et l'action de la Région en faveur des aidants.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Nous nous associons à cet hommage. Oui, Monsieur KIENZLEN ?

M. KIENZLEN (SER) – Sur la base des éléments donnés par le vice-président, nous allons retirer cet amendement. Nous serons attentifs à la manière dont tout cela va évoluer. Je vous remercie.

L'amendement n°5 (SER) est retiré.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Parfait, merci. Ce qui nous permet de passer au vote de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-300

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, LFIA, GCEC

POUR : RN-IDF

NPPV : MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

Mme DESCHIENS (IDFR) : NPPV sur le dossier EX087664 (déport)

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

LFIA : ABSTENTION : articles 5 à 6 - POUR : articles 1 à 4

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Je remercie Monsieur DENIZIOT.

Commission du Tourisme : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Nous passons au secteur de Madame REZEG, pour le tourisme, avec un rapport sur la politique régionale en faveur du tourisme en Île-de-France. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Nous pouvons passer la délibération aux voix. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-308

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, RN-IDF, GCEC

CONTRE : LFIA

NPPV : MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

M. PÉCHENARD (IDFR) : NPPV (déport)

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Je remercie Madame REZEG.

Commission de l'Environnement : avis favorable

Commission des Finances et des fonds européens : avis favorable

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Et enfin le secteur présenté par Mme Sophie DESCHIENS, qui est là ; avec un rapport 311 sur la politique régionale d'économie circulaire et déchets. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Non. Nous allons pouvoir passer au vote de la délibération de Mme REZEG. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Mme DESCHIENS intervient hors micro.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Mme DESCHIENS, pardon. Comment oublier Sophie DESCHIENS ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°CP 2024-311

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, RN-IDF, LFIA, GCEC

NPPV : MP

ADOPTION

Vote(s) dissocié(s) :

LFIA : ABSTENTION : article 3 - POUR : articles 1 à 2 et articles 4 à 11

M. BERGER (IDFR) : NPPV sur le dossier EX088487 (déport)

Vote de l'ensemble des rapports n'ayant pas été appelés et relevant de la procédure de vote global

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Je vous remercie. Mais avant que vous partiez, nous devons passer au vote l'ensemble des rapports qui n'ont pas été appelés et relevant de la procédure du vote global. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Ils sont donc adoptés.

Vote de l'ensemble des rapports n'ayant pas été appelés et relevant de la procédure de vote global

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, GCEC

NPPV : RN-IDF, MP, LFIA

ADOPTION

Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du vendredi 27 septembre 2024

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Nous devons approuver le procès-verbal de la Commission permanente du 27 septembre 2024. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Procès-verbal de la Commission permanente du vendredi 27 septembre 2024

POUR : IDFR, UDI, SER, Eco, RN-IDF

NPPV : MP, LFIA, GCEC

ADOPTION

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Il me reste à vous remercier et à vous souhaiter un bon déjeuner. Merci à vous tous.

M. CHIBANE (Eco) intervient hors micro.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Monsieur CHIBANE ?

M. CHIBANE (Eco) – Très rapidement. Je ne sais pas si vous allez sur les réseaux sociaux. Est-ce que vous avez plus d'informations suite à une personne qui a été percutée à Nanterre hier soir ? Vous n'avez aucune information à nous donner ? Cela ne vous dit rien ? J'ai oublié tout à l'heure d'en parler. Cela vous dit quelque chose ? Vous pourriez nous donner quelques informations ?

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Je n'ai pas d'informations supplémentaires en tout cas.

M. CHIBANE (Eco) – Pas plus que ce qui circule ? D'accord, merci. Vous nous direz parce que je préfère me fier à ce que vous dites qu'à ce que j'entends circuler.

M. DIDIER, Président délégué (Président de séance) – Merci Monsieur CHIBANE.

La séance est levée à 13h00.

M. CARVALHINHO a informé le Secrétariat général avant la séance qu'il se déportait sur l'ensemble des subventions votées en faveur ou sur le territoire de la ville de Pantin (Commune) ; Est Ensemble (EPT) ; Vallée Sud Mobilités (Société anonyme d'économie mixte locale) ; Vallée Sud Grand Paris (EPT) ; Vallée Sud Hydrogène (Société par actions simplifiée) ; Vallée Sud AMENAGEMENT (Société PAR ACTIONS SIMPLIFIEES) ; Vallée Sud Rénov (société anonyme à conseil d'administration) ; VALLÉE SUD HABITAT (OPHLM) ; Clamart (Commune) ; CHATENAY-MALABRY (COMMUNE) ; ILE-DE-FRANCE NATURE (établissement public à caractère administratif) ; E2C93 (école de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis) ; MISSION LOCALE DE LA LYR : ENACR (école nationale du cirque) ; ISAE-SUPMECA (Supméca Institut Supérieur de Mécanique de Paris) ; AISPJA (Mission locale d'Aubervilliers) ; Campus CONDORCET.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES ANNEXES

- * Etat des présences
- * Errata
- * Liasse des amendements
- * Amendements de l'exécutif

Annexe 1 au P.-V. de la séance du 15 / 11 / 2024
Liste des élus présents et absents (art. L. 4132-12 du CGCT)

NOM	Prénom	Groupe politique	Présent	Absent
ADLANI	Farida	IDFR	X	
BAELDE	Charlotte	IDFR	X	
BARGETON	Julien	MP	X	
BATY	Pierre-Jean	MP	X	
BEAUDET	Stéphane	IDFR		X
BERGER	Jean-Didier	IDFR		X
BLOND	Olivier	IDFR	X	
CAMARA	Yasmine	IDFR	X	
CARILLON	Sylvie	IDFR		X
CARVALHINHO	Geoffrey	IDFR	X	
CERRIGONE	Christine	IDFR	X	
CHÉRON	James	UDI	X	
CHIBANE	Kader	ECO	X	
De LASTEYRIE	Grégoire	IDFR	X	
DE SAINT JUST	Wallerand	RN	X	
DENIZIOT	Pierre	IDFR	X	
DESCHIENS	Sophie	IDFR	X	
DIDIER	Geoffroy	IDFR	X	
DIOP	Dieynaba	SER	X	
DUBLANCHE	Alexandra	IDFR	X	
DUCROHET	Élodie	UDI	X	
DUGOIN-CLÉMENT	Jean-Philippe	UDI	X	
DUMESNIL	Jean-Luc	Eco	X	
DUROX	Aymeric	RN	X	
GARNIER	Nelly	IDFR	X	
GARNIER	Julie	LFIA	X	
GERMAIN	Jean-Marc	SER	X	
GUIBERT	Audrey	RN	X	
GUILLAUD-BATAILLE	Fabien	GCEC	X	
GUILLERM	Carole	MP	X	
HAMON	Benoît	Eco	X	
JACOB-CHAILLET	Marion	IDFR	X	
JEANBRUN	Vincent	IDFR	X	
JEANNE	Laurent	IDFR	X	
KARAM	Patrick	IDFR		X
KIENZLEN	Jonathan	SER	X	
KRIBI-ROMDHANE	Hella	Eco	X	
LACROUTE	Valérie	IDFR	X	
LAHMER	Annie	Eco	X	
LAURENT	Hadrien	SER	X	
LE PEN	Marie-Caroline	RN		X
LIBERT-ALBANEL	Charlotte	UDI	X	
LISCIA	Pierre	IDFR	X	
MALAISÉ	Céline	GCEC	X	

Commission permanente du 15 novembre 2024

Errata



Conseil régional

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

COMMISSION PERMANENTE DU 27 SEPTEMBRE 2024**RAPPORT N° CP 2024-319
JEUNESSE & PROMESSE REPUBLICAINE
5EME RAPPORT POUR 2024**

ERRATUM

A la suite d'une erreur matérielle, il est apporté une modification aux montants d'affectations précisés à l'article 2 de la délibération.

L'article 2 de la délibération se trouve modifié comme suit :

- Alinéa 1 : « Décide de participer, au titre du dispositif « Jeunesse et promesse républicaine », au financement de 53 projets, détaillés en annexe 3 et 4 de la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **947 596 €** ».
- Alinéa 4 : « Affecte une autorisation d'engagement de **947 596 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 348 « Autres », programme HP348-003 « Projets de territoire jeunesse et développement social », action 13400305 « Jeunesse et promesse républicaine » du budget 2024 ».

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

**RAPPORT N° CP 2024-299
TITRE DU RAPPORT**

ERRATUM

A la suite d'une erreur rédactionnelle, il convient de lire à la page 11 du rapport, dans la fiche projet n° EX086824, le nom de Martine DAGUERRE à la place de Frédéric NION.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

RAPPORT N° CP 2024-316

**Politique régionale en faveur des territoires ruraux- Commerces de proximité Contrats
ruraux- Petites Villes de Demain- 5èmes affectations**

ERRATUM

A la suite d'une erreur matérielle, il convient de modifier le prénom du maire de la commune de Saint-Germain-sous-Doue (77) figurant dans la fiche-projet 24008232 en indiquant Monsieur Yvan SEVESTRE.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

RAPPORT N° CP 2024-308
POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DU TOURISME EN ILE-DE FRANCE
(CINQUIEME AFFECTATION 2024)

ERRATUM

A la suite d'une erreur matérielle, il convient de modifier les taux dans 2 fiche-projet de l'annexe à la délibération « Fiches projets – Fonds Régional Tourisme ». Les taux d'intervention sont ainsi modifiés comme suit :

EX088870 - LE M. MUSEE DU VIN, le taux est de **35%**

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	200 000,00 € HT	35,00 %	70 000,00 €
	Montant total de la subvention		70 000,00 €

EX088576 - FONCIERE COUCOO CABANES le taux est de **29,71%**

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	875 000,00 € HT	29,71 %	260 000,00 €
	Montant total de la subvention		260 000,00 €

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

RAPPORT N° CP 2024-311

Politique régionale économie circulaire et déchets – 5^{ème} affectations 2024

ERRATUM

Afin de corriger deux erreurs matérielles :

- Il convient que la nomenclature budgétaire de la fiche-projet n°EX089306, figurant en annexe 2 à la délibération, soit conforme à celle énumérée dans l'article 4.
Imputation budgétaire : **937-7213-657358-172002-1700**
- Il convient de supprimer l'alinéa 1 de l'article 10, dont le contenu figure déjà dans l'article 9.

Commission permanente du 15 novembre 2024

Liasse des motions et amendements *(classés par rapport)*



Conseil régional

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr



Conseil régional

La France Insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

Rapport n° CP 2024-290 :

SUBVENTIONS AUX LYCÉES PRIVÉS - 3ÈME RAPPORT 2024

Texte de la motion de rejet :

Le présent rapport est rejeté.

Exposé des motifs de la motion de rejet :

LE SÉPARATISME LYCÉEN S'ÉPARGNERAIT-IL L'AUSTÉRITÉ ?

Le groupe LFI-A n'a cessé de dénoncer les subventions extra-légales versées par l'exécutif de Valérie Pécresse aux lycées privés. Elles peuvent concerner des projets de rénovation, de sécurisation, mais aussi l'équipement numérique des lycéen·nes qui peuvent aussi recevoir un ordinateur de la part de la Région.

Les lycées privés sous contrat sont des établissements commerciaux. Ils jouent un rôle majeur dans l'aggravation des inégalités sociales et scolaires. Ils exacerbent les logiques de séparatisme et de ségrégation scolaire et sociale. Pour cela, nous réclamons la fin de ces subventions extra-légales dans la mesure où l'argent public ne peut jamais et en aucun cas desservir l'intérêt général.

Au-delà de ces versements effectués hors des obligations légales, les subventions obligatoires aux lycées privés, nommés « forfait d'externat », peuvent aussi faire l'objet d'un exercice critique au cas par cas lorsque certains établissements se révèlent manifestement hors-la-loi.

C'est notamment le cas du lycée Stanislas qui, à la suite d'un rapport de l'inspection générale de l'Éducation nationale rendu public par le journal Mediapart, s'est révélé être un lieu d'enseignements homophobes, sexistes et anti-IVG. La presse révéla ensuite l'obligation pour ses élèves de suivre les cours religieux, ce qui est illégal pour un établissement sous contrat avec l'État. Enfin, l'on a appris que le lycée détournait l'usage de Parcoursup afin de favoriser l'accès de ses propres élèves à ses classes préparatoires.

Face à tous ces faits accablants, l'exécutif de Valérie Pécresse a refusé toute remise en question des sommes versées, y compris celles de manière extra-légale. Suite à l'émission "Complément d'enquête" du 10 octobre, député·es et conseiller·es régionaux·ales insoumis·es ont envoyé un courrier au Préfet de Région, Marc Guillaume, pour réclamer une réunion de la commission de concertation afin d'évaluer la possibilité de résilier le contrat de l'établissement Stanislas avec l'État.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Marc Guillaume
Préfecture de Paris et d'Ile-de-France
5 Rue Leblanc
75015 Paris

Paris, le 11 octobre 2024

Monsieur le Préfet de région,

Le reportage du magazine Complément d'enquête intitulé "Stanislas : les dérives d'une école d'excellence" diffusé jeudi 10 octobre sur France 2 documente de multiples violations de la loi par l'établissement privé sous contrat situé dans le 6^e arrondissement de Paris.

Il démontre le caractère obligatoire de la catéchèse et de la pratique de la confession catholique, en infraction du principe de liberté de conscience garanti par la loi Debré du 31 décembre 1959.

Plusieurs anciens élèves témoignent avoir subi un traitement homophobe au sein de l'établissement. Les relations homosexuelles y sont qualifiées de "contre nature". L'ouverture de certains droits aux personnes homosexuelles est présentée comme contraire à l'Évangile. Les élèves homosexuels ou perçus comme homosexuels sont invités à recourir à des thérapies de conversion. Ces élèves, s'ils ne se conforment pas rapidement à "l'esprit de Stanislas" sont parfois exclus de l'établissement. Il règne dans l'établissement un sentiment de chasse aux homosexuels. L'homophobie y apparaît comme structurelle dès lors que la direction de l'établissement et nombre de ses personnels semble la tolérer et prendre une part active dans sa diffusion.

L'enquête dévoile enfin le contenu d'interventions dispensées jusqu'en 2022 manifestement destinées à faire peser sur les jeunes filles la charge de la culpabilité en cas d'agressions sexuelles potentielles et contribuant à la diffusion d'une culture du viol au Collège Stanislas.

Il apparaît ainsi que le Collège Stanislas ne respecte pas de nombreuses obligations légales, qu'il viole le contrat d'association garantissant son financement public et porte atteinte aux principes républicains. Plus précisément, l'établissement Stanislas paraît être en infraction des articles L. 111-1, L. 442-1, L. 442-5 et L. 312-16 du Code de l'éducation.

Compte tenu de la gravité des témoignages recueillis par le magazine Complément d'enquête et des manquements répétés à la loi constatés, nous vous demandons à nouveau, Monsieur le préfet de région, d'engager la procédure prévue à l'article 442-10 du Code de l'éducation visant à réunir la commission de concertation pour examiner l'opportunité de résilier le contrat d'association entre l'État et l'établissement Stanislas qui perçoit d'importants financements publics de la part de l'État et des collectivités territoriales.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le préfet de la région d'Ile-de-France, l'expression de nos salutations républicaines.

Paul Vannier, député du Val-d'Oise
Nadège Abomangoli, députée de Seine-Saint-Denis
Farida Amrani, députée de l'Essonne
Rodrigo Arenas, député de Paris
Louis Boyard, député du Val-de-Marne
Aymeric Caron, député de Paris
Gabrielle Cathala, députée du Val-d'Oise
Bérenger Cernon, député de l'Essonne
Sophia Chikirou, députée de Paris
Eric Coquerel, député de Seine-Saint-Denis
Aly Diouara, député de Seine-Saint-Denis
Julie Garnier, conseillère régionale d'Île-de-France
Clémence Guetté, députée du Val-de-Marne
Philippe Juraver, conseiller régional d'Île-de-France
Bastien Lachaud, député de Seine-Saint-Denis
Maxime Laisney, député de Seine-et-Marne
Arnaud Le Gall, député du Val-d'Oise
Jérôme Legavre, député de Seine-Saint-Denis

Sarah Legrain, députée de Paris
Claire Lejeune, députée de l'Essonne
Antoine Léaument, député de l'Essonne
Carlos Martens Bilongo, député du Val-d'Oise
Danièle Obono, députée de Paris
Vianney Orjebin, conseiller régional d'Île-de-France
Mathilde Panot, députée du Val-de-Marne
Thomas Portes, député de Seine-Saint-Denis
Christophe Prudhomme, conseiller régional d'Île-de-France
Raphaël Qnouch, conseiller régional d'Île-de-France
Arnaud Saint-Martin, député de Seine-et-Marne
Aurélien Saintoul, député des Hauts-de-Seine
Ersilia Soudais, députée de Seine-et-Marne
Aurélien Taché, député du Val-d'Oise
Aurélien Trouvé, députée de Seine-Saint-Denis

À ce courrier, le Préfet de Région a répondu par la positive :

**PRÉFET
DE PARIS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau de la coordination départementale interministérielle
Affaire suivie par : BCDI
Tél. : 01 82 52 47 42
Mail : bcdi@paris.gouv.fr

Paris, le 30 OCT. 2024

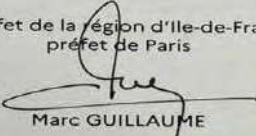
Mesdames, Messieurs, les Députés,
Madame, Messieurs, les Conseillers Régionaux,

J'ai bien reçu votre courrier du 11 octobre 2024 dans lequel vous me demandez d'engager les dispositions prévues par l'article 442-10 du Code de l'éducation s'agissant du contrat d'association entre l'Etat et le collège Stanislas.

J'ai saisi les services du rectorat de Paris et ne manquerai pas de revenir vers vous dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Députés, Madame, Messieurs, les Conseillers Régionaux, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris


Marc GUILLAUME

Mesdames, Messieurs les Députés
Madame, Messieurs, les Conseillers Régionaux,
De la Région Île-de-France

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 011 Paris Cedex 15 | Standard : 01 82 52 40 00
Site Internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

Au-delà du cas isolé, ou pas, de Stanislas, c'est bien ce privilège de toutes les subventions extra-légales que nous souhaitons abolir tant cet argent public aurait bien mieux à faire dans le soutien aux établissements publics qui n'ont de cesse d'alerter Valérie Pécresse sur les nombreux cas d'insalubrité ou de vétusté de leur équipement.

Et parce que le présent rapport subventionne l'enseignement professionnel privé, nous réaffirmons notre soutien à un modèle public d'enseignement professionnel pour son rôle majeur dans la formation de travailleurs hautement qualifiés, mais aussi de citoyens émancipés, par un plus juste équilibre des enseignements prodigués avec davantage de temps accordé aux matières du cursus général. Nous réaffirmons aussi notre opposition à la délégation de la formation des travailleurs de ce pays aux seuls grands intérêts privés et restons attachés à une gestion publique des voies d'enseignement plus à même de pourvoir à l'intérêt général et qui sont récemment fortement mises à mal.

Le Président du groupe :
Vianney ORJEBIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, expressive strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of the name Vianney Orjebin.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-290 : SUBVENTIONS AUX LYCÉES PRIVÉS - 3ÈME RAPPORT 2024****Texte de la motion de rejet :**

Le présent rapport est retiré de la commission permanente du 15 novembre 2024.

Exposé des motifs de la motion de rejet :**METTRE FIN AUX FINANCEMENTS NON OBLIGATOIRES POUR LES LYCÉES PRIVÉS**

Le financement par la Région Ile-de-France des lycées privés, sous contrat avec l'État, est encadré par des forfaits d'externat fixés par l'État. Ainsi la Région Ile-de-France doit prendre en charge uniquement le financement des dépenses d'équipements et de personnels des lycées privés.

Pourtant, dans ce rapport, 208 000 € sont affectés pour la rénovation et la sécurisation des lycées privés. Deux dispositifs de subventions d'investissement non-obligatoires (dont $\frac{3}{4}$ pour la rénovation).

C'est donc 208 000 € qui échappent aux lycées publics alors que les besoins sont criants : Maximilien Perret d'Alfortville (94) - qui attend depuis 2021 la réparation de la toiture - vient tout juste de clôturer son appel d'offre ; ou encore François-Villon des Mureaux qui fait face à des failles de sécurité à cause de clôtures trop vieillissantes et en attente de réparation.

C'est dans ce contexte que les élu·es du Pôle Écologiste demandent le rejet de cette délibération et que les fonds alloués aux lycées privés soient transférés aux lycées publics.

Le Président du groupe :



Kader Chibane

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2023-296 : Subventions Île-de-France Mobilités (PAM, TST, Imagine R) et connaissances des mobilités**

L'article 3 du rapport est modifié comme suit :

« Décide de participer au financement des déplacements des étudiants en Île-de-France en 2024 pour un montant de 23 900 000 € **et mandate la Présidente afin qu'IDFM gèle le tarif du passe Imagine R à la rentrée 2025** ».

Exposé des motifs :

Nos concitoyens se retrouvent directement exposés à des crises sociales et économiques dont les premières victimes sont les plus fragiles.

Parmi les publics qui subissent ces conséquences nous pouvons cibler particulièrement les jeunes et leurs familles sachant que le traitement du reste à charge des familles pour le paiement d'un passe Imagine R selon le département d'habitation est inégalitaire.

Par ailleurs, dans la révolution billettique qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2025, les jeunes en sont les grands oubliés.

Par conséquent, il semble inconcevable d'augmenter une nouvelle fois le tarif de la carte Imagine R, celle-ci ayant déjà augmenté très fortement depuis la rentrée 2023.



Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-296 : SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS IDFM (PAM, TARIFICATION SOCIALE, IMAGINE R)****Un article additionnel est ajouté et rédigé comme suit :**

« La Région Ile-de-France décide de présenter un plan d'urgence de redressement du PAM afin de résoudre les dysfonctionnements avant la régionalisation complète de ce dispositif, en septembre 2025. »

Exposé des motifs de l'amendement :

La régionalisation du PAM avait pour but, comme souligné dans le rapport, une amélioration et un élargissement du service aux usagers, homogénéisé sur l'ensemble du territoire, et d'une baisse du prix du service.

Or, comme la Région Ile-de-France l'a elle-même noté dans son courrier de mise en demeure de l'opérateur Kisio le 5 novembre dernier, les dysfonctionnements sont nombreux depuis le lancement de la régionalisation, concernant à la fois la planification des courses et la relation client.

Nous avons toujours soutenu cette régionalisation, mais nous regrettons ces problématiques grandissantes. Aujourd'hui, si la Région Ile-de-France exige de l'opérateur la mise en place de plans d'urgence par Kisio, cela ne peut suffire.

La Région a lancé avec les Assises du Métro pour tous un grand projet de mise en accessibilité du métro historique. Mais pour s'emparer réellement du sujet de l'accessibilité, il s'agit d'abord pour elle d'assurer les grandes missions qui sont les siennes en la matière, et le bon fonctionnement du PAM en est une. La régionalisation du dispositif est un processus en cours. Ces dysfonctionnements doivent faire l'objet d'une étude précise afin de prévenir de futures difficultés pour les usagers.

C'est pourquoi nous demandons la présentation d'un plan d'urgence de redressement du PAM, afin de rétablir un service public essentiel aux usagers.

Le Président du groupe :

Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-296 :****SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS IDFM (PAM, tarification sociale, Imagine R)****Texte de l'amendement :**

L'article 1 de la présente délibération est modifié comme suit :

Décide de participer au financement des déplacements des personnes les plus modestes en Île-de-France en 2025 pour un montant de **72 440 000 €** ~~42 440 000 €~~.

Exposé des motifs :**La droite régionale baisse de 30 millions d'euros la participation régionale à la tarification sociale dans les transports au détriment des personnes les plus modestes**

La Tarification Solidarité Transports (TST) bénéficie principalement aux bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS, ex-CMU) sans participation financière, aux allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), aux bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat (AME), aux demandeurs d'emploi titulaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), aux porteurs et/ou accompagnants des porteurs de certaines cartes d'invalidité (ONAC, CMI).

Pour permettre la Tarification Solidarité Transports, dont une partie est encadrée par la loi, la Région Ile-de-France participe au financement, par le biais d'une convention, en complément de sa participation obligatoire au budget d'Ile-de-France Mobilités en tant que collectivité membre. Cette convention prévoyait, en 2024, une participation régionale de 72 440 000 €. La présente délibération propose une baisse de 30 000 000 € de cette participation pour 2025.

Cette réduction vient remettre en cause le financement et la soutenabilité de la Tarification Solidarité Transports qui bénéficie à ce jour à environ 300 000 Francilien.nes. Cela reporte une charge importante sur Ile-de-France Mobilités, sans information préalable de tous ses membres.

Il s'agit d'un coup sans précédent porté à la tarification sociale. Sans nul doute, cette décision semble anticiper le démantèlement de l'aide médicale de l'Etat, demandé à l'unisson par la droite extrême et l'extrême-droite. Cette décision risque en effet d'exclure davantage des personnes en situation de précarité des transports publics. Elle risque aussi d'augmenter le nombre de rejets de demandes et les délais d'instruction, phénomènes déjà constatés cette année pour les demandes de cartes Imagine R. Notre groupe n'hésitera pas à saisir la Justice en cas de nouvelles atteintes à la tarification sociale et au respect de la loi en la matière.

Il convient de revenir sur cette coupe budgétaire. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-010 : SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS IDFM (PAM,
TARIFICATION SOCIALE, IMAGINE R)****Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

“Mandate la Présidente pour accorder une subvention augmentée de 20% à Ile-de-France Mobilités afin d’accroître l’aide aux transports des personnes les plus modestes, dans l’optique de financer la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les étudiant·es boursier·es d’échelons 5, 6 et 7 en Ile-de-France.”

Exposé des motifs de l'amendement :**GELER LES TARIFS SOCIAUX DES TRANSPORTS EN COMMUN ET ÉTENDRE LA
GRATUITÉ AUX ÉTUDIANT·ES BOURSIER·ES LES PLUS PRECAIRES, UNE
RÉPONSE À LA CRISE INFLATIONNISTE**

Cette année encore, Valérie Pécresse a considérablement augmenté les tarifs des transports en commun. Entre 2021 et 2025, les tarifs des transports, pour l’abonnement mensuel, auront flambé de près de 19%, soit un rythme bien supérieur à l’inflation, et cela sans qu’une amélioration de la qualité de l’offre ne soit observée sur le réseau. Or, l’inflation qui continue d’augmenter contribue à la précarisation de trop nombreux foyers pour qui le financement des transports en commun représente une charge trop importante.

Pourtant, face à l’urgence sociale et climatique, il est indispensable de garantir un droit à la mobilité pour tous·tes et, notamment pour les plus précaires, premières victimes des effets des crises.

Aussi, nous demandons que la Région soit à la hauteur de sa compétence première en garantissant un réseau de transports en commun accessible à tous·tes. C’est d’autant plus urgent que le DOB 2025 d’IDFM fait état d’une situation pour le moins étrange : il prévoit une subvention de la part de la région s’élevant à 99M€ pour financer la tarification sociale, soit le même montant, en valeur absolu, qu’était prévu dans le DOB 2024, qui stipulait pourtant, au même titre que le DOB 2025, que ces montants seraient indexés sur l’inflation. L’ambiguïté de cette contradiction nous fait craindre un gel effectif des subventions régionales.

Par ailleurs, l’Unef évalue à près de 10% l’augmentation du coût de la vie étudiante en trois ans. Alors que les frais de loyers ont augmenté de près de 9%, les logements gérés par le Crous hébergent à peine 40 % des étudiant·es boursier·es. Les frais liés à l’alimentation ont

grimpé de plus de 15% faisant exploser le recours à l'aide alimentaire et le nombre d'étudiant·es sautant régulièrement un repas (36%). L'an passé déjà, les étudiant·es avaient dû se restreindre face à l'augmentation des prix, et notamment de ceux de l'électricité, avec 39% de la population étudiante qui avait renoncé à se chauffer l'hiver dernier.

Face à l'explosion des prix et à la précarisation des étudiant·es, la Région se doit de mettre en place des dispositifs de solidarité. Aussi, alors que le forfait Imagine R Étudiant coûte 374 euros par an après une augmentation de 12% à la rentrée 2023, proposer la gratuité des transports en commun pour les étudiant·es boursier·es les plus précaires d'Ile-de-France, soient les échelons 5, 6 et 7, apparaît comme une mesure socialement juste et nécessaire. Nonobstant le non-recours, cette mesure devrait coûter un maximum de 20M€, sur la base d'une subvention annuelle individuelle au prix actuel du Pass Imagine'R (378€).

Par cet amendement, le Pôle Écologiste demande à la Présidente du Conseil Régional de garantir la gratuité des transports en commun pour les étudiant·es boursier·es des échelons 5, 6 et 7.

Le Président du groupe :



Kader Chibane



Conseil régional
Groupe Socialiste, Écologiste et Radical

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

CP2024-300 : POLITIQUE RÉGIONALE SOCIALE HANDICAP ET BUDGET PARTICIPATIF
HANDICAP

Texte de l'amendement :

Insérer un article additionnel :

Décide d'élaborer un plan pluriannuel de soutien aux aidants en Île-de-France

Exposé des motifs :

Soutenir les aidants

En 2021, on recensait environ 8,8 millions d'adultes et 500 000 mineurs proches aidants en France.

Les aidants, qu'ils soient membres de la famille ou proches, jouent un rôle essentiel auprès des personnes en situation de handicap, contribuant largement au maintien de celles-ci à domicile et à l'allègement du système de soins. Pourtant, malgré leur engagement quotidien, ces aidants sont souvent confrontés à des difficultés multiples : épuisement physique et psychologique, isolement social, précarité financière. Le coût émotionnel et économique de leur implication est aujourd'hui insuffisamment reconnu, alors même qu'ils remplissent une fonction vitale pour notre société.

Si la Région ne peut pas tout, elle peut accompagner au mieux les aidants et en faire une grande cause nationale pour l'année prochaine. Plutôt que des mesures ciblées, il faut proposer un plan global et transversal permettant de favoriser les « conditions d'exercice » des aidants. Augmentation du nombre de jours de congé dédiés, compensation financière plus juste pour le temps consacré aux soins, des dispositifs de répit accessibles et adaptés sont autant de solutions à envisager.

Un soutien accru permettra de limiter le risque de décompensation des aidants, tout en assurant une prise en charge continue et de qualité pour les personnes en situation de handicap.

C'est le sens de notre amendement.

Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

Amendement N° 6



Conseil régional
Groupe Socialiste, Écologiste et Radical

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

CP2024-303 : AGRICULTURE - 5ÈMES AFFECTATIONS 2024

Texte de l'amendement :

Insérer un article additionnel :

Décide d'élaborer et de mettre à disposition de la commission permanente un bilan annuel chiffré des répartitions et ventilations des subventions versées par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Exposé des motifs :

Dresser un bilan annuel des montants versés par l'ASP

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet francilien du Plan Stratégique National, la Région Île-de-France propose des affectations budgétées afin de permettre le versement par l'Agence de Services et de Paiement, l'ASP, des aides aux agriculteurs dans le cadre de la programmation 2023-2027.

Ces sommes conséquentes sont nécessaires aux agriculteurs. Toutefois, étant donné que c'est à l'ASP de ventiler ces aides, nous ne disposons pas de fiche projet, ce qui nuit terriblement à la transparence de ces aides.

C'est pourquoi nous demandons à ce que soit mis en œuvre, à ce que soit élaboré tous les ans un bilan annuel des répartitions et ventilations des subventions versées par l'ASP. Ce bilan devra être mis à disposition de la commission permanente. Il en va du bon fonctionnement de la commission agriculture, nous devons savoir ce pour quoi nous votons.

Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

Rapport n° CP 2024-303 : Agriculture - 5è affectations 2024 CPTexte de l'amendement :

L'article 13 est supprimé.

De ce fait, la fiche projet N° 24008194 est caduc.

Le montant est réattribué à des structures dédiées à la solidarité et à l'aide aux précaires telles que les Restos du cœur.

Exposé des motifs de l'amendement :**LES CHASSEURS N'ONT PAS LE MONOPOLE DU COEUR**

Le recours aux centres de distribution alimentaires en Île-de-France ne cesse d'augmenter; démontrant la nécessité d'une implication accrue des institutions publiques de notre territoire pour permettre à la population francilienne de se nourrir.

Cette précarité alimentaire est multidimensionnelle. Comme le souligne l'INSEE dans une note consacrée au sujet (N°168, avril 2023), elle est "la conjonction d'une pauvreté économique et d'une série d'empêchements socio-culturels et politiques dans l'accès à une alimentation durable". Elle représente également un risque en termes de santé publique puisqu'une mauvaise alimentation entraîne des risques accrus de certaines pathologies telles que le diabète ou les maladies cardio-vasculaire.

Autrement dit, l'enjeu ici n'est pas seulement de pourvoir à un besoin alimentaire, mais de le faire en toute responsabilité, or, dans le cas de la viande de venaison, rappelons que l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dans un avis du 15 mars 2018 a émis des réserves. En effet, le petit comme le grand gibier sont le plus souvent chassés avec des balles contenant du plomb, matériau dont l'ingestion est nuisible à la santé.

Dans la lutte contre la précarité alimentaire comme dans celle pour la santé publique, chaque euro compte. Investir 10 000 euros pour un aliment aux effets négatifs sur la santé de personnes déjà en situation de faiblesse c'est donc 10 000 fois trop, c'est pourquoi **nous demandons le retrait de cette subvention, et sa réaffectation à une autre association d'aide alimentaire à même de proposer des plats sains et équilibrés aux plus démunis.**

Le Président du groupe :



Kader Chibane



Conseil régional
Groupe Socialiste, Écologiste et Radical

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

CP2024-307 : LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA SANTÉ EN ÎLE-DE-FRANCE -
5ÈME AFFECTATION POUR 2024

Texte de l'amendement :

Insérer un article additionnel :

Élabore un plan de prévention contre les risques liés à la pratique du chemsex, à destination des publics de l'enseignement supérieur.

Exposé des motifs :

Prévenir les risques liés au *chemsex*

Il n'appartient pas au politique de dicter ce qui serait une pratique sexuelle respectable, de ce qui ne le serait pas, tant qu'elle est consentie. Chacun est libre de disposer de son corps, de laisser libre cours à ses désirs sexuels dans la mesure où la santé et l'intégrité des parties prenantes sont préservées. Notre propos entend donc se garder de l'éventuelle instrumentalisation d'une certaine droite, aux relents d'un moralisme catholique d'un autre âge et d'une homophobie à demi-mot.

Pour autant, certaines pratiques doivent être prévenues car elles mettent en danger des femmes et des hommes, souvent jeunes et mal informés. A l'instar du chemsex qui présente de nombreux risques pour la santé physique, la santé mentale et l'équilibre personnel.

Le chemsex, contraction de *chemicals* et de *sex* en anglais, désigne l'usage de produits psychoactifs illicites lors de pratiques sexuelles. Il a pour principaux objectifs de faciliter, prolonger, et améliorer les rapports sexuels grâce aux effets psychoactifs des molécules consommées.

En France, selon un rapport de 2022, on estime que le « chemsex » concernerait a minima 100 000 à 200 000 personnes.

Les substances utilisées appartiennent principalement à la famille des cathinones (3MMC, 4MEC, etc.) et celle des méthamphétamines (Vrystal, Met, Tina, etc.). Internet a participé du développement de la visibilité de ces stupéfiants et, partant, de ces pratiques sexuelles.

Toutefois, la culpabilisation, la mise au pilori et la répression n'ont jamais protégé les personnes consommatrices.

Incontestablement, le chemsex comporte des risques et il est nécessaire de lutter contre les dérives qu'il peut induire.

Cette pratique concerne essentiellement des majeurs, aussi les établissements d'enseignement supérieur peuvent être un bon support pour une première campagne de communication visant à informer des risques encourus. C'est l'objet de notre amendement.



Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-313 : POLITIQUE RÉGIONALE POUR LE PATRIMOINE EN ÎLE-DE-FRANCE -
AFFECTATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE -
5ÈME RAPPORT 2024****Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté et rédigé comme suit :

“La Région s’engage à soutenir financièrement la maison des écrivains Elsa Triolet et Louis Aragon suite aux inondations intervenues dans la nuit du 9 au 10 octobre”.

Exposé des motifs de l'amendement :

Bureau d'Aragon avant / après l'inondation. Source : <https://www.maison-triolet-aragon.com/soutiensuiteauxinondations>

Dans la nuit du 9 au 10 octobre, plus d'un mètre d'eau a inondé le moulin de Villeneuve, maison Elsa Triolet-Aragon située à Saint-Arnoult-en-Yvelines (78), endommageant l'ensemble du rez-de-chaussée du musée, la librairie-boutique, les espaces d'expositions et les bureaux de l'association en charge du site. Si les assurances prennent en charge les travaux, la fermeture temporaire du site met en difficulté l'association, qui a lancé un appel aux dons.

Dans le cadre des inondations intervenues en Seine-et-Marne, la Région n'a pas hésité à soutenir les agriculteur·ices et commerçant·es touchés par les intempéries. Afin de poursuivre dans cette dynamique, **nous proposons donc que la Région, dans le cadre de son action de soutien au patrimoine francilien, prenne contact avec l'association en charge de la Maison Elsa Triolet-Aragon afin de déterminer avec elle le soutien qu'elle peut lui apporter.**

Le Président du groupe :



Kader Chibane

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

**Rapport n° CP 2024-316 : POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DES TERRITOIRES RURAUX –
COMMERCES DE PROXIMITÉ – CONTRATS RURAUX – PETITES VILLES DE DEMAIN – AIDES
AUX COMMUNES INONDÉES – 5ÈMES AFFECTATIONS 2024**

Texte de l'amendement :

Ajout d'un article additionnel à la délibération du 15 novembre 2024 du Rapport n° CP 2024-316 :

« Afin d'élargir son soutien apporté aux communes de la Région Île-de-France victimes d'inondations, comme cela est le cas depuis 2016, et dans le prolongement des inondations qui ont frappé l'Île-de-France au cours du mois d'octobre 2024, il est proposé de modifier le règlement d'intervention « **fonds régional d'urgence à destination des communes ou de leurs groupements touchés par les inondations** » adopté par délibération n° CP 2022-248 du 7 juillet 2022 et visé à l'article 9. En effet, il s'agit de pouvoir soutenir, au-delà des zones rurales, les communes plus urbaines affectées par les fortes intempéries ».

Modification du règlement d'intervention « **fonds régional d'urgence à destination des communes ou de leurs groupements touchés par les inondations** » adopté par délibération n° CP 2022-248 du 7 juillet 2022 comme suit :

« Les bénéficiaires du fonds d'urgence sont les communes ou leurs groupements touchés par les inondations et coulées de boues, **particulièrement en zone rurale mais pas exclusivement** ».

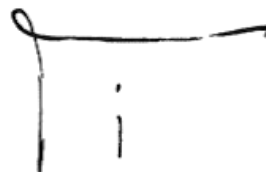
Exposé des motifs de l'amendement :

Au cours du mois d'octobre, l'Île-de-France a été durement touchée par les intempéries, provoquant de fortes inondations dans les départements des Yvelines (78), de la Seine-et-Marne (77) et de l'Essonne (91). Les phénomènes auxquels la Région fait face et la fréquence à laquelle ils interviennent sont un rappel de la réalité du changement climatique et de ses conséquences concrètes sur nos territoires.

L'Île-de-France a été confrontée à une montée fulgurante des eaux ayant surpris de nombreuses communes, les obligeant désormais à évaluer l'ampleur des dégâts sur leurs infrastructures. Afin de répondre au mieux aux besoins en investissements des communes touchées, il est proposé une modification du règlement d'intervention du « **fonds régional d'urgence à destination des communes ou de leurs groupements touchés par les inondations** ».

Cette modification vise à élargir le champ d'action du fonds, qui, tout en ciblant prioritairement les zones rurales, s'étendra également aux autres communes ou leurs groupements impactés, assurant une couverture complète des territoires sinistrés.

Le Président du groupe

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a small loop at the left end, and a vertical line extending downwards from the left end of the horizontal line, with a small dot below it.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

Rapport n° CP 2024-319 : JEUNESSE ET PROMESSE RÉPUBLICAINE 5ÈME RAPPORT POUR 2024

Texte de l'amendement :

Les fiches projets N° EX088124 et N° EX088733 sont retirées de la délibération.

Exposé des motifs de l'amendement :**L'ARGENT PUBLIC NE DOIT PAS SERVIR LES INTÉRÊTS D'ASSOCIATIONS RELIGIEUSES ET CONSERVATRICES**

En conformité avec la loi de 1905 et les exigences de notre institution sur la laïcité, le Conseil Régional ne peut subventionner des associations qui ne respectent pas ce principe.

Pourtant, l'exécutif signe et persiste en continuant à soutenir financièrement de telles structures.

D'une part, la région réaffirme son soutien financier à l'association "Laissez les Servir", qui intervient auprès des jeunes des quartiers populaires et propose des colonies de vacances paramilitaires et catholiques. Le caractère religieux de ces séjours ne fait pas de doute et la région, particulièrement attachée au respect de la laïcité, ne peut apporter son concours à une telle association.

Et d'autre part, le retour de la subvention au "Rocher Oasis des Cités", association ouvertement catholique d'éducation populaire et issu de la communauté de l'Emmanuel (proche de la Manif pour Tous, des associations "Optimum" ou "Le cœur des hommes" qui participeraient à des camps non mixtes pour hommes pour la recherche de la masculinité ou encore de l'association "Courage" qui proposerait des thérapies de conversion aux fidèles homosexuels).

Au regard de ces éléments, notre assemblée ne peut pas accepter de financer ces associations. Le Pôle Écologiste demande le retrait des fiches projets concernant les associations "Laissez les Servir" et "Rocher Oasis des Cités".

L'argent public doit être attribué à des structures respectant la loi de 1905, qui fixe le cadre de la laïcité, et non pas à des organismes religieux et conservateurs.

Le Président du groupe :



Kader Chibane

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n°CP 2024-321 : ORIANE - DÉPLOIEMENT DES ACTIONS D'INSERTION ET D'ORIENTATION - 5EME RAPPORT****L'article 1 est modifié comme suit :**

« Article 1 : Organisation de job-datings **par les missions locales en partenariat avec l'agence Oriane**. Affecte, au titre de l'organisation de job-datings dans les quartiers populaires ou territoires ruraux d'Île-de-France, une autorisation d'engagement de 240 000 € **attribuée aux missions locales**.

Cette autorisation sera prélevée sur le chapitre 932 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 258, « Autres », programme HP 258-014 « Orientation et accompagnement des jeunes », action 12501404 « Agence Oriane de la promesse républicaine et de l'orientation » du budget régional 2024. »

Exposé des motifs de l'amendement :

Cet amendement propose de réaffecter le montant de 240 000 € initialement prévu pour un prestataire externe afin de confier directement l'organisation des job-datings d'« Oriane Tour » aux missions locales.

Grâce à leur ancrage local et leur expertise dans l'accompagnement des jeunes, les missions locales sont les mieux placées pour organiser ces événements au sein des quartiers populaires et des territoires ruraux d'Île-de-France. Elles jouent un rôle crucial pour permettre à des jeunes en difficulté, déjà coachés par les structures locales, de rencontrer des entreprises partenaires d'Oriane et ainsi de progresser dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Toutefois, la décision de recourir à un prestataire pour le sourcing des publics, leur préparation aux entretiens et la logistique générale pose question. Bien que l'apport logistique d'un prestataire externe puisse être envisagé, l'accompagnement des jeunes vers l'emploi relève au premier chef des missions locales. Ces dernières, implantées de longue date sur le terrain, connaissent les jeunes, leurs besoins, et disposent d'un lien de proximité irremplaçable avec les entreprises locales.

Nous nous opposons à une mise en concurrence systématique avec des prestataires privés, laquelle affaiblit le service public d'insertion en diluant les responsabilités de suivi et de soutien continu des jeunes. Afin de renforcer l'efficacité de ce dispositif, nous demandons que les missions locales pilotent directement l'organisation des job-datings, de sorte que le financement de 240 000 euros soit réattribué aux missions locales, garantissant ainsi une continuité dans le soutien apporté aux jeunes dans leur parcours vers l'emploi.

Le Président du groupe :

Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-322 : POLITIQUES RÉGIONALES BIODIVERSITÉ - EAU - ÎLOTS DE
FRAÎCHEUR - FORÊT-BOIS - 5ÈMES AFFECTATIONS 2024****Un article additionnel est ajouté et rédigé comme suit :**

« La Région Île-de-France décide d'adhérer au CEPRI dans le cadre de sa politique de prévention contre les inondations. »

Exposé des motifs de l'amendement :

Il y a moins d'un mois, des inondations ont encore une fois touché plusieurs communes d'Île-de-France, entraînant des évacuations d'habitants comme à Crécy-la-Chapelle, et rendant certaines routes impraticables.

Le sixième rapport du GIEC souligne le risque d'une intensification des précipitations dû au changement climatique. Un réchauffement de 1,5°C entraînerait une augmentation de la fréquence des précipitations décennales (x1,5). Dans l'optique d'un scénario à 4°C, ces précipitations seraient de plus en plus nombreuses (x2,7).

La Région se doit d'anticiper ce risque qui met en danger ses citoyens et peut causer des drames humains, comme nous l'avons constaté ces derniers jours à Valence.

Le Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation (CEPRI) est une association de collectivités territoriales dont les objectifs principaux sont de développer une expertise technique et de créer un espace de dialogue avec l'Etat sur ce qui constitue une problématique centrale de l'aménagement du territoire. D'autres collectivités, comme la Région-Centre Val de Loire, sont d'ores et déjà membres du CEPRI.

L'adhésion de la Région Île-de-France au CEPRI lui permettrait de bénéficier d'un capital de connaissances pour améliorer sa politique de prévention contre les inondations, en termes de gestion technique ou de gouvernance. Le CEPRI offre à ses membres un accompagnement et met à disposition de nombreux outils dans ce sens : appui sur le volet réglementaire, événements de sensibilisation, formations des élus et techniciens sur le ruissellement et élaboration d'une fresque de la crue, ainsi que diffusion de la charte des quartiers résilients et observation des aménagements construits en zone inondable.

C'est pourquoi nous invitons la Région Île-de-France à adhérer au CEPRI dans le cadre de sa politique de prévention contre les inondations.

Le Président du groupe :

Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

Amendement portant sur plusieurs rapports et rattaché au rapport n° CP 2024-326

Rapport n° CP 2024-326

**POLITIQUE RÉGIONALE DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE - INVESTISSEMENT - 5ÈME
RAPPORT 2024**

Rapport n° CP 2024-336

**POLITIQUE SPORTIVE RÉGIONALE DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE - FONCTIONNEMENT
5ÈME RAPPORT POUR 2024**

Rapport n° CP 2024-335

**BOUCLIER DE SÉCURITÉ : 5ÈME AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2024 ET MISE EN OEUVRE
DE LA POLITIQUE RÉGIONALE "MIEUX PROTÉGER LES VICTIMES"**

Rapport n° CP 2024-328

SOUTIEN AUX ACTIONS ÉDUCATIVES - 4ÈME AFFECTATION 2024

Rapport n° CP 2024-290

SUBVENTIONS AUX LYCÉES PRIVÉS - 3ÈME RAPPORT 2024

Rapport n° CP 2024-345

**APPEL À PROJETS "UNE CHANCE POUR TOUS", ECOLES DE PRODUCTION ET AVENANT
MODIFICATIF ECOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE**

Rapport n° CP 2024-319

JEUNESSE ET PROMESSE RÉPUBLICAINE 5ÈME RAPPORT POUR 2024

Rapport n° CP 2024-338

POLITIQUES RÉGIONALES CLIMAT, AIR, ÉNERGIE 5ÈME RAPPORT 2024

Texte de l'amendement :

La fiche projet N° EX085617 en annexe de la délibération n° CP 2024-326 est retirée, l'article 1 de la délibération est modifié en conséquence.

L'article 11 de la délibération n° CP 2024-336 est modifié comme suit :

Affecte une autorisation d'engagement de **100 000 €** ~~510 000 €~~ disponible sur le Chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code 326 « Manifestations sportives », programme HP 326-326 « Manifestations sportives (Développement de la pratique sportive et des événements) », action 13200609 « Soutien et promotion des événements sportifs », du budget 2024.

La fiche projet N° EX088956 en annexe de la délibération n° CP 2024-336 est retirée.

La fiche projet N° EX089114 en annexe de la délibération n° CP 2024-336 est retirée.

Les articles 1, 2 et 3 de la délibération n° CP 2024-335 sont supprimés.

Les subventions aux établissements d'enseignement privé prévues dans les annexes n°2 de la délibération n° CP 2024-328 sont supprimées.

Les articles 1 et 2 de la délibération n° CP 2024-290 sont supprimés.

L'article 2 de la délibération n° CP 2024-345 est supprimé.

L'article 3 de la délibération n° CP 2024-319 est supprimé.

La fiche projet n° EX088124 de la délibération n° CP 2024-319 est supprimée.

La fiche projet n° EX088733 de la délibération n° CP 2024-319 est supprimée.

La fiche projet n° EX088692 de la délibération n° CP 2024-319 est supprimée.

L'article 14 de la délibération n° CP 2024-338 est supprimé.

Exposé des motifs de l'amendement :

PRINCIPALES DÉPENSES INUTILES ET/OU EXTRA-LÉGALES DE LA PRÉSENTE COMMISSION PERMANENTE

À la suite de la révision du règlement intérieur de mai 2023 qui a considérablement restreint le droit à amender en commission permanente, notre groupe saisit la possibilité d'amender plusieurs rapports avec un seul amendement pour faire état des principales dépenses inutiles, polémiques et/ou extra-légales à l'ordre du jour de la présente commission permanente.

Cet amendement propose donc de supprimer les subventions suivantes :

Au titre du rapport n° CP 2024-326 POLITIQUE RÉGIONALE DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE - INVESTISSEMENT - 5ÈME RAPPORT 2024, suppression de la subvention dérogatoire et sans aucun intérêt régional à la SAS Deal Maker pour une luxueuse salle de boxe privée située avenue Foch à Paris 16ème, soit 200 000 € d'autorisations de programme économisées.

Au titre du rapport n° CP 2024-336 POLITIQUE SPORTIVE RÉGIONALE DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE – FONCTIONNEMENT 5ÈME RAPPORT POUR 2024, passage de 510 000 € à 100 000 € de l'affectation d'autorisation d'engagement des dépenses de cérémonies, réceptions et de places à l'attribution discrétionnaire dans la délégation exercée actuellement par Monsieur KARAM, soit 400 000 € d'autorisations d'engagement économisées.

Au titre du rapport n° CP 2024-336 POLITIQUE SPORTIVE RÉGIONALE DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE – FONCTIONNEMENT 5ÈME RAPPORT POUR 2024, suppression de la subvention à la Fédération Française de Golf pour l'organisation de l'Open de France 2025, au regard de la santé financière de la Fédération Française de Golf et des recettes permises par l'organisation de ce prestigieux événement, soit 100 000 € d'autorisations d'engagement économisées.

Au titre du rapport n° CP 2024-336 POLITIQUE SPORTIVE RÉGIONALE DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE – FONCTIONNEMENT 5ÈME RAPPORT POUR 2024, suppression de la subvention à Longines Paris Eiffel pour l'organisation du Longines Paris Eiffel Jumping 2025, au regard du plan de financement du projet et de l'éloignement de l'événement du public francilien, soit 150 000 € d'autorisations d'engagement économisées.

Au titre du rapport n° CP 2024-335 BOUCLIER DE SÉCURITÉ : 5ÈME AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2024 ET MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE "MIEUX PROTÉGER LES VICTIMES", suppression de certaines des dépenses extra-légales de la délibération dont celles au titre du dispositif « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics », dispositif placé en surveillance rapprochée par la Justice administrative et notre groupe, soit 1 536 333 € d'autorisations de programme économisées.

Au titre du rapport n° CP 2024-328 SOUTIEN AUX ACTIONS ÉDUCATIVES - 4^{ÈME} AFFECTATION 2024, suppression des subventions extra-légales aux établissements d'enseignement privé soit 237 118,96 € d'autorisations d'engagement économisées.

Au titre du rapport n° CP 2024-290 SUBVENTIONS AUX LYCÉES PRIVÉS - 3^{ÈME} RAPPORT 2024, suppression des subventions extra-légales aux établissements d'enseignement privé soit 208 000 € d'autorisations de programme économisées.

Au titre du rapport n° CP 2024-345 APPEL À PROJETS "UNE CHANCE POUR TOUS", ECOLES DE PRODUCTION ET AVENANT MODIFICATIF ECOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE, suppression des subventions extra-légales à l'école de production soit 100 000 € d'autorisations de programme économisées.

Au titre du rapport n° CP 2024-319 JEUNESSE ET PROMESSE RÉPUBLICAINE 5^{ÈME} RAPPORT POUR 2024, abandon du partenariat avec Raid Aventure Organisation au regard des méthodes pédagogiques discutables de cette association, soit 75 000 € d'autorisation d'engagement économisées.

Au titre du rapport n° CP 2024-319 JEUNESSE ET PROMESSE RÉPUBLICAINE 5^{ÈME} RAPPORT POUR 2024, suppression de la subvention à la Fondation GOODPLANET, soit 40 000 € d'autorisation d'engagement économisées.

Au titre du rapport n° CP 2024-319 JEUNESSE ET PROMESSE RÉPUBLICAINE 5^{ÈME} RAPPORT POUR 2024, suppression de la subvention à l'association « Roc Le Rocher Oasis des cités » au regard des méthodes pédagogiques de l'association, documentée par la presse, soit 50 000 € d'autorisation d'engagement économisées.

Au titre du rapport n° CP 2024-319 JEUNESSE ET PROMESSE RÉPUBLICAINE 5^{ÈME} RAPPORT POUR 2024, suppression de la subvention à l'association « Laissez les servir » dont l'action peut s'apparenter à une volonté d'embrigadement militariste et catholique traditionaliste afin de remettre sur "le droit chemin" des jeunes issus des quartiers populaires, soit 45 000 € d'autorisation d'engagement économisées.

Au titre du rapport n° CP 2024-338 POLITIQUES RÉGIONALES CLIMAT, AIR, ÉNERGIE 5^{ÈME} RAPPORT 2024, suppression des subventions aux avions-écoles, soit 82 260,78 € d'autorisation de programme économisées.

Soit un total, pour cette seule commission permanente et de façon non-exhaustive, un potentiel d'économies, sans rogner sur le service public régional, de 2 126 593,78 € AP minimum et 697 118,96 € AE minimum.

Cela porte le total des dépenses inutiles et/ou extra-légales débusquées par notre groupe, en commission permanente et par voie d'amendement, à 49 572 901,65 € en AP minimum et à 8 483 901,78 € en AE minimum depuis janvier 2024.

Au regard des besoins des Francilien.nes et de la gravité de la situation budgétaire exposée dans la lettre de cadre du directeur général des services en date du 26 avril 2024 et des éléments présentés par la Présidente à la presse le 12 novembre 2024 avant toute transmission de documents budgétaires aux élu.es, il convient de cesser ces interventions inutiles et/ou extra-légales.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline Malaisé
Présidente du groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-326 : POLITIQUE RÉGIONALE DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE -
INVESTISSEMENT - 5ÈME RAPPORT 2024****Texte de l'amendement :**

Ajoute un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Soutient le Club Lepic Abbesses Pétanque – CLAP et son maintien sur son terrain historique de la Butte Montmartre et le protège en tant que petit patrimoine régional à valoriser. »

Exposé des motifs :

La Région Île-de-France doit se mobiliser pour la survie du CLAP (Club Lepic Abbesses Pétanque) au titre de son soutien aux infrastructures et associations sportives de proximité et de sa politique de protection du petit patrimoine francilien.

Le CLAP a été expulsé de ses terrains historiques, sur la butte Montmartre dans le XVIII^e arrondissement de Paris. Une expulsion qui fait l'objet d'une large contestation populaire comme en témoigne une pétition de 13 000 signatures.

Ce terrain de pétanque est géré depuis plus de 50 ans par des bénévoles. Il constitue désormais une part de l'âme du village de Montmartre et un équipement de proximité qui ne doit pas faire l'objet d'une opération de spéculation immobilière. Le terrain serait ainsi géré par la holding financière FREMOSC.

Cette décision de la mairie de Paris témoigne de l'abandon de la ville de ce qu'il reste de l'identité sociale, populaire et solidaire de la Butte la plus célèbre de notre région.

Les procédures judiciaires étant toujours en cours, nous demandons que la Région étudie tous les moyens à sa disposition pour arrêter le projet et permettre la réinstallation du CLAP :

- Moyens financiers apportés à l'association pour assurer les actions en justice ;
- Aide sportive au club de pétanque ;
- Labellisation du terrain de pétanque en tant que petit patrimoine régional protégé et petit patrimoine naturel.

La Présidente du groupe :

Aurélie TAQUILLAIN



COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-328 : SOUTIEN AUX ACTIONS ÉDUCATIVES**
- 4ÈME AFFECTATION 2024**Un article est ajouté et rédigé comme suit :**

La Région décide de mener une campagne de sensibilisation et de communication pour favoriser le rattrapage vaccinal contre le papillomavirus. Ces actions seront à destination des lycéens et de leurs parents, dans les établissements d'enseignement secondaire, les transports en commun et tous les lieux et événements qui seront jugés utiles. La Région renforce dans le même temps le rôle et les moyens du CRIPS sur cette question.

Exposé des motifs de l'amendement :**CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION
CONTRE LE PAPILLOMAVIRUS (HPV) EN ÎLE-DE-FRANCE**

Le papillomavirus, aussi appelé HPV, est un virus responsable de 100 % des cancers du col de l'utérus et plus de 25 % des cancers provoqués par les HPV touchent les hommes. Inoffensives dans un premier temps, elles peuvent persister et évoluer vers des cancers du col de l'utérus (le plus fréquent), de la vulve ou du vagin, de l'anus, du pénis ou de la sphère ORL. Chaque année en France, on compte 6 400 nouveaux cas de cancers sont causés par les papillomavirus humains (ou HPV).

80 % des femmes et des hommes sont exposés à ces virus au cours de leur vie. Aujourd'hui, la vaccination contre les HPV prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine de cancers. Il n'y a donc pas de fatalité grâce aux vaccins existants.

La vaccination est recommandée pour les filles et les garçons entre 11 ans et 14 ans. Elle est désormais proposée gratuitement dans les collèges, sur autorisation parentale, aux élèves à partir de de la 5^{ème}. Elle peut également être proposée en rattrapage jusqu'à l'âge de 19 ans par les médecins et en pharmacie.

Cependant, la couverture vaccinale actuelle n'est que de 10%. Il existe dès lors un réel besoin d'une communication et d'une sensibilisation accrue envers les élèves mais surtout leurs parents, car ce sont ceux qui peuvent autoriser légalement la vaccination.

Il est important que la vaccination contre les HPV soit réalisée avant l'exposition à l'infection. Faire vacciner les adolescents avant le début de leur vie sexuelle permet en effet de garantir une protection maximale.

C'est pourquoi, avec le concours des associations concernées et du CRIPS, la Région Île-de-France doit s'engager à financer une campagne de sensibilisation des lycées et de leurs parents, où cela sera nécessaire, pour favoriser le rattrapage vaccinal contre le papillomavirus.

Le Président du groupe :

Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024- CP 2024-328 : SOUTIEN AUX ACTIONS ÉDUCATIVES - 4ÈME
AFFECTATION 2024****Texte de l'amendement :**

Ajoute un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Décide de l'organisation des Assises régionales contre les violences dans les lycées. »

Exposé des motifs de l'amendement :

En 2024, les rixes entre mineurs en Île-de-France ont continué d'augmenter, avec une hausse notable de la violence et de la fréquence de ces affrontements par rapport aux années précédentes.

Les chiffres sur les violences en milieu scolaire sont alarmants et montrent que de nombreux lycéens se sentent exposés. Ainsi, on estime que deux élèves par classe sont touchés par le harcèlement scolaire, renforcé par le développement des réseaux sociaux.

Il est nécessaire de franchir une étape systémique à une violence devenue systémique.

La région se doit de fédérer, amplifier et organiser la mobilisation des associations qui luttent au quotidien contre ce fléau dans nos lycées.

Pour cela, notre groupe soutient l'organisation des Assises régionales contre les violences dans les lycées, un moment d'écoute et de travail entre les lycéens, les corps administratifs et enseignants, les parents d'élèves et leurs fédérations mais aussi avec les collectivités territoriales, le corps médical, les forces de l'ordre, les bailleurs sociaux, les élus... Il s'agit de mettre tous les acteurs du territoire autour de la table.

Au-delà de leur portée immédiate, ces assises ont également une vocation préventive à long terme, essentielles pour la création d'une culture de respect et d'inclusion.

La Présidente du groupe :

Aurélie TAQUILLAIN



Commission permanente du 15 novembre 2024

Rapport n° CP 2024-331

Attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur de la création et de la diffusion cinématographique et audiovisuelle - cinquième affectation

AMENDEMENT

Annexe au projet de délibération

La fiche projet N° EX071092 - TRULY NAKED est retirée.

Exposé des motifs :

Le projet intitulé TRULY NAKED, tel qu'il est actuellement présenté dans la fiche N° EX071092, suscite des préoccupations majeures. Par son synopsis, ce film banalise la pornographie, une dérive culturelle qui n'est pas sans conséquences pour notre société et, particulièrement, pour les jeunes.

*Ce film raconte l'histoire "d'Alec, 16 ans, qui vit seul avec son père. Ils viennent de s'installer dans une petite ville côtière anglaise et cette année sera pour Alec l'opportunité de s'émanciper de l'entreprise familiale dont il est un membre actif : il tient la caméra et monte les films pornographiques dont son père Dylan est l'acteur principal. En tant que membre de l'entreprise familiale, Alec filme et monte du porno en ligne, mettant en vedette son père, Dylan jusqu'à ce qu'il rencontre Nina, un garçon manqué, qui le met au défi de se libérer et de trouver son propre chemin vers une véritable intimité."*¹

La diffusion d'œuvres présentant de tels sujets, contribue à influencer les jeunes générations de manière néfaste en brouillant leurs repères essentiels sur les relations humaines et la sexualité. La pornographie, d'ailleurs, s'exerce, principalement au détriment des femmes. Au surplus, la relation entre un père et son fils mineur est présentée de façon particulièrement sordide. La loi française protège les mineurs contre l'exposition à des contenus pornographiques. En vertu de l'article 227-24 du code pénal, le fait de laisser un contenu pornographique librement accessible à un mineur est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Le groupe RN-IDF estime que la région ne saurait cautionner cette banalisation de la pornographie et demande donc le retrait de ce projet du catalogue des œuvres soutenues.

¹ www.cinemadefacto.com/portfolio/truly-naked



Conseil régional

Groupe Rassemblement national Île-de-France

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just.



Conseil régional

La France Insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

Rapport n° CP 2024-335 :

BOUCLIER DE SÉCURITÉ : 5ÈME AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2024 ET MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE "MIEUX PROTÉGER LES VICTIMES"

Texte de l'amendement :

L'article 1 de la présente délibération est supprimé.

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

"Décide du maintien des 1 495 774 € d'autorisation de programme disponible sur le chapitre 901 "Sécurité", sous-fonction 12 "Incendie et secours", programme 12001 "Soutien à l'équipement des sapeurs-pompiers et des centres départementaux", action 11200101 « Soutien à l'équipement des sapeurs-pompiers et des centres départementaux »."

Exposé des motifs de l'amendement :

LES SAPEURS POMPIERS SONT SOUS L'EAU ET VALÉRIE PÉCRESSÉ REGARDE AILLEURS

La délibération cadre de mars 2020 intitulé " Soutien à l'équipement de la brigade des sapeurs-pompiers et des services départementaux d'incendie et de secours" entérinait le soutien de la région Île-de-France aux sapeurs-pompiers de Paris et aux SDIS franciliens.

Les premiers interviennent sur le périmètre de la ville de Paris et de ses trois départements limitrophes (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) financés par les communes ; tandis que les SDIS interviennent respectivement chacun pour les autres départements en étant majoritairement financés par les départements.

Si l'on se réfère au rapport précité, la présidente de Région, Mme Valérie Pécresse, avait pour souhait de *"renforcer la protection des plus démunis sur notre territoire"* en apportant un soutien financier aux sapeurs pompiers qui, *"par leur maillage territorial extrêmement dense, [...] sont en première ligne pour intervenir face aux fractures sanitaires sur notre territoire et répondre en urgence aux besoins de nos concitoyens"*.

Ces besoins peuvent parfois se démultiplier en cas d'imprévus climatiques, amenés à se multiplier dans les années à venir, comme ce fut le cas avec l'épisode d'inondations en Seine-et-Marne sur le Pays de Brie du mois dernier avec le passage de la tempête Kirk où le SDIS du 77 a déclaré 80 interventions de mises en sécurité, dont quelques évacuations à domicile, en près de 24h avec les pompiers stationnés à la caserne de Coulommiers. Une fois

le pic de la crue atteint, ils se trouvent encore mobilisés autour des opérations de pompage (ou d'épuisement) et qui nécessitent plusieurs jours.

Les besoins de nos concitoyens relèvent aussi du domaine de la santé publique. En effet, avec une austérité budgétaire qui n'épargne guère l'hôpital public, et faute d'un véritable service public de l'ambulance, les pompiers se trouvent sollicités pour transporter les patient-es à l'hôpital avant de se retrouver trop souvent bloqués au service des urgences, bien trop débordé pour pouvoir rapidement prendre en charge le ou la patiente. Les images de camions de pompiers bloqués devant les hôpitaux font régulièrement le tour des réseaux sociaux et les syndicats des soldats du feu alertent sur la situation rappelant que ce sont autant de pompiers *"qui ne partiront pas faire d'autres missions, notamment la partie incendie"* (SUD Pompiers).

Institution dans laquelle les Français-es ont légitimement confiance, comme le dernier pilier d'un budget en ruines alloué à leur protection, les pompiers se trouvent alors à devoir assurer de plus en plus de missions ayant pour but de pallier chacun des manquements de la force publique asséchée financièrement dans l'aide qu'elle se doit d'apporter à nos concitoyens. Mais de plus et au-delà de l'hôpital public, ce sont aussi toutes les collectivités territoriales principalement financeuses du corps des pompiers qui sont atteintes par l'austérité budgétaire imposée par l'État. Mettre fin à ce soutien de la Région serait une punition, une punition de trop.

Les différentes brigades obtiennent une aide indispensable de la part de celles et ceux qui s'engagent comme volontaires et dont le nombre pourrait s'amenuiser à l'avenir si les conditions matérielles de l'exercice de la profession venaient à se dégrader davantage, ce qui aurait des conséquences non négligeables pour le bon accomplissement de leur mission.

En définitive, si le choix de Valérie Pécresse de développer, au-delà des compétences qui lui sont allouées, un volet "sécurité" sur les fonds publics régionaux était contestable, celui d'en amputer la somme de 1,5 million d'euros dédiée au soutien aux sapeurs-pompiers est incompréhensible et fortement dommageable. D'autant plus lorsque cette somme se trouve redirigée vers l'équipement de la police nationale financée par l'État là où l'on attend du Conseil régional davantage une solidarité budgétaire avec les collectivités territoriales impactées par l'austérité, ou, dans le cas présent, lorsque cette somme est redirigée vers l'équipement en vidéo-surveillance des communes. Vidéo-surveillance dont l'utilité est souvent remise en question alors que celle de nos sapeurs-pompiers ne laisse définitivement aucun doute.

**Le Président du groupe :
Vianney ORJEBIN**



COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-336 : POLITIQUE SPORTIVE RÉGIONALE DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE -
FONCTIONNEMENT 5ÈME RAPPORT POUR 2024****Texte de l'amendement :**

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

“La Région s’engage à ne plus subventionner les événements ou clubs de motocyclisme, de sport automobile, ou de toute activité centrée sur l’usage de véhicules motorisés.”

Les fiches projet N° 24007873 et N° 24007886 sont ainsi supprimées de la délibération.

Exposé des motifs de l'amendement :**L'AUTO MOTO N'EST PAS UN SPORT**

Les débats philosophiques relatifs à l'appartenance ou non des courses motorisées au domaine du sport existent. La machine et son constructeur ont une part très (trop?) importante dans la performance globale d'un.e coureur.euse.

Par ailleurs, ces activités sont, malgré les efforts, encore trop excluantes pour les classes populaires et les femmes, catégories extrêmement sous-représentées parmi les pratiquant.es.

Enfin et surtout, ces activités sont extrêmement polluantes et glorifient la voiture et la moto, et donc la route, créant des vocations qui ne pourront s'intégrer dans une société soutenable d'un point de vue environnemental.

Cet amendement vise à ne plus accorder de financements publics à ces activités.

Le Président du groupe :



Kader Chibane

Amendement N° 20



Conseil régional

La France Insoumise et apparentés

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

Rapport n° CP 2024-340 : Filières et innovation

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

“ Décide du maintien des 2 000 000 € d'autorisation de programme disponible sur le chapitre 906 « Action économique », code fonctionnel 632 « Industrie, commerce et artisanat », programme HP632-001 « Soutien à l'industrie et aux autres services », action 16300101 « Soutien à l'industrie, aux PME et aux ETI ».

Décide de la création d'un fond d'urgence concourant au maintien de l'industrie automobile en Île-de-France.

Les 2 000 000€ d'autorisation de programme disponible sur l'action « Soutien à l'industrie, aux PME et aux ETI » viennent alimenter ce fonds.

Exposé des motifs de l'amendement :

FACE A LA CASSE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE FRANÇAISE, LA RÉGION DOIT AGIR !

Dans une note de septembre 2019, l'Institut Paris Région établissait que la filière automobile en Île-de-France représentait un emploi automobile français sur cinq et 17% de l'emploi industriel francilien. Après avoir longtemps été un pilier de l'économie francilienne et nationale, ce secteur est en proie à une crise sans précédent.

Ainsi, alors qu'au début des années 2000 une voiture sur 2 vendue sur le marché français était également assemblée sur le territoire, depuis 2020 le ratio est passé de 1 sur 5. La destruction de la filière sur le territoire national s'est encore accélérée ces derniers mois. D'après un décompte des emplois supprimés ou menacés réalisés par la CGT entre septembre 2023 et septembre 2024, c'est plus de 6500 emplois directs sur 28 sites qui sont visés.

En effet, en Île-de-France, depuis avril 2024, les travailleur·ses de MA France se mobilisent contre le plan de licenciement décidé par le donneur d'ordre Stellantis. De la même manière, l'usine de Poissy - dernier site d'assemblage de voitures en Île-de-France - et ses 2 600 travailleur·ses sont également menacés.

L'inaction des pouvoirs publics face au déclin d'une industrie historique en Île-de-France est une triple erreur.

Sur le plan social d'abord, il précipite de nombreux salarié·es, doté·es d'un haut niveau de qualification et de savoir-faire, et leurs familles, dans la précarité et le chômage. Dans

le cas de la mobilisation des travailleur-ses de MA France en lutte depuis 6 mois, c'est près de 400 ouvrier-ères qui restent sur le carreau. Dans le même temps, Carlos Tavares, PDG de Stellantis dont dépend MA France, a empoché rien que pour l'année 2023 36,5 millions d'euros. Comble du scandale, Stellantis a reçu 1 milliard d'aide publique depuis 2020 (sans compter les dizaines de millions d'euros attribués au titre du chômage partiel).

Sur le plan de la souveraineté industrielle et technologique ensuite, cela revient à céder aux injonctions de la concurrence et du néolibéralisme qui président malheureusement les choix politiques de ces 30 dernières années. La récente crise sanitaire nous l'a démontrée, les délocalisations successives des unités de production des biens et marchandises mettent à mal notre capacité à être autonome, stratégique et planificateur. Nous devons reprendre la main sur notre industrie, dont dépendent des milliers d'emplois, nos savoir-faire et nos compétences.

Sur le plan de la transition écologique enfin, nous savons pertinemment que les projets de délocalisation de nos filières conduisent à intensifier la circulation des biens et marchandises et, de ce fait, l'émission de gaz à effet de serre. Le maintien de nos filières industrielles est un impératif social mais également écologique.

Le 6 novembre dernier, la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale - à la demande de sa Présidente Aurélie Trouvé -, auditionnait le directeur général de la Région Europe du groupe Stellantis. Durant cette audition, la stratégie du groupe industriel a été questionnée et notamment son objectif de marge opérationnelle compris entre 5,5% et 7%. Alors que le groupe reçoit des aides publiques (directes et indirectes) massives, sa direction fait tout de même le choix de délocaliser des composantes de sa chaîne de valeur et cela au détriment du maintien de l'emploi en France.

Afin de sauver le secteur emblématique de l'industrie française, l'action publique a des leviers à mobiliser. Au niveau national d'abord, le conditionnement des aides publiques à l'emploi est un premier levier. Entre 2020 et 2022, ce sont près de 6 milliards d'euros qui ont été injectés pour soutenir la filière automobile. Cela doit évidemment s'accompagner d'une politique douanière cohérente et ambitieuse. Au niveau régional, la collectivité doit venir soutenir l'industrie historique à travers un fonds d'urgence dont la finalité est le maintien de l'emploi et de la production sur le territoire francilien. Tel est l'objet de cet amendement.

Le Président du groupe :
Vianney ORJEBIN

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several intersecting lines that form a unique, abstract shape.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**CP 2024-349 : 5EME RAPPORT INTERNATIONAL 2024****Un article est ajouté et rédigé comme suit :****La Région Île-de-France réitère son soutien à l'Ukraine :**

Compte-tenu du contexte géopolitique incertain et de la dégradation de la situation sur le terrain, la Région Île-de-France réaffirme son soutien indéfectible au peuple ukrainien face à la guerre engagée par la Russie sur son territoire. Les pertes civiles ne cessent d'augmenter, victimes de bombardements et d'attaques de drones, fragilisant toujours plus la situation humanitaire.

En ce sens, une évaluation des besoins sera réalisée au premier trimestre 2025 en coopération avec les partenaires nationaux et internationaux de la Région. A cette occasion, un nouveau volet d'aides humanitaires à des associations reconnues, des collectivités et des structures soutenant la population ukrainienne sera proposé.

Exposé des motifs de l'amendement :**REAFFIRMATION DU SOUTIEN DE LA REGION A L'UKRAINE**

L'agression illégale de l'Ukraine par la Russie, démarrée par l'annexion de la Crimée en 2014 puis à grande échelle en février 2020, est qualifiée par le Ministère des Armées de « l'une des plus graves violations de l'ordre de sécurité européen depuis des décennies ».

L'élection de Donald Trump lors des présidentielles américaines de 2024, l'envoi de soldats par la Corée du Nord et la dégradation des conditions sur le plan militaire -avec un contrôle du territoire ukrainien d'environ 18% par la Russie- plonge l'Ukraine dans l'incertitude quant à son avenir.

En effet, l'expérience du premier mandat de Donald Trump nous a montré son instabilité quant à la politique diplomatique menée, avec des revirements soudains et souvent non concertés avec ses alliés. Une coupure ou même une baisse du soutien à l'Ukraine entraînerait des conséquences catastrophiques pour le pays mais pour l'ensemble des membres de l'Union européenne et de l'OTAN.

Dans le même temps, le nombre de victimes civiles ne cesse d'augmenter. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a évalué à plus de 30 000 les victimes civiles dans le pays. La population est quotidiennement victime de bombardements et d'attaques de drones, au mépris du droit international et humanitaire. Cette situation est intolérable et toutes les initiatives doivent être prise pour continuer d'assister le peuple ukrainien face à la barbarie.

Ainsi, nous proposons que la Région Île-de-France réitère officiellement son soutien à l'Ukraine lors du prochain Conseil Régional, mais aussi évalue les besoins humanitaires en coordination avec ses partenaires nationaux et internationaux. Un nouveau volet d'actions et de soutiens à des associations, collectivités et structures reconnues doit être étudié durant le premier trimestre 2025.

Le Président du groupe :

Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

La France Insoumise et apparentés

CONSEIL RÉGIONAL DU 15 NOVEMBRE 2024**RAPPORT N° CR 2024-349 : 5ème rapport international 2024****Texte de l'amendement :***Ajout d'un article additionnel :*

Mandate la présidente de Région pour interpellier l'État de sorte à donner suite positivement à la demande d'asile et de nationalité française de Paul Watson et empêcher son extradition vers le Japon.

Exposé des motifs de l'amendement :**II EST URGENT D'ACCORDER L'ASILE ET LA NATIONALITÉ À PAUL WATSON !**

Paul Watson, fondateur du mouvement Sea Shepherd, a été arrêté par la police danoise le 21 juillet 2024 suite à un mandat d'arrêt international émis par le Japon. Son crime ? Avoir sauvé près de 5000 cétacés durant ses années d'activité. S'il est extradé au Japon, à 73 ans, il finira probablement ses jours en prison.

Un militant écologiste n'est pas un criminel. Permettre l'extradition d'une des figures les plus importantes de la préservation des océans –dont nous dépendons tous– c'est créer une jurisprudence qui va à l'encontre des enjeux contemporains en matière de préservation de l'environnement. Il ne s'agit pas de défendre un seul individu, mais de défendre les militants de la cause animale et d'empêcher leur arrestation systématique.

Emmanuel Macron a affiché son soutien à Paul Watson en s'opposant à son extradition : il faut passer des mots aux actes et lui accorder l'asile ainsi que la nationalité française. La porte-parole du gouvernement Maud Bregeon indiquait d'ailleurs le 17 octobre dernier que la question " n'est pas tranchée aujourd'hui".

Les enjeux de luttes environnementales concernent l'Île-de-France et ses habitants au premier plan. La première région européenne s'honorerait donc à montrer l'exemple en agissant activement pour la libération de Paul Watson, sa demande d'asile et de nationalité.

**Le Président du groupe :
Vianney ORJEBIN**

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-350 : ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTION - 2E RAPPORT
2024****Un article est ajouté comme suit :**

Approuve la mise en place d'un audit indépendant concernant l'évaluation de la vétusté et de l'insalubrité des logements de fonction. L'audit permettra d'engager des travaux de remise aux normes et d'entretien lorsque cela est nécessaire. Les crédits suffisants seront affectés à cet effet.

Exposé des motifs de l'amendement :**GRAND AUDIT SUR LA VETUSTE DES LOGEMENTS DE FONCTION**

La Région, en tant que propriétaire des lycées publics, est responsable de l'attribution et de la gestion des logements de fonction destinés aux personnels de ces établissements. Elle est de ce fait responsable de la bonne tenue, de la mise aux normes et à l'entretien de ces logements lorsque cela est nécessaire.

Plusieurs cas de vétusté et d'insalubrité des logements de fonction nous ont été remontés par des agents. Des problèmes d'isolation, de moisissure, de fuites qui empêchent l'occupation sereine des logements et entache l'image de la Région. Cela nuit à la qualité de vie de nos agents et à leur capacité de travail d'une part mais aussi à la santé de leur famille, impactées par ces dysfonctionnements. Beaucoup de locataires actuels n'osent pas aborder ces questions avec l'administration de peur de perdre leur attribution, faute de solution alternatives tant les demandes de logements sociaux peuvent prendre du temps. Cette situation est totalement anormale et ne doit pas devenir la norme : on ne peut pas ajouter de la précarité à la précarité.

C'est pourquoi nous proposons qu'un audit indépendant soit mené en vue d'évaluer la qualité des logements et d'orienter les travaux là où cela est nécessaire, en urgence le cas échéant. Il en va de la santé de nos agents et de leur famille.

Le Président du groupe :

Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

Rapport n° CP 2023-353 : Diverses dispositions RH

Un article additionnel est rédigé comme suit :

« Décide de mettre en place, au plus vite, un groupe de travail relatif à la santé des femmes au travail. Celui-ci sera composé des représentants des organisations syndicales et des représentants d'un élu de chaque groupe politique de l'assemblée régionale. »

Exposé des motifs :

En septembre dernier, la présidente s'est engagée à mettre en place un groupe de travail suite à nos multiples requêtes concernant la mise en place du congé menstruel pour les agentes de la collectivité.

L'engagement consistait à élargir ce groupe de travail à la question de la « Santé des femmes au travail » pour les agentes du conseil régional.

N'ayant pas eu connaissance d'une quelconque création de ce groupe de travail, nous réitérons une nouvelle fois notre demande afin de traiter, de manière collégiale, les différents sujets de santé des femmes au travail.



Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-353 :****DIVERSES DISPOSITIONS RH****Texte de l'amendement :**

L'article 1 de la présente délibération est modifié comme suit :

Décide d'accorder, pour l'année 2024-2025 une subvention globale de fonctionnement aux organisations d'agents représentatives de la fonction publique territoriale en Ile-de-France. Affecte une autorisation d'engagement de **933 926 euros** disponible sur le chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202- 016 « Subventions à divers organismes », action 10201601 « Divers organismes » du budget 2024 au profit des organismes suivants :

- Union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Française Démocratique du travail (CFDT) : **169.054 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) : **71.772 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Française de l'Encadrement Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) : **72.495 €**
- Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF) : **35.791 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de Force Ouvrière (F.O.) : **117.956 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Générale du Travail (C.G.T) : **230 894 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) : **61.013 €**
- Coordination Solidaires d'Ile-de-France : **64.388 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) : **82.096 €**
- La Fédération autonome de la fonction publique (FA FP) : **28.467 €**

Exposé des motifs :**La droite régionale baisse une nouvelle fois les subventions aux organisations syndicales représentatives : - 78,38% depuis l'élection de Valérie Pécresse**

Depuis l'élection de Valérie Pécresse à la tête de la Région en 2015, sans réelle explication ni argumentation, la droite francilienne a fait le choix de diminuer les subventions aux organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale dans notre région, versée depuis 2003.

La proposition pour l'année 2024-2025 enregistre une nouvelle baisse, la cinquième depuis 2018.

De 905 459 euros en 2015, 610 000 euros en 2018, 531 000 euros en 2021, 284 269 euros en 2022, 250 000 euros en 2023 et à 195 793 euros en 2024 avec la présente délibération, il est donc proposé de réduire une nouvelle fois les subventions de 21,68% en 2024-2025 par rapport à 2023-2024. L'enveloppe globale passerait de 250 000 euros à 195 793 euros. Cette délibération, si elle était adoptée, porterait à 78,38% la baisse cumulée des subventions régionales aux organisations syndicales représentatives sous l'ère de Valérie Pécresse, soit une baisse cumulée de 709 666 euros.



Paris, le 14 novembre 2023

Objet : *Courrier des Unions régionales d'Ile-de-France CFDT, FO, CGT, FSU, SOLIDAIRES et UNSA à l'attention de Madame la Présidente de la région Ile-de-France à propos de la subvention globale en faveur des organismes syndicaux*

Madame la Présidente de la région Ile-de-France,

Depuis votre élection à la présidence de notre région, en 2015, vous n'avez eu de cesse de diminuer les subventions accordées aux organisations syndicales représentatives des salarié.es. Ces subventions étaient de 905.459 euros en 2015, elles sont passées à 610.000 euros en 2018 puis 531.000 euros en 2021, 284.269 euros en 2022... Pour 2023 « les subventions globales en faveur des organismes syndicaux » vont passer à 250.000 euros, soit à peine plus du quart de ce qu'elles étaient avant que vous preniez la responsabilité de la présidence de la Région Ile-de-France. Et cela tout en mettant de plus en plus de conditions à l'obtention de ces subventions (signature notamment d'une « Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité » qui n'a aucune valeur légale et contraignante).

Nos organisations syndicales respectives, représentantes des salarié.es d'Ile-de-France, elles, font exister au quotidien dans les entreprises et les services publics, l'indispensable démocratie sociale nécessaire à la défense des droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de plus de six millions de salarié.es franciliens, et devraient en ce sens bénéficier des moyens à la hauteur de leurs missions d'utilité publique.

Cette baisse continue est d'autant plus incompréhensible qu'elle va à l'encontre de discours que vous avez tenus de vouloir faire de notre région « le premier laboratoire social » et d'en faire « une référence en matière de dialogue social ». Par ailleurs, les raisons qui justifieraient cette baisse ne nous ont, à aucun moment, été expliquées. Cela nous interroge car votre collectivité territoriale subventionne abondamment des associations qui nous semblent, elles, bien éloignées des valeurs promues par la Charte régionale que vous nous demandez de signer. La presse s'en est fait l'écho à plusieurs reprises.

C'est parce qu'elles sont indispensables au bon fonctionnement de nos organisations et aux actions de défense des intérêts matériels et moraux des salarié.es de notre région que nous vous proposons de rétablir ces subventions à la hauteur de ce qu'elles étaient au début de votre mandature ou, pour le moins, de nous recevoir pour nous expliquer pourquoi de telles baisses.

Nous sollicitons donc, une rencontre au plus tôt - ce qui serait une première - puisque nos organisations régionales n'ont jamais eu l'occasion d'être reçues par vous à ce sujet notamment pour échanger sur la nécessité absolue de défendre, dans une démocratie, les organisations syndicales représentatives des salarié.es.

Par ailleurs, nous ne manquerons pas de tenir informé.es les salarié.es de la Région Ile-de-France des suites données à ce courrier.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de nos attentes et soyez assurée, Madame la Présidente, de notre profond attachement à la défense des intérêts matériels et moraux de tous les salarié.es de la région Ile-de-France.

Les Unions régionales d'Ile-de-France CFDT, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et UNSA

Lettre des unions régionales d'Ile-de-France CFDT, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et UNSA adressée le 14 novembre 2023 à Valérie Pécresse, restée sans réponse

Si le soutien régional aux organisations syndicales représentatives n'est pas obligatoire, il participe à la démocratie sociale. Cette baisse intervient après une bataille à l'ampleur historique contre la réforme des retraites et alors que la politique du Gouvernement de Michel Barnier appelle de nouvelles mobilisations sociales dans le pays.

En confirmant cette nouvelle baisse, l'exécutif régional participe à l'affaiblissement des corps intermédiaires de la société, souhaitée également par Emmanuel Macron avant la crise des gilets jaunes.

Le présent amendement propose donc de revenir à une dotation globale comparable à celle de 2015 soit **933 926 euros** au lieu des 195 793 euros proposés et ainsi répartis en fonction de la représentativité :

- Union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Française Démocratique du travail (CFDT) : **169.054 €** au lieu de **36.461 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) : **71.772 €** au lieu de **10.304 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) : **72.495 €** au lieu de **8.259 €**
- Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF) : **35.791 €** au lieu de **6.777 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de Force Ouvrière (F.O.) : **117.956 €** au lieu de **28.688 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Générale du Travail (C.G.T) : **230.894 €** au lieu de **43.112 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) : **61.013 €** au lieu de **11.156 €**
- Coordination Solidaires d'Ile-de-France : **64.388 €** au lieu de **12.075 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) : **82.096 €** au lieu de **7.839 €**
- La Fédération autonome de la fonction publique (FA FP) : **28.467 €** au lieu de **15.958 €**



Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-336 : AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU PROFIT
DES ÎLES DE LOISIRS - 5ÈME RAPPORT POUR 2024****Texte de l'amendement :**

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

“La Région s’engage à ne plus subventionner l’achat ou l’utilisation de bois exotiques”

La fiche projet N° 24007855 est ainsi supprimée de la délibération, ou modifiée en conséquence.

Exposé des motifs de l'amendement :**LE BOIS EXOTIQUE : UNE GABEGIE ONÉREUSE ALIMENTANT LES TRAFICS ILLÉGAUX, LA
VIOLENCE ET LA DÉFORESTATION**

De nombreux journalistes ont enquêté depuis des années sur les trafics, légaux ou non, des bois dits exotiques. Il en ressort systématiquement l'existence d'un marché globalisé très opaque, qui prospère sur un système qui favorise la violence de groupes armés, les exactions, et le défrichement sauvage de forêts parfois primaires, habitat d'espèces rares et protégées, et indispensables puits de carbone.

Du fait de la difficulté absolue à retracer l'ensemble de la chaîne de valeur de ces bois, il a été démontré de nombreuses fois qu'une partie de ce bois “sale” se glisse systématiquement dans les cargaisons de bois “légal”, et ce, même lorsque celui-ci fait l'objet d'un label de qualité, censé garantir des conditions d'extraction humaines et soucieuses de l'environnement.

En conséquence, cet amendement vise à proscrire l'utilisation d'argent public pour subventionner le marché des bois exotiques, ce qui aurait par ailleurs pour effet de favoriser l'industrie du bois hexagonale, ou issue du continent européen, par exemple.

Le Président du groupe :



Kader Chibane

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-357 : CONVENTIONS D'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
POUR LES EPLE - DEUXIÈME RAPPORT 2024****L'article 3 « Dispositions financières » des conventions est modifié comme suit :**

Le montant de cette redevance est calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'Etablissement au 1er janvier de l'année de validité de la présente convention. Pour l'année 2024, elle est fixée à 9,50 € par élève.

Exposé des motifs de l'amendement :**REVISION DE LA DOTATION DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

L'héritage des JO aura été de courte durée et s'arrête malheureusement aux portes des lycées. C'est regrettable seulement quelques mois après que le pays a accueilli l'un des plus grands événements sportifs du monde.

Si les Jeux olympiques et paralympiques ont été l'occasion de célébrer le sport et rassembler autour de valeurs communes, la ferveur est retombée aussi vite que les promesses. Cette année encore, la dotation de location des installations sportives n'augmentera pas, plafonnée à 8€, et ce depuis bientôt une décennie.

Dans les faits, seuls 5 à 10 % des lycées disposent d'équipements intra-muros ou à proximité immédiate, permettant un temps d'apprentissage optimal. Cela contraint les établissements à utiliser ou louer des équipements municipaux ou intercommunaux. La région Île-de-France est la région la moins bien dotée de France avec 23,4 équipements pour 10 000 habitants, avec une moyenne nationale à 49,6.

Pourtant, l'exécutif poursuit sa quête d'économies au détriment de nos lycéens et lycéennes. L'effort pèse *in fine* sur les établissements, dont les comptes sont déjà en tension permanente. Cela ne risque pas de s'améliorer compte-tenu de l'austérité et des coupes « à la hache » à venir dans le PLF 2025.

Nous demandons donc la réévaluation immédiate de la dotation -prenant en compte l'inflation de +19%- soit un montant par élève de 9,50 €. Cette dotation doit être déplafonnée pour une réévaluation annuelle correspondant au besoin réel des établissements.

Le Président du groupe :

Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

Rapport n° CP 2024-361 : POLITIQUE DE TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DES LYCÉES PUBLICS FRANCILIENS - SOLDES DE COMPENSATION 2023-2024 - MODERNISATION CALCULETTE QF - AVENANT N° 3 DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RESTAURATION. SPL PARSEF RECAPITALISATION. MISSIONS ACCOMPAGNEMENT RESTAURATION DURABLE

Texte de la motion de rejet :

À l'article 3, la convention (présentée en annexe 2) est modifié comme suit :

À l'article 4, la convention (présentée en annexe 3) est modifié comme suit :

À l'article 5, la convention (présentée en annexe 4) est modifié comme suit :

D - Objet de l'avenant.

Justification de l'avenant :

Cet avenant n°3 a pour objet de :

- Modifier la fréquence de révision des prix, selon le rythme et le calendrier des enquêtes liées au versement de la compensation régionale aux lycées dans le cadre de la tarification sociale, tout en respectant le cycle de deux révisions par an, soit les 1er janvier et le 1er août de chaque année, à compter du 1er janvier 2025.
- **Respecter les objectifs régionaux en matière d'alimentation locale et bio qui sont : 50% de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2024.**

Exposé des motifs de la motion de rejet :**REMPLIR NOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ALIMENTATION LOCALE ET BIO DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE**

La Région affirme vouloir faire en sorte que 100% des cantines des lycées soient approvisionnées en circuits courts, en priorité par des produits locaux, avec un objectif de 50% de produits biologiques d'ici 2024.

En 2021, CP 2021-252, l'exécutif régional a fait le choix de laisser 19 lycées déléguer leurs services de restauration dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP). Réparties en trois lots, les entreprises Sodexo et Elior ont été désignées.

Quant aux objectifs en matière d'alimentation locale et bio, ils étaient les suivants :

(Extrait) CP 2021-252 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CONCESSION RELATIF À LA GESTION ET À L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS CERTAINS LYCÉES PUBLICS RÉGIONAUX

III.2 Self**(a) III.2.1 Spécifications qualitatives**

[...]

Qualité des denrées alimentaires

Le délégataire doit construire son offre alimentaire sur la base des socles suivants :

- L'atteinte de **50% de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2025** dans le cadre de la politique régionale de développement ambitieux des produits biologiques, locaux ou circuits courts dans les restaurants scolaires des lycées publics franciliens ; vous trouverez en annexe n°4 le rapport pour le conseil régional n°2017-67 ;
- L'atteinte d'un taux global d'alimentation durable de 50%(*) dont **20% de bio, au plus tard au 1^{er} janvier 2022**, dans les conditions définies par l'article 24 de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Dans leur rapport d'activités¹, pour la période de septembre 2021 à juin 2022, il est dit que la part de denrées durables s'élèvent à :

- **Pour Sodexo** : 32% de bio et 19,19% d'autres labels (enquête sur 3 lycées sur les 7 gérés)
- **Pour Elio** (sur les 12 lycées gérés pour les lots 2 et 3) : 50% de produits durables, dont 20% de produits BIO, et 15 % de produits locaux

Les entreprises étaient très en-deçà de l'objectif régional en matière d'alimentation locale et bio.

La Région a pourtant des cuisines de production et donc pourrait faire des plats plus adaptés et maîtriser davantage le circuit.

C'est pour cette raison que nous demandons que soit réaffirmé dans l'avenant que Sodexo et Elio respectent et s'engagent à mettre en œuvre rapidement l'objectif régional de 50% de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2024.

Encore aujourd'hui et pour de trop nombreux·ses lycéen·nes, le repas de la cantine constitue le seul repas chaud et équilibré de la journée. Il est primordial d'exiger des prestataires d'avoir davantage recours aux denrées locales et bio en respect de leur engagement conventionnel, de l'objectif régional et de la loi EGalim.

Le Président du groupe :



Kader Chibane

¹. **Source** : CP 2024-170 "RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE CERTAINS LYCÉES PUBLICS DE SEPTEMBRE 2021 À SEPTEMBRE 2022"

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-366 : ENTREPRENEURIAT ET AUTRES AFFAIRES ÉCONOMIQUES****Texte de l'amendement :**

Ajoute un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Mandate la présidente pour établir une stratégie régionale de *sponsoring-parrainage* des entreprises franciliennes pour les sportifs de haut niveau handisport. »

Exposé des motifs de l'amendement :

Les Jeux Paralympiques de Paris ont été une formidable fête sportive et populaire et même « les plus spectaculaires de l'Histoire » pour Andrew Parsons, le président du comité international paralympique.

Les aménagements et les politiques conduites en amont des Jeux seront précieux pour la visibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Les annonces pendant les Jeux du programme « Métro pour tous » vont également dans cette direction.

L'héritage sportif des Jeux compte tout autant.

Nous avons été surpris d'apprendre que les Jeux n'ont pas permis d'améliorer la situation du sponsoring-parrainage des athlètes paralympiques, bien qu'ils aient autant ému les Français cet été que leurs homologues olympiques.

Au-delà des aides financières fournies aux athlètes handisports, nous appelons ainsi la Région à construire une stratégie de sponsoring-parrainage, en lien avec les entreprises franciliennes avec lesquelles elle dialogue et la fédération française handisport. Cela pourra passer par une sollicitation de ces entreprises et un accompagnement des para-athlètes afin de les aider à valoriser leur notoriété publique.

La Présidente du groupe :

Aurélie TAQUILLAIN



Commission permanente du 15 novembre 2024**Rapport n° CP 2024-370****Charte républicaine pour les établissements d'enseignement du Supérieur**

AMENDEMENT

Annexe au projet de délibération

Rajout d'un article à la charte républicaine pour les établissements d'enseignement du supérieur :

Afin d'évaluer et de contrôler la bonne instauration du contrat, la Région Île-de-France pilote un comité de suivi du contrat d'engagement républicain. Ce comité a également pour rôle d'harmoniser les actions des référents laïcité dans chaque établissement et de formuler des recommandations sur les cas d'atteinte à la laïcité et émettre des avis consultatifs à destination des acteurs concernés par le Contrat, en premier lieu les directions des établissements et les référents laïcité.

Exposé des motifs :

L'instauration d'un comité de suivi pour le Contrat d'engagement républicain représente une réponse proactive à la complexité et à la diversité des situations auxquelles sont confrontés les établissements d'enseignement supérieur en matière de respect des valeurs républicaines. Les incidents récents dans certaines grandes écoles et universités montrent que l'application des principes de laïcité, d'égalité et de respect de l'ordre public requiert une vigilance accrue et une adaptation continue. En effet, un tel contrat doit évoluer en fonction des réalités du terrain, des défis sociétaux changeants et des cas concrets auxquels les établissements doivent faire face.

La mise en place de ce comité permettrait d'assurer un suivi concret de la mise en œuvre du contrat et de renforcer la cohérence des pratiques dans chaque établissement, notamment en adaptant le rôle des référents laïcité (formation, communication interne et hors des murs). Ce suivi va bien au-delà d'une simple validation formelle des engagements pris : il crée un cadre de coopération et d'échanges d'expertise, indispensable pour accompagner les établissements face aux dilemmes liés aux questions de liberté d'expression, de non-discrimination et de respect de la laïcité. Le comité de suivi ne se contenterait pas d'observer passivement l'application du contrat, mais jouerait un rôle moteur, en formulant des recommandations concrètes et en émettant des avis consultatifs destinés aux directions des établissements. Son intervention permettra de mettre en lumière les cas d'atteintes aux valeurs républicaines et de conseiller les établissements sur les mesures correctives à adopter.

Ce comité deviendrait ainsi un organe de référence, garantissant que les établissements restent conformes aux attentes de la Région, tout en préservant leur autonomie académique. En d'autres

termes, ce comité incarne une garantie de crédibilité et de sérieux pour le Contrat d'engagement républicain, permettant à la Région de montrer son implication réelle et continue dans la défense des valeurs républicaines au sein des structures du supérieur.

Wallerand de Saint Just



Wallerand de Saint Just.

Commission permanente du 15 novembre 2024**Rapport n° CP 2024-370****Charte républicaine pour les établissements d'enseignement du Supérieur**

AMENDEMENT

Annexe au projet de délibération

Rajout d'un article à la charte républicaine pour les établissements d'enseignement du supérieur :

Dans le même temps, la Région lance un programme obligatoire de formation à la laïcité et aux valeurs républicaines pour tous les personnels des établissements publics et privés du supérieur, ainsi que pour les étudiants en début de parcours. Ces formations, en collaboration avec le référent laïcité de chaque établissement, permettraient de garantir une compréhension partagée de ces enjeux.

Exposé des motifs :

Dans un contexte où les valeurs de la République font face à des remises en question croissantes, une formation renforcée et obligatoire à la laïcité pour les personnels et les étudiants des établissements d'enseignement supérieur s'impose comme une mesure élémentaire. Le principe de laïcité n'est pas seulement une question juridique ; il est au cœur de l'unité nationale, garantissant un espace commun dans lequel chaque citoyen peut évoluer librement, sans subir de pressions idéologiques, religieuses ou communautaires. Or, pour garantir le respect de ce principe dans des environnements académiques où les débats d'idées sont nombreux, il est essentiel que tous les acteurs partagent une même compréhension des enjeux liés à la laïcité et aux valeurs républicaines. Une formation structurée à la laïcité permettrait de sensibiliser et d'éduquer non seulement les étudiants, mais aussi les personnels administratifs et enseignants, dont le rôle est crucial dans la transmission des valeurs. Cette sensibilisation collective contribuerait à instaurer une culture de laïcité au sein des établissements, en permettant à chacun de mieux saisir l'importance de la neutralité dans les services publics, ainsi que le respect des différences sans compromis sur les principes fondamentaux de la République.

Cette formation devient ainsi une garantie que les futurs diplômés qui intégreront le marché du travail auront acquis une conscience citoyenne renforcée, contribuant à diffuser dans la société le respect des principes républicains. En outre, ce programme de formation, élaboré en partenariat avec les référents laïcité, aurait l'avantage de poser un cadre clair, partagé par tous, pour anticiper et gérer d'éventuels conflits ou situations de tension.

En formant aussi bien les étudiants que les personnels dès leur entrée dans les établissements, la Région met en place une approche préventive, agissant en amont des situations sensibles et renforçant

le sentiment d'appartenance à la République. Ce renforcement des connaissances en matière de laïcité et des valeurs républicaines donnerait à chaque établissement les moyens de réagir de manière appropriée, mais aussi d'accompagner le développement d'un climat académique pacifié et propice à l'étude.

Wallerand de Saint Just



COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-370****CHARTRE RÉPUBLICAINE RÉGIONALE POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU
SUPÉRIEUR****Texte de la motion de rejet :**

La délibération n° CP 2024-370 est rejetée.

Exposé des motifs de la motion de rejet :**UNE CHARTE RÉGIONALE IMPRÉCISE, SUPERFÉTATOIRE, À L'USAGE FLOU,
DISCRÉTIONNAIRE ET VECTEUR DE DANGERS.**

Malgré les dispositions prévues par la loi, l'exécutif régional s'estime dépourvu d'outil réglementaire pour sanctionner des établissements d'enseignement supérieur bénéficiaires d'une subvention régionale.

Invoquant dans l'exposé des motifs l'actualité internationale, l'exécutif régional propose donc l'adoption d'une charte se prétendant calquée sur le contrat d'engagement républicain mis en place par l'Etat en direction des associations subventionnées par lui-même.

Notre groupe rappelle - à cette occasion et en tout lieu - son attachement au respect de la Loi et n'hésite pas à saisir lui-même la Justice en cas d'entorse à la législation commise par un établissement d'enseignement ou par l'exécutif par exemple. Notre groupe affirme également qu'un nouveau paradigme est nécessaire pour lutter contre toutes les formes de discriminations, dont l'antisémitisme, le racisme anti-musulmans et anti-arabes, mais aussi contre les violences sexuelles et sexistes.

La charte régionale proposée n'est malheureusement pas l'outil attendu en la matière.

Par ses prescriptions généralistes et floues, la charte régionale offre une marge d'appréciation considérable à l'exécutif pour prendre des sanctions contre un établissement d'enseignement supérieur, dont la suspension d'une subvention régionale.

L'exposé des motifs de la délibération indique que « la Région pourra prendre les sanctions qui s'imposent comme la suspension des financements » sans toutefois préciser les autres sanctions possibles, ni l'échelle des sanctions applicables.

L'exécutif, malgré les questions posées en commission, n'a pas souhaité délibérer sur les modalités de suspension des subventions en question. Il fait le choix de ne pas transposer les modalités appliquées par l'Etat dans le cadre du contrat d'engagement républicain, à savoir un mécanisme de retrait n'affectant que la période couverte par la subvention qui restait à verser à la date du manquement ou encore la possibilité de recours.

Contrairement aux dispositions du contrat d'engagement républicain, l'exécutif fait également le choix de ne pas informer de la sanction prise le Préfet et les autres personnes publiques qui, à la connaissance des services régionaux, subventionnent l'établissement.

De plus, l'exécutif n'a pas d'obligation, en l'état de la charte et de la présente délibération, de motiver la décision d'une suspension d'une subvention régionale ou de tout autre sanction prise à l'encontre d'un établissement d'enseignement supérieur.

Il est donc redouté un usage discrétionnaire et déséquilibré de cette charte régionale, en fonction des faits en question, de la source du signalement, de leur gravité et/ou de l'établissement concerné.

Cela ouvre un risque contentieux certain.

Par ailleurs, la délibération proposée ne définit pas les établissements concernés par l'adoption de la charte régionale. Or, l'enseignement supérieur regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à un équivalent.

Dès lors, sont considérés comme établissements d'enseignement supérieur les universités, les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation, des sections de techniciens supérieurs, des classes préparatoires aux grandes écoles, des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité, des écoles paramédicales et sociales, des écoles d'enseignement artistique et culturel, des écoles et centres de formation de la fonction publique, des établissements d'enseignement supérieur libre et des écoles de spécialités divers.

Par conséquent, la charte régionale proposée pourrait s'appliquer à des établissements autres que des universités et grandes écoles dont des établissements du second degré - publics comme privés - accueillant des classes préparatoires.

Par ailleurs, la charte précise que son application concerne les écoles et établissements d'enseignement supérieur publics et privés sollicitant ou bénéficiant de financements non obligatoires de la Région Île-de-France. Il n'est pas précisé si les établissements publics et privés recevant des contributions régionales obligatoires mais sollicitant des financements non obligatoires seraient également soumis à cette charte.

De surcroît, les modalités de contrôle de l'application de cette charte ne sont pas explicitées ce qui la limite à un dispositif de communication. En témoigne la communication de la charte à la presse avant sa transmission aux élus régionaux.

Enfin, cette charte ne précise nullement sur quels faits et sur quelles modalités d'information ses mécanismes de sanction peuvent s'appuyer. La précision d'un tel périmètre est pourtant fondamentale afin de garantir la liberté académique des professeurs dans l'enseignement supérieur et la recherche mais aussi la liberté d'expression des usagers.

Cette charte est potentiellement lourde de dangers de par ce qu'elle ne précise pas. Elle ouvre des possibilités qui, elles, ne sont pas actuellement définies par la loi et qui peuvent franchir le trait d'un Etat de droit et balayer des valeurs et des principes républicains. Elle expose la collectivité à un risque contentieux et juridique avéré.

Pour tous ces motifs, cette délibération pourrait être annulée par la Justice administrative, à l'image de la charte régionale de la laïcité cassée par le Tribunal Administratif de Montreuil dans sa décision n°1707731/2-1 du 13 novembre 2018 introduite par notre groupe politique.

L'exécutif cédant aux *fake news* et niant l'existence même de cette décision de Justice, comme lors de la commission des finances du 8 novembre 2024, nous reproduisons cette décision de Justice dans cet amendement afin que chaque membre de la Commission permanente mesure le danger auquel s'expose la collectivité par l'adoption de cette nouvelle charte.

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PARIS**

N°1707731/2-1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mme MALAISE et GROUPE FRONT DE GAUCHE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

M. Le Broussois
Rapporteur

Le Tribunal administratif de Paris

M. Segretain
Rapporteur public

(2^{ème} section – 1^{ère} chambre)

Audience du 23 octobre 2018
Lecture du 13 novembre 2018

26-03

C

Vu la procédure suivante :

Par une requête et des mémoires enregistrés le 9 mai 2017, le 14 mars 2018 et le 4 mai 2018, Mme Céline Malaisé et le groupe Front de Gauche au conseil régional d'Ile-de-France, représentés par Me Peru, demandent au tribunal :

1°) d'annuler la délibération du conseil régional d'Ile-de-France n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

2°) de mettre à la charge de la région Ile-de-France une somme de 3 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Ils soutiennent que :

- la délibération attaquée est entachée d'un défaut de motivation ;
- elle est entachée d'un vice de procédure en l'absence de preuve de consultation préalable des commissions compétentes ;
- elle est illégale en tant que le comité institué par son article 4 n'a pas été mis en place et en tant qu'aucun bilan annuel n'a été élaboré ;
- elle porte une atteinte illégale à la liberté d'association ;
- elle méconnaît le principe de libre administration des collectivités territoriales ;
- elle porte atteinte à la liberté individuelle des usagers du service public.

Sur les conclusions à fin d'annulation :

En ce qui concerne la légalité externe :

3. En premier lieu, l'article L. 211-2 du code des relations entre le public et l'administration dispose que « *Les personnes physiques ou morales ont le droit d'être informées sans délai des motifs des décisions administratives individuelles défavorables qui les concernent. (...)* ». La délibération attaquée du 9 mars 2017 relative à la « charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité » ne présente pas le caractère d'une décision administrative individuelle et n'est dès lors pas soumise à l'obligation de motivation prévue par les dispositions précitées. Le moyen tiré de la méconnaissance desdites dispositions ne peut ainsi qu'être écarté comme inopérant.

4. En deuxième lieu, si les requérants soutiennent que la commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative, la commission de l'administration générale, la commission des finances ainsi que le comité technique du conseil régional d'Ile-de-France n'ont pas été consultés préalablement à l'adoption de la délibération contestée, il ressort des pièces versées au dossier par la région Ile-de-France que les avis des organismes précités, qui sont visés par la délibération attaquée, ont été effectivement recueillis. Le moyen tiré du vice de procédure dont serait sur ce point entachée la délibération contestée manque ainsi en fait et ne peut qu'être écarté.

5. En troisième lieu, la circonstance que le « comité paritaire de suivi et d'évaluation régional » institué par l'article 4 de la délibération litigieuse n'aurait pas été mis en place et n'aurait pas établi le bilan annuel d'évaluation qu'il est chargé d'élaborer est par elle-même sans incidence sur la légalité de la délibération contestée ou de la charte qu'elle approuve.

En ce qui concerne la légalité interne :

6. En premier lieu, le conseil régional d'Ile-de-France a décidé, par l'article 2 de la délibération attaquée, de subordonner l'attribution de subvention régionale à tout organisme au respect et à la promotion de la « charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité », adoptée par l'article 1 de la même délibération. Les requérants soutiennent qu'il résulte de cette disposition, combinée à l'article 4 de la charte litigieuse, qui énonce les obligations imposées aux « organismes soutenus par la région » et en particulier aux « organismes appartenant au mouvement d'éducation populaire et de jeunesse et [au] mouvement sportif » en matière de promotion et de respect des « principes et valeurs de la République », des restrictions illégales à la liberté d'association.

7. Parmi les obligations imposées aux organismes appartenant aux mouvements d'éducation populaire et de jeunesse et au mouvement sportif, figure, en vertu du 4^{ème} alinéa de l'article 4 de la charte litigieuse, l'engagement de « refuse[r] (...) le port de tenues vestimentaires imposé ». Les requérants sont fondés à soutenir, eu égard au caractère général et absolu d'une telle prescription, que le conseil régional ne pouvait légalement subordonner le versement d'aides financières aux organismes concernés au respect de celle-ci. Ils sont par suite fondés à demander l'annulation de ladite prescription.

8. En revanche, les dispositions également critiquées du 5^{ème} alinéa de l'article 4 de la charte, qui prévoient que les mêmes organismes « veillent à l'intégrité morale et physique des jeunes et notamment des mineurs (maltraitance psychologique ou physique, violence à caractère sexuel, mise sous emprise psychologique) », ne sauraient être regardées comme mettant à la charge desdits organismes une obligation illégale, contraire notamment à la liberté d'association.

conseil régional d'Ile-de-France au titre des frais exposés par eux et non compris dans les dépens. Les conclusions présentées sur le fondement des mêmes dispositions par la région Ile-de-France, partie perdante dans la présente instance, ne peuvent en outre qu'être rejetées.

DECIDE :

Article 1er : La délibération du conseil régional d'Ile-de-France n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 est annulée en tant qu'elle approuve les mentions de la « charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité » visées au point 15 du présent jugement.

Article 2 : Le surplus des conclusions de la requête est rejeté.

Article 3 : Les conclusions présentées par la région Ile-de-France sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Article 4 : Le présent jugement sera notifié à Mme Céline Malaisé, au groupe Front de Gauche au conseil régional d'Ile-de-France et à la région Ile-de-France.

Délibéré après l'audience du 23 octobre 2018, à laquelle siégeaient :

Mme Evgénas, président,
M. Le Broussois, premier conseiller,
M. Poupeau, conseiller,

Lu en audience publique le 13 novembre 2018.

Le rapporteur,



N. LE BROUSSOIS

Le président,



J. EVGENAS

Le greffier,



C. LELIEVRE

La République mande et ordonne au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, en ce qui le concerne ou à tous huissiers de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

Pour les éditeurs collégiaux
Le Greffier,



Il est donc nécessaire de rejeter cette délibération. Tel est l'objet de cette motion.

Céline MALAISÉ
Présidente du groupe

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**Rapport n° CP 2024-370 : CHARTE RÉPUBLICAINE RÉGIONALE POUR LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT DU SUPÉRIEUR****Texte de la motion de rejet :**

La délibération présentant la Charte républicaine régionale est retirée de la commission permanente du 15 novembre 2024.

Exposé des motifs de la motion de rejet :**UN MAUVAIS PLAGIAT DE LA LOI POUR FAIRE PRESSION SUR
LES ÉTABLISSEMENTS DU SUPÉRIEUR**

La Charte républicaine régionale constitue un nouvel outil de pression politique sur les directions des établissements d'enseignement supérieur.

Sous couvert de défendre des principes fondamentaux tels que la laïcité, l'égalité, la liberté et la non-discrimination, ce texte n'apporte rien de nouveau au cadre législatif actuel. En réalité, il vise surtout à supplanter le rôle de la justice et à subordonner l'aide régionale à un contrôle direct des établissements.

En conférant à la Présidente de région le pouvoir de conditionner le financement à cette charte, ce texte constitue une atteinte à la liberté académique et à l'autonomie des établissements d'enseignements supérieurs. Les principes de laïcité, de respect des lois républicaines, de défense de la liberté d'expression et de lutte contre les discriminations, y compris les violences, sont déjà inscrits dans la loi et encadrés par des procédures disciplinaires et judiciaires. Il est notable que, bien que la charte revendique lutter contre les discriminations, elle passe sous silence des critères pourtant cités à l'article 225-1 du code pénal comme la grossophobie, l'islamophobie ou la transphobie.

Si charte il devait y avoir, elle devrait plutôt inciter les établissements d'enseignement supérieur à remettre chaque année à la région un bilan de leurs actions entreprises pour lutter contre toutes les formes de discrimination sur lequel nous pourrions nous baser pour flécher une partie de nos crédits.

Les élus du Pôle Écologiste affirment leur confiance dans les instances judiciaires pour traiter les infractions éventuelles aux lois de la République. C'est pourquoi nous demandons le rejet de cette charte de la laïcité régionale dans sa rédaction actuelle, une initiative de pression politique qui se fait au détriment de l'autonomie des établissements et de la justice.

Le Président du groupe :



Kader Chibane

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

Rapport n° CP 2024-322 : POLITIQUES RÉGIONALES BIODIVERSITÉ - EAU - ÎLOTS DE
FRAÎCHEUR - FORÊT-BOIS - 5ÈMES AFFECTATIONS 2024

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Il est ajouté un article additionnel au projet de délibération rédigé comme suit :

« Décide d'attribuer à l'Agence des Espaces Verts – **Île-de-France-Nature** une dotation d'investissement complémentaire pour l'achat du Bois du Piple d'un montant maximum de 1 300 000 € en investissement en vue de l'acquisition du Bois du Piple pour le compte de la Région Île-de-France.

Affecte, un montant d'autorisations de programme de **1 300 000 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques », programme HP 76-003 (176003) « Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages », action 17600309 « Nature et biodiversité, du budget 2024. »

EXPOSE DES MOTIFS DE L'AMENDEMENT

La Région Île-de-France renforce encore son engagement en faveur de la préservation des espaces naturels avec l'acquisition du Bois du Piple, situé sur les communes de Sucy-en-Brie et Boissy-Saint-Léger, pour un montant de 2,35 millions d'euros. Cet espace naturel de 110 hectares - l'équivalent de 160 terrains de football - est stratégique pour la préservation de la biodiversité et le renforcement des continuités écologiques régionales. L'une des dernières grandes forêts privées du Val-de-Marne, fermée au public jusque-là, va ainsi devenir dès 2026, un nouvel espace de nature et de loisirs accessible aux Franciliens et géré par Île-de-France Nature.

Le Bois du Piple renforcera la trame verte régionale et consolidera les continuités écologiques entre les espaces naturels de l'Est parisien, au sein du Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de Grosbois. Qualifié d'« espace vert d'intérêt régional » dans le Schéma directeur environnemental de la Région Île-de-France (SDRIF-e), il est l'une des toutes premières applications concrètes de ce nouveau Schéma directeur en faveur de l'environnement.

Situé à 400 mètres à peine de la gare RER A de Boissy-Saint-Léger et à proximité directe d'un lycée, le Bois du Piple est desservi par plusieurs lignes de bus, le rendant facilement accessible. En moins de 15 minutes de trajet, cet espace de nature cerné par l'urbanisation et offrant un magnifique belvédère sur l'agglomération parisienne profitera aux 300 000 habitants des communes voisines carencées en espaces verts accessibles, telles que Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Créteil.

Île-de-France Nature, futur gestionnaire de ce nouvel espace naturel régional, pour le compte de la Région Île-de-France, préservera ainsi la vocation naturelle du Bois du Piple, classé comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et assurera la sauvegarde des boisements, de la prairie et des zones humides. Cette diversité de milieux abrite en effet de nombreuses espèces animales et végétales, dont 12 sont protégées à l'échelle régionale. Ainsi, cette acquisition signe la préservation, sur le long terme, d'une biodiversité remarquable à l'échelle régionale.

Cette acquisition permettra d'atteindre l'objectif fixé de 1000 ha ouverts au public d'ici 2025.

Cette dotation d'investissement complémentaire est réalisée au titre de la convention quinquennale d'objectifs et de moyens entre la Région Ile-de-France et l'Agence des Espaces Verts, en application de l'article 3.1 sur le reversement par la Région des produits de cession effectuées par l'AEV.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

RAPPORT N° CP 2024-334
EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET RESIDENCES – QUATRIEME
AFFECTATION

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

L'exposé des motifs est complété comme suit :

« 5. Affectation pour le programme Lectures à voix haute

Le programme de Lectures à voix haute a été adopté par la délibération n° CP 2022-199 du 20 mai 2022 relative au « Soutien régional aux clubs de lecture et à la lecture à voix haute dans les lycées ». Il s'inscrit dans la politique culturelle régionale d'éducation artistique et culturelle avec l'objectif de stimuler le goût de la lecture chez les élèves grâce à la rencontre avec un artiste qui interprète un grand texte littéraire, d'accroître la fréquentation des bibliothèques par les jeunes, particulièrement ceux qui sont au lycée car c'est l'âge où se manifeste le plus un certain désintérêt pour la lecture.

Le présent rapport propose d'affecter un montant de **130 000 €** en autorisations d'engagement pour le nouveau marché de lectures à voix haute annuelle, qui sera prélevé sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » programme HP 311-011 « Soutien culturel pluridisciplinaire », action 13101102 « Education artistique des lycéens », du budget 2024.

6. Affectation pour le programme des leçons de littérature

Les Leçons de littérature créées par la Région en 2017 et qui rencontrent un vif succès auprès des lycéens consistent à inviter des auteurs pour animer des conférences (Master classes) dans des lycées autour des enjeux de l'écriture, de la lecture et de la littérature. Dans le cadre de la cinquième année du marché des Leçons de littérature, il est proposé d'affecter un montant d'autorisations d'engagement de **150 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-007 « aide au livre et à la lecture », action 13100701 « aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2024.

7. Affectation pour le programme Lycéens et apprentis au cinéma

Le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma a, depuis sa création, sensibilisé au cinéma plus de 750 000 jeunes Franciliens et a représenté plus de 2 millions d'entrées dans les cinémas d'Île-de-France. Ce dispositif d'éducation à l'image permet aux élèves de découvrir ce qu'il y a de singulier et d'unique à découvrir un film dans une salle de cinéma. Il offre aux lycéens la possibilité d'aborder au mieux la séance grâce au travail mené en classe par des enseignants qui bénéficient de formations et de matériels pédagogiques spécifiques.

Pour la mise en œuvre de ce programme, un nouveau marché a été lancé pour couvrir les trois prochaines éditions de l'action. Le présent rapport propose d'affecter **570 000 €** en autorisations d'engagement prélevé sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-008 « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100802 « Actions culturelles cinématographique et audiovisuel » du budget 2024.

La délibération est complétée comme suit

“Article 5 : Affectation pour le programme Lectures à voix haute

Décide d'affecter un montant de **130 000 €** en autorisations d'engagement en vue de l'attribution du nouveau marché de mise en œuvre du programme de Lectures à voix haute, qui sera prélevé sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » programme HP 311-011 « Soutien culturel pluridisciplinaire », action 13101102 « Education artistique des lycéens », du budget 2024.

Article 6 : Affectation pour le programme des leçons de littérature

Décide d'affecter, en section de fonctionnement, un montant d'autorisations d'engagement de **150 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-007 « Aide au livre et à la lecture », action 13100701 « Aide à la lecture publique et à la création littéraire » du budget 2024.

Article 7 : Affectation pour le programme Lycéens et apprentis au cinéma

Décide d'affecter un montant de **570 000 €** en autorisations d'engagement en vue de l'attribution du nouveau marché de mise en œuvre du programme Lycéens au cinéma, qui sera prélevé sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-008 « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100802 « Actions culturelles cinématographique et audiovisuel » du budget 2024.

EXPOSE DES MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

La Région Ile-de-France a mis en place en 2017 une politique innovante et déterminée en faveur de l'éducation artistique et culturelle des lycées franciliens. De nouvelles actions ont été mises en place telles que les Leçons de littérature ou les Lectures à voix haute. Afin de répondre au mieux à l'ambition portée par la Région, il est nécessaire d'affecter 130 000 € pour le nouveau marché « lectures à voix hautes », 150 000 € pour la 5ème année du marché des « leçons de littérature », et 570 000 € pour l'édition 2025 de l'opération « lycéens et apprentis au cinéma ».

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024

RAPPORT N° CP 2024-341

PARIS RÉGION UP : AIDES PM'UP, TP'UP ET AUTRES DISPOSITIFS MOBILISÉS POUR
LES ENTREPRISES FRANCILIENNES -5EME RAPPORT POUR 2024

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

TEXTE DE L'AMENDEMENT DE L'EXECUTIF :

Un nouvel article est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

« Article 10 : Adoption du règlement d'intervention pour attribuer des “aides d'urgence aux entreprises” victimes de catastrophes naturelles ou de crises

Décide d'adopter la création du dispositif “Aide d'urgence aux entreprises”, en faveur des entreprises touchées par des situations avérées de catastrophes ou de crises.

Approuve le règlement d'intervention de cette aide d'urgence annexé à la présente délibération (annexe 8).

EXPOSE DES MOTIFS DE L'AMENDEMENT DE L'EXECUTIF :

Depuis plusieurs années, les entreprises franciliennes font face à des catastrophes naturelles ou des crises sociales et sociétales qui impactent leur activité et engendrent des dégâts matériels. Avec le changement climatique, il est malheureusement probable que des phénomènes extrêmes deviennent de plus en plus fréquents en Île-de-France.

En 2024, les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et des Yvelines ont été fortement impactés par des pluies diluviennes, générant de fortes crues, des coulées de boue et des dégâts majeurs. Des centaines de commerces et d'entreprises ont été touchés directement et se retrouvent en grande difficulté.

Dans ces circonstances, la Région Île-de-France réaffirme sa solidarité avec les commerces et entreprises, qui constituent des maillons essentiels du tissu économique local. Elle souhaite pouvoir apporter une aide financière aux entreprises qui font face à un reste à charge après le passage des assurances, pouvant aller de 1 000 à 5 000€.

Il est donc proposé d'adopter la mise en place d'une aide d'urgence aux entreprises pour leur permettre de faire face aux premières dépenses et de reprendre au plus vite leur activité.

Ce dispositif sera mobilisé pour la première fois pour venir en aide aux entreprises ayant subi des dégâts dans le cadre des inondations survenues en octobre 2024 dans les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et des Yvelines. A l'avenir, il a vocation à être mobilisé quand les entreprises seront confrontées à des situations avérées de catastrophes naturelles ou de crises, causant d'importantes dégradations et affectant leur activité économique.

En complément, la Région avait voté à la CP de septembre un premier dispositif d'urgence en soutien aux entreprises touchées par les inondations d'août 2024. Afin de permettre la réalisation de cette action, il est nécessaire de procéder au transfert de 16 000 € d'autorisation d'engagement disponible sur le chapitre 936 « Action économique », code fonctionnel 67 «

Recherche et innovation », programme HP67-001 « Soutien à la recherche et à l'innovation », action 16700107 « Projets d'innovation et de transferts de technologie » vers le chapitre 936 « Action économique », code fonctionnel 632 « « Industrie, commerce et artisanat », programme HP632-005 « Industrie, commerce et artisanat », action 16300506 « Soutien à l'industrie, au commerce et à l'artisanat ».

Règlement d'Intervention Aide d'urgence aux entreprises
--

Bases réglementaires

Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 publié au JOUE L du 15 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Articles L. 1511-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Objectifs du dispositif

Les entreprises, commerçants, artisans et professions libérales sont un maillon essentiel de la vie économique et sociale des territoires : ils apportent des services au quotidien, au plus près des populations, et participent de l'animation des centres villes. Ils génèrent une activité économique et créent des emplois dont la destruction aurait de lourdes conséquences au plan local et risquerait d'infléchir la dynamique économique régionale.

Le présent dispositif a pour objet d'être mobilisé quand ces acteurs sont confrontés à des situations avérées de catastrophes ou de crises qui affectent de manière inattendue leur activité économique et mettent en péril leur pérennité. La Région souhaite leur permettre de faire face aux dépenses engendrées et de reprendre au plus vite leur activité.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Sont éligibles les publics répondant aux conditions suivantes :

- Être une entreprise ou une association avec une activité économique, y compris franchisée ;
- Avoir un établissement situé en Île-de-France ;
- Avoir un effectif inférieur à 50 salariés et ne pas appartenir à un groupe dépassant ce seuil ;
- Disposer d'une assurance dommages aux biens portant sur les locaux ou les biens ;
- Être à jour de ses cotisations sociales et fiscales ;
- Avoir un lieu d'activité ayant subi des dégradations matérielles occasionnées par une catastrophe ou une crise ;

Sont exclus les publics relevant de l'une des situations suivantes :

- Les succursales dépendant juridiquement d'une grande enseigne ou d'une entreprise dépassant les seuils fixés par le présent règlement ;
- Les entreprises positionnées sur les secteurs d'activité non éligibles aux aides de minimis¹) ;
- Les entreprises en liquidation judiciaire ;
- Les sociétés civiles immobilières (SCI).

¹ Secteurs exclus : production primaire de produits de la pêche et de l'aquaculture, production primaire de produits agricoles, transformation et commercialisation de produits agricoles (cf. Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, article 1^{er}).

Dépenses éligibles

Seules sont éligibles :

- Les **dépenses immobilisables H.T.** (inscrites à l'actif du bilan comptable) ;
- **Non indemnisées** par l'assurance ou tout autre acteur ;
- Relatives aux **dégradations de biens** (équipements, locaux et véhicules professionnels) occasionnées par une catastrophe ou une crise.

Nature et montant de l'aide :

L'aide **indemnise le reste à charge** pour l'entreprise après déduction des indemnisations et aides reçues ou à recevoir. Le reste à charge éligible inclut : le montant de la franchise, le coût des dépenses non indemnisées par l'assurance ou tout autre acteur, ainsi que les factures acquittées des travaux et équipements de remplacement réalisés.

L'aide régionale prend la forme d'une subvention d'investissement d'un **montant forfaitaire de 1 000 € à 5 000 € maximum** selon les modalités suivantes.

Montant HT du reste à charge éligible	Montant de la subvention
A partir de 1 000 €	1 000 €
A partir de 2 000 €	2 000 €
A partir de 3 000 €	3 000 €
A partir de 4 000 €	4 000 €
A partir de 5 000 €	5 000 €

L'éligibilité au dispositif commence à **partir de 1 000 € de reste à charge** et le montant de l'aide forfaitaire **ne peut pas excéder le reste à charge**.

L'aide peut être cumulée avec d'autres aides publiques (État, collectivités locales) dans le respect de la réglementation européenne et dans la limite du montant total des dégâts subis.

Modalités de la demande :

Pour être bénéficiaires de l'aide, les entreprises éligibles doivent déposer leur demande en ligne sur la plateforme régionale mesdemarches.iledefrance.fr et compléter le dossier de candidature.

La Région se réserve le droit de **demandeur toute pièce complémentaire** au demandeur ou à un tiers durant la phase d'instruction lui permettant d'apprécier la réalité des dégâts subis et leur valorisation. En outre, **l'attribution de l'aide pourra être subordonnée à une visite du lieu d'activité concerné par le sinistre par les services instructeurs de la Région ou par tout acteur désigné par la Région.**

La subvention est versée en une seule fois, après l'attribution de l'aide, au moment de la notification de l'aide à l'entreprise bénéficiaire.

Les bénéficiaires de l'aide ne sont pas tenus par l'obligation de publier une ou plusieurs offres de stage sur la plateforme numérique « Trouver un stage en Ile-de-France », énoncée dans la délibération n° CP 2023-288 du 5 juillet 2023.

Obligations et engagement des bénéficiaires :

Le bénéficiaire s'engage à **assurer la publicité de l'aide** qui lui a été octroyée par la Région et à apposer de manière visible l'information relative au concours financier de la Région.

Le bénéficiaire s'engage à respecter tout droit applicable ayant pour objet **la prévention et la répression des atteintes à la probité** : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion ; favoritisme et détournement de fond public et, le cas échéant, mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption et autres atteintes à la probité conformément aux bonnes pratiques en la matière. La Région est amenée à collecter des données publiques relatives à la probité du demandeur dans le cadre de son dispositif d'évaluation des tiers. En fonction de l'analyse de ces données et/ou de manquement constaté et motivé en matière d'atteinte à la probité, la Région se réserve la possibilité de ne pas attribuer la subvention demandée, de suspendre son versement ou de demander son remboursement. Toute autre source d'information type voie de presse pourra également être prise en compte par la Région.

La Région **pourra effectuer des contrôles a posteriori** notamment pour vérifier l'exactitude des informations déclarées. Si la Région constate le non-respect de ces obligations, elle pourra enclencher des procédures à l'encontre du bénéficiaire et solliciter notamment le remboursement partiel ou total de l'aide versée.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE 2024**RAPPORT N° CP 2024-356**

AFFECTATIONS D'AUTORISATION DE PROGRAMME AU PROFIT
DES ÎLES DE LOISIRS - **5ÈME RAPPORT POUR 2024**

AMENDEMENT DE L'EXÉCUTIF

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Il est ajouté un article 8 à la délibération :

« Article 8 : Prise de participation de la SEM Île-de-France Loisirs dans le capital d'une société de projet à Bois-le-Roi (77) »

Approuve la prise de participation de la SEM Île-de-France Loisirs dans le capital de la société d'exploitation de l'île de loisirs de Bois-le-Roi (77) à hauteur de 40% (+/- 3 points) »

EXPOSÉ DES MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

La SEM Île-de-France Loisirs a été sollicitée par la société « Bois-le-Roi Loisirs » afin de l'accompagner dans la réponse à un appel d'offre régional de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de l'île de loisirs de Bois-le-Roi située à Bois-le-Roi (77).

Le projet consiste à gérer l'île de loisirs de Bois-le-Roi - entretien et maintenance, exploitation des activités sportives et de loisirs - et à porter divers investissements dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Pour ce faire, la SEM Île-de-France Loisirs prévoit de prendre une participation à hauteur de 40 % dans une société de projet dont le capital sera de 332 000 €.

Cette société porte un projet d'investissement estimé à 6 000 000 €. Le financement des investissements sera réalisé, au-delà de l'apport en capital, par des avances en comptes courants d'associés et le recours à des emprunts bancaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités actionnaires d'une entreprise publique locale (EPL) disposant d'un siège à leur conseil d'administration ou de surveillance, et ce, quelle que soit leur quote-part dans le capital social de l'EPL, doivent autoriser expressément toute prise de participation directe de l'EPL dans le capital d'une autre société, que celle-ci soit civile ou commerciale.

Par conséquent, il est proposé d'approuver la prise de participation de la SEM Île-de-France Loisirs dans le capital de la société d'exploitation à hauteur de 40% (+/- 3 points)

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la SEM Île-de-France Loisirs, autorisant son mandataire à saisir l'accord du Conseil régional sur cette prise de participation, est disponible sur demande au secrétariat général.